

LVL Médical

La référence de l'assistance médicale à domicile



➤ Document
de Référence 2008



Document de Référence 2008



Le présent Document de Référence a été déposé le 30 janvier 2009 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, conformément aux dispositions de l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.



S.A. au capital de 4.525.812,55 Euros - Siège social : Cité Internationale, 44 quai Charles de Gaulle, 69463 Lyon Cedex 06 - 352 497 465 RCS Lyon - Siret 352 497 465 00067 - APE 6420 Z

Sont incorporés par référence dans le présent Document de Référence :

- le rapport d'activité du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2007 tels que présentés dans le rapport d'activité et dans le rapport financier inclus dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 mars 2008 sous le numéro D 08-0110 ;
- le rapport d'activité du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2006 tels que présentés dans le rapport d'activité et dans le rapport financier inclus dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 juin 2007 sous le numéro D 07-0615.

Les informations incluses dans ces deux Documents de Référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le précédent Document de Référence.

Les deux Documents de Référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de la société LVL Médical (www.lvl-medical.com) de l'AMF (www.amf-france.org).



➤ Le mot du Président

L'exercice 2007-2008 a marqué une étape importante dans notre organisation et notre développement :

- Le travail engagé par la Direction des Opérations et la Direction de la Qualité a permis de significatives évolutions telles que la création de la zone Sud Ouest, de la plateforme de maintenance centralisée, du service maîtrise et assistance d'ouvrage...
Cette nouvelle organisation traduit notre volonté de proximité et notre souhait d'améliorer sans cesse notre qualité de service.
Notre démarche qualité opérationnelle nous permettra d'optimiser la prise en charge de nos patients, d'accroître notre rentabilité et de soutenir notre croissance.
- Une montée en puissance des activités liées au traitement du cancer, du diabète et de la nutrition entérale, à domicile.
- En Allemagne, le renforcement de notre position et l'acquisition récente d'une société située en Bavière nous confèrent aujourd'hui un véritable statut de leader des soins à domicile, avec un chiffre d'affaires global de 44 millions d'euros.

Ceci nous a amenés à fixer trois axes principaux pour l'année 2009 :

- Une organisation plus réactive, avec une équipe « développement » dédiée et renforcée (intégration d'un responsable du développement spécialisé en assistance respiratoire et d'un responsable du développement spécialisé en perfusion, nutrition et insulinothérapie).
- Une homogénéisation de notre organisation au sein de l'ensemble de nos agences visant à renouer avec un bon niveau de rentabilité.
- Une consolidation de nos développements en Allemagne.

Nous abordons le nouvel exercice avec confiance. En effet, l'allongement de la durée de vie, l'évolution des mentalités, la nécessaire réduction des dépenses de santé : tout concourt au développement des systèmes de prise en charge à domicile. Par ailleurs, la physionomie du marché de l'assistance médicale à domicile évolue à la faveur des changements politico-réglementaires et des progrès des technologies médicales. Ces évolutions nous offrent de nouvelles perspectives de développement via l'élargissement de notre activité à la prise en charge d'autres pathologies et le développement de services (éducation thérapeutique, etc.).

De ce fait, le groupe LVL Médical compte poursuivre son expansion avec détermination.

Je tiens à remercier nos salariés, prescripteurs et actionnaires pour leur travail, leur confiance et leur engagement qui sont notre principale richesse et qui nous permettent d'imaginer le système de Santé de demain avec optimisme.



Jean-Claude Lavorel

Président Fondateur
jc.lavorel@lvl-medical.fr



➤ Le mot du Directeur Général

L'exercice 2007-2008 s'est traduit par une accélération de la croissance sur l'ensemble des activités du groupe. Le tassement de la rentabilité sur le premier semestre a pu être rattrapé sur le second semestre grâce aux fruits des investissements en France comme en Allemagne.

Dans la continuité de son projet LVL 2007, le groupe LVL Médical a mis en place une direction des opérations qui travaille en étroite collaboration avec le service qualité afin de mettre en œuvre les plans d'action qui font suite aux résultats des audits menés au sein de l'ensemble des agences. Cette organisation répond à la volonté du groupe d'avoir une démarche qualité beaucoup plus opérationnelle avec un suivi régulier des plans d'action sous la responsabilité d'un seul manager. Cette organisation a commencé à porter ses fruits dès la fin du second semestre 2008 et a pour objectif d'améliorer la rentabilité du groupe sur l'exercice en cours.

L'année a été marquée par l'ouverture de nouvelles agences en France comme en Allemagne. En effet, deux agences ont été ouvertes en France en parallèle avec la création d'une sixième zone. En Allemagne, cinq nouvelles agences ont été créées. Ces ouvertures d'agences ont nécessité beaucoup d'investissements qui ont commencé à s'amortir. La croissance du chiffre d'affaires des « anciennes structures » est très bonne, avec une rentabilité correcte. Le résultat est diminué par les structures plus récentes qui sont au départ moins rentables...

Les activités allemandes ont connu une forte croissance au cours des derniers exercices qui nécessite un renforcement au niveau de l'encadrement de ses activités. Ainsi, dès le mois d'Octobre 2008, un management intermédiaire a été mis en place entre les responsables d'agence et la direction générale. Ceci doit permettre d'assurer un meilleur suivi de l'activité des agences et surtout d'avoir une organisation qui repose sur plusieurs personnes. Le groupe entend consolider cette forte croissance réalisée ces dernières années en Allemagne et par ailleurs continuer sa couverture de l'ensemble du territoire allemand par croissance externe.

Autre élément significatif de l'exercice, le groupe a procédé à l'émission d'une Obligation à Bons de Souscription d'Actions Amortissables et Remboursables (OBSAAR) en juin 2008, permettant de rembourser les emprunts existants mais surtout de financer la croissance externe. Cette émission, réalisée dans de très bonnes conditions, est le gage d'une excellente santé financière pour le groupe.

Depuis la clôture de l'exercice, le groupe a procédé à l'acquisition de la société Lynn's Best située en Bavière et spécialisée dans la prise en charge d'enfants dépendants en soins intensifs.

L'ensemble de ces moyens mis en œuvre devra permettre en France de poursuivre la réorganisation dans certaines filiales et en Allemagne de mieux maîtriser le développement de nos activités.



Stanislas Lavorel

Directeur Général Délégué
stanislas.lavorel@lvl-medical.fr

Sommaire

1	Personne responsable du Document de Référence	9	11	Recherche et développement, brevets et licences	64
	Personne responsable des informations contenues dans le Document de Référence	10			
	Attestation du responsable du Document de Référence	10	12	Information sur les tendances	66
	Politique d'information	11		Événements récents	67
				Perspectives d'avenir	67
2	Contrôleurs légaux des comptes	13	13	Prévisions ou estimations du bénéfice	69
	Commissaires aux Comptes titulaires	14			
	Commissaires aux Comptes suppléants	14	14	Organes d'administration, de direction et de surveillance	71
	Rémunération des Commissaires aux Comptes	15		Membres du Conseil d'Administration	72
	Renouvellement des Commissaires aux Comptes	15		Expérience des organes de direction, d'administration et de surveillance	75
3	Informations financières sélectionnées	17		Conflits d'intérêts potentiels et accords	75
4	Facteurs de risques	19	15	Rémunération et avantages	77
	Risques relatifs à l'activité de la Société	20		Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos aux mandataires sociaux de la Société	78
	Risques opérationnels	21		Engagements d'indemnités de départ	78
	Risques juridiques	22		Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages	78
	Risques de marché	22		Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux	78
	Engagements hors-bilan	23		Stock-options et actions gratuites	78
	Assurances et couverture des risques	24		Recommandations AFEP/MEDEF	78
5	Informations concernant la Société	27	16	Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	80
	Histoire et évolution de la Société	28		Echéance du mandat des administrateurs	81
	Investissements	29		Contrats de service	81
6	Aperçu des activités	31		Comités spécialisés	81
	Présentation de l'activité assistance médicale à domicile : LVL Médical en France	32		Gouvernement d'entreprise	81
	Présentation des activités soins infirmiers et soins intensifs : LVL Médical en Allemagne	43		Rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société pour l'exercice 2007-2008	81
7	Organigramme	47		Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière	88
8	Propriété immobilière, usines et équipements	51	17	Salariés	90
	Propriété immobilière	52		Effectifs	91
	Impact environnemental	52		Participation des mandataires sociaux	93
9	Examen de la situation financière et du résultat du Groupe	54		Intéressement et participation du personnel	93
	Situation financière	55			
	Activité et résultat opérationnels	57			
	Stratégies ou facteurs ayant ou pouvant influencer les opérations de la Société	61			
10	Trésorerie et capitaux	63			

18	Principaux actionnaires	95
	Répartition actuelle du capital social et des droits de vote	96
	Principaux actionnaires disposant de droits de vote spéciaux	96
	Contrôle de la Société	96
	Accords connus de la Société pouvant entraîner un changement de contrôle de cette dernière	96
19	Opérations avec des apparentés	97
	Flux intra-groupe	98
	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées au 30 septembre 2008	99
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société	103
	Comptes consolidés au 30 septembre 2008	104
	Comptes sociaux au 30 septembre 2008	132
	Rapports des commissaires aux comptes	147
	Informations financières intermédiaires au 31 décembre 2008	150
	Politique de distribution des dividendes	151
	Procédures judiciaires et d'arbitrage	151
	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	151
21	Informations complémentaires	153
	Capital social	154
	Principales dispositions statutaires	160
	Nantissements	163
22	Contrats importants	165
23	Informations provenant des tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	167
24	Documents accessibles au public	169
25	Informations sur les participations	171

Lexique	172
----------------	------------

REMARQUES GENERALES

Le présent Document de Référence contient des indications sur les objectifs, perspectives, et axes de développement de LVL Médical Groupe notamment dans ses chapitres 6, 12 et 13. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits dans le chapitre 4 – Facteurs de risques, avant de prendre leur décision d'investissement.

Dans ce document, la société LVL Médical Groupe est dénommée « LVL Médical » ou la « Société ». Le « Groupe » ou le « Groupe LVL Médical » désigne LVL Médical et ses filiales :

LVL Médical Deutschland GmbH,
LVL Médical Centre Est (« zone Centre Est »),
LVL Médical Paris et Nord (« zone Paris et Nord »),
LVL Médical Sud (« zone Sud »),
LVL Médical Sud-Ouest (« zone Sud-Ouest »),
LVL Médical Est (« zone Est »),
LVL Médical Corse et
LVL Médical Ouest (« zone Ouest »).



Personne responsable du Document de Référence

1	Personne responsable des informations contenues dans le Document de Référence	10
2	Attestation du responsable du Document de Référence	10
3	Politique d'information	11

1 Personne responsable des informations contenues dans le Document de Référence

Stanislas Lavorel, Directeur Général Délégué

2 Attestation du responsable du Document de Référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de Référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.»

Fait à Lyon, le 29 janvier 2009



Stanislas LAVOREL
Directeur Général Délégué

3 Politique d'information

Depuis 2008, LVL Médical Groupe a mis en œuvre de nouveaux vecteurs de communication financière afin de tenir ses actionnaires informés de son actualité et de son développement et de répondre à la mise en application de la Directive Transparence.

La mailing list et l'envoi de documents de référence et d'information financière

Toute personne intéressée par l'actualité du Groupe a la possibilité de s'abonner, via le site Internet du Groupe, à la mailing list de diffusion de l'information financière. Il est possible de recevoir, sur simple demande, le Document de Référence ainsi que tous les documents d'information financière présents sur www.lvl-medical.com.

L'espace actionnaires sur le site institutionnel

L'ensemble de ces informations sont également consultables (et téléchargeables) en ligne et en temps réel sur www.lvl-medical.com. Les actionnaires peuvent, en outre, y retrouver les déclarations des transactions sur actions propres et autres chiffres clés relatifs à la vie financière du Groupe LVL Médical.

Un plan média diversifié maintenu en 2008

LVL Médical Groupe diffuse également depuis 2007, l'ensemble de ses résultats financiers (annuels, semestriels et trimestriels) sur le site Internet www.actusnews.com en complément de l'information publiée dans la presse quotidienne économique.

Des relations privilégiées avec les parties prenantes

En complément de la diffusion réglementaire de l'intégralité de ses communiqués financiers en Europe, LVL Médical Groupe a mis au point une diffusion personnalisée de son actualité aux journalistes, analystes (spécialistes du secteur et des mid&smallcaps) et gérants français et anglo-saxons.

De plus, le Management du Groupe a maintenu en 2008 les présentations sur-mesure en "one to one" lors de road shows, une occasion supplémentaire pour les actionnaires de bénéficier d'une forte exposition du Groupe, et donc d'informations objectives et régulières.

Contact investisseurs

LVL Médical Groupe
Relations actionnaires
Tél. 04 26 68 68 68
actionnaires@lvl-medical.com
www.lvl-medical.com



Contrôleurs légaux des comptes

1	Commissaires aux Comptes titulaires	14
2	Commissaires aux Comptes suppléants	14
3	Rémunération des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2007-2008	15
4	Renouvellement des Commissaires aux Comptes	15

1 Commissaires aux Comptes titulaires

GRANT THORNTON SA

Représenté par Madame Françoise Mechin
42 avenue Georges Pompidou
69442 LYON CEDEX 03
Téléphone : 04 72 13 11 11
Télécopie : 04 72 13 03 04

Date de première nomination :

- Assemblée Générale du 20 mars 2008.
- Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

JOYE SA

Représentée par Claude Joye
49, cours Vitton
69006 LYON
Téléphone : 04 72 69 82 69
Télécopie : 04 78 94 02 35

Date de première nomination :

- Assemblée Générale du 29 mai 2000.
- Renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 17 mars 2006.
- Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

2 Commissaires aux Comptes suppléants

INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - IGEC

Représenté par Monsieur Victor Amselem
3 rue Léon Jost
75017 PARIS

Date de première nomination :

- Assemblée Générale du 20 mars 2008.
- Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Le conseil d'administration réuni le 15 décembre 2008 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale qui se tiendra le 26 février 2009, la nomination de Madame **Stéphanie Meffre-Brandys**, inscrite à la compagnie des commissaires aux comptes de Grenoble, domiciliée ZA des Laurons - 26100 Nyons, en remplacement du cabinet SOFRAGEC démissionnaire pour la durée du mandat restant à courir (exercice clos le 30 septembre 2011).

3 Rémunération des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2007-2008

En K€	Auditeurs légaux en France								Auditeurs légaux en Allemagne							
	JOYE SA				GRANT THORNTON				DANIEL CECCALDI				VERHÜLSDONK & PARTNER GMBH			
	MONTANT		POURCENTAGE		MONTANT		POURCENTAGE		MONTANT		POURCENTAGE		MONTANT		POURCENTAGE	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
AUDIT																
Commissariat, certification, examen des comptes individuels et consolidés																
Emetteur	46	40	19%	17%	41		24%		6	40	100%	100%				
Filiales intégrées globalement	199	189	81%	83%	73		43%						70			100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux Comptes																
Emetteur					5		3%									
Filiales intégrées globalement					52		30%									
SOUS-TOTAL	246	228	100%	100%	170	0	100%		6	40	100%	100%	0	70		100%
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT																
Juridique, fiscal, social																
Autres																
SOUS-TOTAL	0	0	0%	0%	0	0	0%		0	0	0%	0%	0	0		0%
TOTAL	246	228	100%	100%	170	0	100%		6	40	100%	100%	0	70		100%

4 Renouvellement des Commissaires aux Comptes

Néant.



3053

Informations financières sélectionnées

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats extraits des comptes consolidés du Groupe établis selon les normes comptables IFRS pour les exercices clos les 30 septembre 2006, 2007 et 2008.

En M€	30/09/06	30/09/07	30/09/08	Variation 2008 vs 2007 en %
Chiffre d'affaires	82,3	97,0	114,5	18,1%
Résultat opérationnel courant avant stock options	12,2	15,1	13,9	-7,8%
Résultat opérationnel courant	12,2	14,2	12,3	-13,5%
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-2,5	-2,2	-1,4	-36,3%
Autres produits et charges opérationnels	1,0	0,0	-2,4	nd
Résultat avant impôt	10,7	12,5	8,7	-30,4%
Impôt	-2,9	-1,9	-1,6	-17,0%
Résultat après impôt	7,8	10,6	7,1	-32,9%
Résultat net part du groupe	7,7	10,3	6,8	-34,0%
Capital social + primes	52,8	75,5	75,5	0,0%
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	7,7	42,3	51,1	20,9%
Provisions	0,5	0,5	0,6	8,1%
Emprunts obligataires (hors intérêts courus)	27,5	0,6	56,4	nd
Endettement financier brut (hors dette obligataire et intérêts courus)	12,7	10,5	0,3	-97,1%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7,7	5,4	51,6	862,1%



Facteurs de risques

1	Risques relatifs à l'activité de la Société	20
	1.1 Contexte réglementaire de nos prestations (en France).....	20
	1.2 Faits exceptionnels et litiges.....	20
	1.3 Risques liés au système de contrôle interne	20
	1.4 Risques liés à un éventuel départ de collaborateurs clés	20
	1.5 Risques sociaux spécifiques	21
2	Risques opérationnels	21
	2.1 Risques Clients	21
	2.2 Risques liés aux fournisseurs	21
	2.3 Risques informatiques	21
3	Risques juridiques	22
4	Risques de marché	22
	4.1 Risques de taux de change.....	22
	4.2 Risques de liquidité.....	22
	4.3 Risques de taux d'intérêt.....	22
	4.4 Risques de crédit.....	22
	4.5 Risques sur actions.....	23
5	Engagements hors-bilan	23
6	Assurances et couverture des risques	24

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits dans le présent chapitre avant de prendre leur décision d'investissement. Si l'un ou plusieurs de ces risques devaient se matérialiser, les activités, la situation financière, les résultats et le développement du Groupe pourraient s'en trouver affectés.

LVL Médical a initié fin 2006 un processus de gestion de ses risques majeurs, dont la méthodologie s'est largement appuyée sur les préconisations du référentiel COSO 2*. Ce processus a impliqué les principaux responsables et a abouti à une cartographie identifiant les risques majeurs du groupe, évalués selon leur probabilité d'occurrence et leur impact en cas de survenance. Chaque risque est analysé de façon détaillée dans une fiche de risque en termes d'objectif impacté, de facteurs de risque, de conséquences en cas de survenance et de dispositif de maîtrise appropriés, permettant de renforcer le système de contrôle interne du groupe, pour réduire l'importance du risque à un niveau jugé acceptable par la Direction Générale.

L'analyse d'éventuels écarts entre le système de maîtrise en place et cible fait l'objet d'un plan d'actions formalisé par le responsable concerné. La responsable de l'audit interne peut évaluer de la mise en place et de l'efficacité du système de contrôle interne sur demande de la Direction.

Cette cartographie est régulièrement mise à jour par la responsable de l'audit interne en fonction notamment des objectifs stratégiques et de l'évolution de l'organisation du Groupe.

* Le COSO est un référentiel de contrôle interne défini par le Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, une commission à but non lucratif qui a établi en 1992 une définition standard du contrôle interne et créé un cadre pour évaluer son efficacité. Le COSO 2 propose un cadre de référence pour la gestion des risques de l'entreprise (Enterprise Risk Management Framework).

1 Risques relatifs à l'activité de la Société

1.1 Contexte réglementaire de nos prestations (en France)

Le prix de facturation étant déterminé par le Ministère de la Santé, le Groupe est soumis à un risque de baisse tarifaire, voire de suppression de la prise en charge de certaines prestations par l'Assurance Maladie, pouvant impacter son chiffre d'affaires et sa marge opérationnelle.

Afin de limiter l'impact de ce risque, le Groupe s'est orienté depuis plusieurs années vers une diversification de ses prestations, notamment dans les domaines de la perfusion, de la nutrition et de l'insulinothérapie ainsi qu'un déploiement significatif en Allemagne.

1.2 Faits exceptionnels et litiges

A la clôture de l'exercice, le Groupe est confronté à cinq litiges prud'homains portant sur un montant total de réclamation de 655 212 €. Bien que le Groupe considère que les chances de succès des demandes formulées à son encontre soient limitées, ces litiges ont été provisionnés à hauteur de 303 340 € soit 46% du montant des demandes.

1.3 Risques liés au système de contrôle interne

Une défaillance du système de contrôle interne pourrait avoir pour conséquence la non atteinte des objectifs stratégiques, opérationnels, de reporting et de conformité du Groupe, et en particulier :

- le non respect du cadre défini par les lois et règlements en vigueur (agrément des agences permettant la réalisation du service, traçabilité des matériels et matériovigilance, exactitude de la facturation des prestations dans le cadre défini par la LPPR etc.) ;
- la survenance de risques opérationnels pouvant notamment impacter la rentabilité (mauvaise gestion du compte clients, des interventions patients, des stocks, du parc matériels, défaillance du système d'information etc.), de risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers ;
- la fiabilité de l'information financière communiquée aux actionnaires et la production d'états financiers qui reflètent avec fidélité et sincérité l'activité et la situation financière du Groupe.

1.4 Risques liés à un éventuel départ de collaborateurs clés

Entreprise de service, le Groupe est conscient de l'importance de l'ensemble de ses collaborateurs dans l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels qu'il s'est fixé.

Certains salariés particulièrement importants dans la réussite des objectifs ont été identifiés comme « salariés clés » et font l'objet de mesures spécifiques (assurance hommes clés, organisation dégradée en cas d'absence, partage des informations et connaissances, politique de motivation et fidélisation...).

La perte d'un ou plusieurs collaborateurs clés, animateurs ou dirigeants pourrait avoir un effet négatif important sur le chiffre d'affaires du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Afin de fidéliser ses collaborateurs clés, le Groupe a mis en place

- un système de stock-options dédié aux directeurs du groupe présenté au chapitre 21- Informations complémentaires, paragraphe 1.5 – Autres titres donnant accès au capital.

- un système de bons de souscription d'actions (BSAAR) dédié aux principaux responsables du groupe et leur permettant d'avoir accès à la souscription d'actions dans des conditions préférentielles.

Dans le cadre de la gestion de ses risques majeurs, le risque « Fuite des compétences » a été identifié, intégré dans la cartographie et un plan d'actions destiné à s'assurer de la pérennité des compétences et du capital humain du groupe a été défini sur l'exercice avec objectif de mise en place sur le prochain exercice.

1.5 Risques sociaux spécifiques

Conformément à la réglementation en vigueur, le Groupe a réalisé un document unique pour chacune de ses filiales résumant les risques encourus par le personnel et les moyens mis ou à mettre en place pour les prévenir.

Compte-tenu des nombreux déplacements des équipes techniques auprès des patients, le risque d'accident automobile a une probabilité d'occurrence particulièrement importante pour les collaborateurs non sédentaires.

Pour maîtriser ce risque, plusieurs dispositifs ont été mis en place :

- politique de formation à une conduite sécurisée ;
- indicateurs de suivi du nombre d'accidents ;
- contrôle des vitesses grâce à un système de géolocalisation ;
- contrôle sur permis de conduire ;
- politique de communication active sur les consignes de prévention routière ;
- entretien régulier des véhicules ;
- programme de tutorat des conducteurs.

Compte-tenu de la réalisation de prestations de service en oxygène liquide, certaines catégories de personnel peuvent être exposées à des risques liés à la manipulation d'oxygène liquide ou gazeux.

Pour maîtriser ce risque, plusieurs dispositifs ont été mis en place :

- des formations techniques liées à la manipulation de l'oxygène sont dispensées par les responsables techniques et pharmaciens titulaires de l'habilitation BPDO (Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène) ;
- des moyens de protection physique sont fournis et rendus obligatoires aux personnes concernées (vêtements, gants et lunettes, visières de protection).

Notre activité nécessite parfois la livraison de matériel médical lourd. Les assistants techniques, logisticiens, et techniciens de maintenance peuvent être exposés à un risque lié au port de charges lourdes.

Pour le prévenir, le Groupe met à disposition de ses équipes des monte-marches électriques, des lève-cuves dans les véhicules ainsi que des diables et chaussures de sécurité.

En ce qui concerne le risque d'irritation lié à l'utilisation des produits de nettoyage, de désinfection et des aérosols par les techniciens, magasiniers et infirmiers conseil, le Groupe informe régulièrement ses collaborateurs sur les règles d'utilisation des produits et met à leur disposition des gants, blouses et lunettes de protection.

La mise en œuvre de ces dispositifs est vérifiée lors des audits qualité. Le cas échéant, des actions correctives sont planifiées pour s'assurer du respect de ces dispositifs par l'ensemble des équipes concernées sur les filiales françaises du groupe.

2 Risques opérationnels

2.1 Risques Clients

Il n'existe pas de risque clients à proprement parler dans la mesure où les prestations du Groupe sont prises en charge par l'Assurance Maladie. Le risque résiduel est lié à la difficulté de récolter les données « patients » fiables nécessaires à la facturation et à la prise en charge par les organismes de sécurité sociale.

Pour maîtriser le risque d'inexactitude de ces données, plusieurs dispositifs ont été mis en place et notamment :

- un ensemble de contrôles informatisés (exhaustivité des données et documents recueillis, exactitude de certaines informations) ;
- la télétransmission des feuilles de soins (près de 90% du chiffre d'affaires du Groupe en France) qui permet de connaître de manière précise les factures réglées et celle non réglées en raison d'une information inexacte (taux de prise en charge, date de naissance...).

2.2 Risques liés aux fournisseurs

Ce type de risques est maîtrisé par le niveau d'exigence du Groupe vis-à-vis de ses fournisseurs, sélectionnés en fonction d'un certain nombre de critères (solidité financière, respect des contraintes réglementaires sur le matériel médical et les normes en vigueur (CE...) relatives au métier du Groupe, ainsi que leur responsabilité sociétale).

Il n'y a par ailleurs pas de risque de dépendance dans la mesure où le Groupe travaille avec plusieurs fournisseurs par type de matériel ou produit.

2.3 Risques informatiques

Les risques de non intégrité et d'indisponibilité des données gérées par le système d'information font partie des risques majeurs du Groupe et ont donc fait l'objet d'une analyse et de l'élaboration d'un dispositif de maîtrise détaillé.

Ce dispositif de maîtrise consiste en la mise en place d'une politique de sécurité informatique visant notamment à :

- la sécurité des serveurs (serveurs doublés, hébergement des serveurs dans un site sécurisé, mise en place du client léger ...)
- la sauvegarde des informations et programmes (procédure formalisées, externalisation périodiques des données et applications sauvegardées, renforcement de la sécurité des lignes de communication; contrôle des éléments actifs (switch et routeur)
- une procédure rigoureuse de gestion des droits d'accès sur l'ensemble des logiciels du Groupe ;
- la mise en place d'un plan de crise.

3 Risques juridiques

Le Groupe exerce dans le domaine de la santé. Il est ainsi soumis à une réglementation stricte visant à garantir la bonne sécurité des patients pris en charge.

Afin de s'assurer du respect total de la réglementation spécifique à son activité, le Groupe dispose d'un service « Qualité et Affaires Règlementaires » en charge du contrôle du respect du cadre réglementaire relatif à l'activité du Groupe et de la correcte application des évolutions règlementaires. Le service réalise une veille active sur les évolutions règlementaires pouvant impacter les modalités de réalisation et de prise en charge des prestations du Groupe.

Sur l'exercice 2008 et 2009, le service Qualité et Affaires Règlementaires a planifié une série d'audits afin de contrôler, notamment, le respect du cadre réglementaire applicable (LPP, BPDO) et la qualité des prestations du groupe auprès des patients. Ces audits débouchent sur des plans d'actions opérationnels dont la réalisation est contrôlée par le Directeur des opérations.

4 Risques de marché

Le groupe n'est pas significativement exposé à des risques de liquidité ou de marché (qu'il s'agisse de risques de taux et/ou de change, et/ou de risques sur actions)

4.1 Risques de taux de change

Le Groupe estime que les risques de taux de change ne sont pas significatifs en ce qui concerne son activité, dans la mesure où celle-ci s'exerce uniquement sur la zone Euro.

Le chiffre d'affaires, les charges d'exploitation, les dépenses d'investissement, actifs et passifs de la Société sont pour l'essentiel libellés en euros.

4.2 Risques de liquidité

Compte tenu :

- de son niveau de performance,
- du renforcement de sa structure financière,
- de l'émission d'OBSAAR de 60 M€, qui donne au groupe les moyens de financer son développement et ses investissements non récurrents (rénovation du système d'information notamment)
- de son niveau de trésorerie nette (50,6 M€ au 30/09/2008), le groupe LVL Médical ne court pas de risque de liquidité significatif.

4.3 Risques de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'endettement du groupe LVL Médical entre encours à taux fixe et taux variable au 30/09/2008 :

En milliers d'euros	Taux	Encours au 30/09/2008 ⁽¹⁾	Encours moyen 2008/2009	Impact hausse 1% taux intérêts
Océanes 2010	fixe	649	649	0
OBSAAR	variable	60 000	60 000	600
Locations financières	fixe	298	239	0
Trésorerie disponible	variable	-50 628	-50 628	-506
TOTAL		10 319	10 259	94
Coût de l'endettement financier net de l'exercice 2007/2008				1 288
Impact d'une hausse de 1% des taux d'intérêts en %				7

(1) Hors retraitement de la composante capitaux propres des emprunts obligataires et des frais d'émission

Compte tenu du faible niveau de l'endettement financier net actuel du groupe, la sensibilité aux variations des taux d'intérêts de l'OBSAAR est largement compensée par la sensibilité, en sens inverse, de la rémunération de la trésorerie du groupe aux variations des taux d'intérêts.

Au fur et à mesure que les fonds levés lors de l'émission d'OBSAAR seront utilisés pour financer des opérations de croissance externe, la sensibilité du coût de l'endettement financier net aux variations des taux d'intérêts augmentera, et pourra conduire à une réévaluation de l'opportunité de mise en place d'une politique de couverture

4.4 Risques de crédit

La société n'est pas exposée à un risque de crédit significatif. La valeur nette comptable des créances constatées reflète la juste valeur des flux nets à recevoir estimés par la direction, en fonction des informations à la date de clôture. La société n'a pas pris en compte de garanties ni d'accords de compensation pour réaliser les tests de dépréciation des actifs financiers. Il n'existe pas d'actifs financiers échus non dépréciés significatifs.

La stratégie de placement de la trésorerie du groupe vise à ne courir aucun risque :

- sélection de placements sécurisés (SICAV de trésorerie en euros ou certificats de dépôt négociables) gérés par des établissements bancaires de premier plan
- durées de placement courtes
- revue régulière des performances des supports de placement retenus
- répartition des placements sur les différents supports et établissements bancaires afin de répartir les risques

4.5 Risques sur actions

Le groupe LVL Médical ne détient pas de portefeuilles d'actions tierces.

En revanche, le groupe détient au 30/09/2008, 107 019 titres d'autocontrôle, d'une valeur brute de 1 732 K€.

L'ensemble de ces titres d'autocontrôle fait donc ressortir un coût moyen par action de 16,19 €. Il existe donc un risque de marché si, lors de l'utilisation des actions d'autocontrôle, le cours de l'action est inférieur à 16,19 €. Sur la base du cours constaté au 30/09/2008 (8,66 €), le risque s'élève à 807 K€.

5 Engagements hors-bilan

Engagements de rachat des actions détenues par les minoritaires

Il n'existe aucun engagement de rachat de titres minoritaires au 30/09/2008.

Engagements liés aux emprunts

Ont été consentis en garantie de l'OBSAAR émise en juin 2008 les sûretés suivantes :

Nature de la dette	Montant potentiel (K€)	Encours au 30/09/08 (K€)	Nature de la sûreté consentie
NANTISSEMENT DE TITRES :			
			98,01% des actions LVL Médical Centre Est
			97,40% des actions LVL Médical Corse
			99,67% des actions LVL Médical Est
OBSAAR	60 000	60 000	99,96% des actions LVL Médical Ouest
			99,88% des actions LVL Médical Paris et Nord
			99,70% des actions LVL Médical Sud
			100,00% des actions LVL Médical Sud Ouest

Engagements liés aux instruments financiers

Néant, la Société n'ayant pas mis en place de dérivés.

Engagements liés aux contrats de location simple irrévocables

Les engagements de loyers immobiliers souscrits par les différentes sociétés du Groupe s'élèvent à 4 798 K€ au 30/09/2008, dont 3 642 K€ à échéance supérieure à un an.

Engagements liés aux commandes d'immobilisations significatives :

Il n'existe aucun engagement lié aux commandes d'immobilisations significatives.

Autres engagements donnés

Néant.

Autres engagements reçus

Engagements reçus	Montant K€	Tiers	Nature
Appartement		Ancien dirigeant	Hypothèque de second rang
Action Sté Oxyvie			Privilège sur actions (39% du capital social)

6 Assurances et couverture des risques

Le Groupe met en œuvre une politique visant à obtenir une couverture externe d'assurance permettant de prendre en charge les risques qui peuvent être assurés à des taux raisonnables. Les assurances en cours couvrent les biens, les pertes d'exploitation et la responsabilité civile des sociétés du Groupe, ainsi que la responsabilité des dirigeants, à des conditions habituelles.

Le Groupe dispose notamment de 4 assurances principales, à savoir :

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

LVL Médical a souscrit une police d'assurance permettant la couverture de sa responsabilité civile pour chaque intervention auprès des patients dans le cadre de ses diverses activités et ce, dans l'ensemble des pays où elle intervient.

France - Montant prime annuelle : 45 734 €

Montant total des garanties	7 622 450 €	4 573 471 €
Risques couverts	Responsabilité civile exploitation Tous dommages confondus (corporels, matériels, immatériels)	Responsabilité civile après livraison Tous dommages confondus (corporels, matériels, immatériels)
Montant total des franchises	762 €	3 049 €
Risques couverts	Responsabilité civile exploitation Tous dommages sauf corporels	Responsabilité civile du fait des biens livrés et responsabilité civile professionnelle Tous dommages sauf corporels

Allemagne - Montant prime annuelle : 29 241 €

Montant total des garanties	3 000 000 €
-----------------------------	-------------

ASSURANCE DES VEHICULES

France - Montant prime annuelle : 259 000 € - Montant de la franchise (vol et dommages) : 1 150 €

Risques couverts	Responsabilité civile, défense pénale et recours, vol, incendie, dommages tous accidents, dommages corporels du conducteur (jusqu'à 200 000 €), catastrophes naturelles
------------------	---

Allemagne - Montant prime annuelle : 197 850 €

Risques couverts	Responsabilité civile et assurance tous risques au tiers, dommages matériels, perte de valeur : Montant total des garanties 2 000 000 €
------------------	--

ASSURANCE DES LOCAUX

France - Montant prime annuelle : 22 403,44 € - Montant de la franchise : 751 €
sauf garantie « tous dommages sauf » : franchise de 955 € et catastrophes naturelles : franchise légale.

Montant total des garanties par agence	En valeur à neuf	100 000 € sauf PMC 1 000 000 €	95 515 €	95 515 €	37 756 €	9 433 €	95 515 €	4 773 €	573 114 €	Acquises
Risques couverts	Bâtiment et/ou risques locatifs	Matériels Mobiliers Marchandises	Dommages électriques	Vol	Bris informatique	Frais de reconstitution des médias Frais suppl.	Bris de machines d'exploitation	Bris de glaces	Tous dommages sauf	Catastrophes naturelles

Montant total des garanties pour le siège	En valeur à neuf	764 155 €	95 515 €	95 515 €	286 557 €	95 515 €	95 515 €	95 515 €	573 114 €	Acquises
Risques couverts	Bâtiment et/ou risques locatifs	Matériels Mobiliers Marchandises	Dommages électriques	Vol	Bris informatique	Frais de reconstitution des médias Frais suppl.	Bris de machines d'exploitation	Bris de glaces	Tous dommages sauf	Catastrophes naturelles

Garanties communes	955 185 €	1 740 136 €	Acquises (10% postes Bat/Mat)	1 910 417 €
Risques couverts	Frais et pertes	Investissements	Pertes indirectes forfaitaires	Responsabilités assurées

Limitation contractuelle d'indemnité : 12 195 921€

Allemagne - Montant prime annuelle : 6 830€

Montant total des garanties	1 415 000 €
Risques couverts	Incendie, vol, dégâts des eaux, tempête, grêle.

Allemagne - Montant prime annuelle 4 438 €

Montant total des garanties	811 000 €
Risques couverts	Assurances matériels informatiques

RESPONSABILITE DES DIRIGEANTS

France

LVL Médical Groupe a souscrit une police d'assurance destinée à couvrir la responsabilité civile ainsi que les frais de défense, d'expertise, d'enquête et de procès devant les juridictions civiles et pénales des dirigeants et des mandataires sociaux du Groupe, dont le montant des garanties est fixé à 3 000 000 €.

La prime annuelle s'élève à 7 671€.

Allemagne

Montant prime annuelle : 11 890€

Montant total des garanties : 3 500 000 € dont 3 000 000€ au titre de la responsabilité civile et 500 000€ pour la protection juridique.

Le Groupe estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité.



esprit de service

Informations concernant la Société

1	Histoire et évolution de la Société	28
1.1	Raison sociale, nom commercial et siège social de la Société.....	28
1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société.....	28
1.3	Date de constitution et durée de la Société (Article 5 des statuts).....	28
1.4	Forme juridique de la Société et législation applicable (Article 1 des statuts).....	28
1.5	Exercice social (Article 6 des statuts).....	28
1.6	Historique.....	28
2	Investissements	29
2.1	Historique des investissements consolidés.....	29
2.2	Investissements en cours ou à venir.....	29

1 Histoire et évolution de la Société

1.1 Raison sociale, nom commercial et siège social de la Société

La dénomination sociale de la Société est LVL Médical Groupe et son nom commercial est LVL Médical.

Le siège social de la Société se situe 44 quai Charles de Gaulle 69006 LYON et son numéro de téléphone est le 04 26 68 68 68.

1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 352 497465.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, date de révision par l'INSEE des codes NAF (nomenclature d'activités françaises), le code APE de la Société est 6420 Z : Activités des sociétés holding. Son numéro SIRET est le 352 497 465 000 67.

1.3 Date de constitution et durée de la Société (Article 5 des statuts)

La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter du 27 novembre 1989, date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 26 novembre 2088.

1.4 Forme juridique de la Société et législation applicable (Article 1 des statuts)

La Société est une Société Anonyme régie par les lois et règlements en vigueur et notamment par les dispositions du Code de Commerce relatives aux sociétés commerciales.

1.5 Exercice social (Article 6 des statuts)

L'exercice social, d'une durée de 12 mois, commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

1.6 Historique

LVL Médical est née de l'ouverture au secteur privé du marché de l'assistance respiratoire à domicile.

Jusqu'en 1987, l'assistance respiratoire à domicile était assurée par des associations dépendantes de services hospitaliers.

A partir de cette date, un tarif interministériel pour ce type de prestation de santé (LPPR, Liste des Produits et Prestations Remboursables prévus à l'article L165-1 du code de la sécurité sociale) est mis en place et des acteurs privés peuvent s'engager dans ce domaine.

En 1989, Jean-Claude Lavorel crée LVL Médical qui s'impose rapidement grâce à son savoir-faire, en faisant de l'appareillage à domicile une véritable prestation d'assistance.

Spécialisé à l'origine dans l'assistance respiratoire à domicile, le Groupe LVL Médical est devenu l'un des principaux intervenants sur ce marché avec près de 35 000 patients pris en charge chaque jour en France.

Son entrée en bourse en 1996 a permis au Groupe de développer sa couverture nationale et de proposer de nouvelles prestations.

Fort de son expérience dans ce domaine thérapeutique particulier et pour répondre aux besoins croissants de prises en charge à domicile, le Groupe s'est également spécialisé dans les prestations de perfusion, nutrition et insulinothérapie par pompe à domicile.

Il a conservé l'activité de maintien à domicile en complément d'offre.

LVL Médical s'est par ailleurs implanté en Allemagne en 1999 en créant LVL Medical Deutschland GmbH, spécialisé dans l'appareillage médical. Il s'est ensuite développé en s'associant à diverses structures positionnées sur cette même activité entre 2000 et 2002, avant de se recentrer sur des activités de pure prestation à travers l'acquisition de 9 structures de soins à domicile («Pflagedienste»).

LVL Médical a alors acquis Bonitas, « Pflagedienst » leader en Rhénanie Westphalie et situé près de Hanovre.

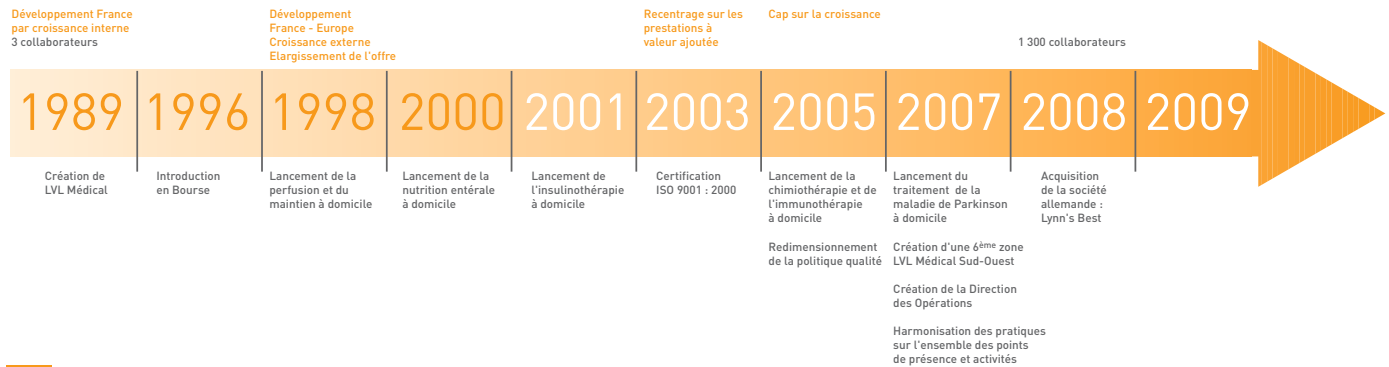
Bonitas, qui comptait parmi les 10 prestataires de soins à domicile les plus importants d'Allemagne, est alors devenu en moins de 3 ans un acteur multi-régional majeur (près de 30 agences), leader sur le marché allemand des structures de soins.

Ce développement s'est poursuivi en 2007 avec la création d'un nouveau centre de soins intensifs à Hambourg et l'ouverture d'une unité de soins intensifs à côté de l'hôpital de Cologne, complétées en juillet par des acquisitions à Kiel. Spécialisées dans les soins ambulatoires et les soins intensifs à domicile pour enfants, elles marquent le développement de LVL Médical dans le nord de l'Allemagne.

Le 1^{er} octobre 2008 le Groupe a fait l'acquisition de la société allemande Lynn's Best. Située en Bavière, cette société est spécialisée dans la prise en charge d'enfants en soins intensifs à domicile.

Le Groupe poursuit donc aujourd'hui son maillage du territoire sur un marché atomisé en consolidation.

Les dates clé du développement



2 Investissements

2.1 Historique des investissements consolidés

En K€	30/09/08	30/09/07	30/09/06
Immobilisations incorporelles	1 002	908	418
Constructions	7	3	0
Terrains	0		0
Installations techniques	12 540	10 576	7 382
Autres immobilisations corporelles	1 551	1 209	271
Immobilisations en cours	0	0	0
Immobilisations financières	172	84	25
TOTAL	15 273	12 780	8 097

Le montant des investissements s'élève à 15,3 M€, dont notamment :

- 12,3 M€ d'investissements en matériel médical ;
- 1,4 M€ d'agencements et installations générales, dont 0,2 M€ en Allemagne. Sur la France, 0,9 M€ ont été dépensés pour l'aménagement du nouveau siège social et 0,2 M€ pour l'aménagement des agences du groupe ;
- 1,0 M€ d'investissements incorporels et logiciels ;
- 0,4 M€ de matériel informatique et bureautique.

Les installations techniques consistent en des matériels médicaux employés dans le cadre des activités du groupe. Il s'agit de matériels de faible valeur unitaire (généralement inférieure à 5 000 € HT) dont les durées de vie varient, en fonction des types de matériels, entre 4 et 8 ans. Ces matériels sont investis essentiellement en France, dans la mesure où les activités de soins exercées en Allemagne ne nécessitent quasiment pas de matériel.

Ces investissements en matériels médicaux sont intégralement autofinancés depuis mi 2005.

Sur l'exercice, le groupe n'a pas effectué d'acquisitions de titres ou de fonds de commerce destinés à accroître son activité.

Pour continuer d'associer le management de notre filiale allemande à son développement, le groupe a cédé 0,99% des titres de sa filiale Bonitas à l'un de ses dirigeants.

2.2 Investissements en cours ou à venir

Les principaux investissements du Groupe consistent en des matériels médicaux, nécessaires pour soutenir au quotidien le développement de l'activité du Groupe en France.

Le projet de refonte de ses organisations sur la France (activité d'assistance médicale à domicile) lancé en mai 2006 induit une modernisation du système d'information du groupe. Le projet d'intégration d'un PGI lancé début 2007 ayant dû, suite à la défaillance de l'intégrateur de la solution intégrée, être abandonné, le groupe a relancé une recherche de solution applicative intégrée afin de relancer cette démarche. Le Groupe devrait lancer début 2009 un nouveau projet de rénovation de son système d'information, qui représenterait un investissement de l'ordre de 2 millions d'euros répartis sur les exercices 2009 et 2010.



Aperçu des activités

1 Présentation de l'activité d'assistance médicale à domicile : LVL Médical en France **32**

1.1. Le métier.....	32
1.2. Les prestations	33
1.3. Le marché / environnement concurrentiel.....	39
1.4. Notre stratégie en France.....	40
1.5. Une organisation au service d'une meilleure satisfaction des patients.....	40
1.6. Activité sur l'exercice.....	42

2 Présentation des activités soins infirmiers et soins intensifs : LVL Médical en Allemagne **43**

2.1. Le métier.....	43
2.2. Les prestations	43
2.3. Le marché / environnement concurrentiel.....	44
2.4. Un développement dynamique.....	45
2.5. Une approche « multicanal » : un leadership également conquis sur le marché des structures dédiées aux soins intensifs.....	45
2.6. Activité sur l'exercice.....	45

1 Présentation de l'activité d'assistance médicale à domicile : LVL Médical en France

1.1 Le métier

L'assistance médicale à domicile permet aux patients de suivre leur traitement dans leur propre environnement, quelle que soit leur pathologie et en toute sécurité. Complément ou alternative à l'hospitalisation traditionnelle, l'assistance médicale à domicile présente de nombreux avantages économiques, humains et sanitaires.

a) LVL Médical exerce cette activité partout en France, au travers de 40 agences.



b) Un marché à fort potentiel de croissance : « market drivers » du Groupe LVL Médical

De 2000 à 2007, les dépenses liées à la LPPR (Liste des Produits et Prestations Remboursables) ont augmenté en moyenne de 9,2% par an. Cette forte croissance est essentiellement liée à l'augmentation des dépenses relatives au maintien à domicile, qui contribue à près de 80% de l'augmentation sur cette période.

Ainsi, en 2007, les dépenses liées à la LPPR en ville s'élèvent à 5,5 milliards d'euros pour l'ensemble des régimes d'assurance maladie. Pour le régime général, cela représente un montant de 4,4 milliards d'euros.

Plus de 50% de cette somme concernent les prestations de maintien à domicile dont les remboursements ont triplé entre 2000 et 2006, passant de près de 800 millions à 2,4 milliards d'euros pour le régime général.

Les prestations du type de celles exercées par LVL Médical pèsent à elles seules près de 1,6 milliard d'euros sur ce marché.

(Source : CNAM, Points de repère de l'Assurance Maladie, 15 mai 2008)

Ce marché en croissance exponentielle est porté par un certain nombre de facteurs :

• Facteurs sociologiques :

- L'allongement de la durée de vie

Le vieillissement démographique favorise la prise en charge croissante de pathologies diverses chez des personnes âgées qui nécessitent une assistance médicale. Chaque année, l'espérance de vie des Français augmente de quatre mois. Le nombre de patients susceptibles de suivre leur traitement à domicile évolue donc de façon considérable.

- L'évolution des modes de vie et des mentalités

Le retour à domicile s'inscrit dans un phénomène de société. Il répond à une forte demande des patients : 8 français sur 10 sont favorables au maintien à domicile. (Source : DRESS/Ministère de l'Emploi et de la Santé "La Tribune" du 30 mai 2006)

L'assistance médicale à domicile répond à cette exigence de maintien de qualité de vie pour le malade en lui permettant d'être soigné dans son propre environnement, en toute sécurité.

• Facteurs économiques :

- La nécessaire réduction des dépenses de santé

Le retour à domicile répond à la fois à une volonté politique affirmée liée à la T2A (Tarification A l'Activité). Remboursée par l'Assurance Maladie, la prise en charge d'un patient à domicile peut coûter 3 à 10 fois moins cher qu'un séjour à l'hôpital.

- La réorganisation du système de santé

La mise en place des 35 heures dans les établissements hospitaliers, l'engorgement des services d'urgence ainsi que la nécessité de réduire les durées moyennes de séjour (DMS) sont quelques-uns des éléments qui incitent les pouvoirs publics à trouver des alternatives à l'hospitalisation traditionnelle.

• Innovation et évolution du secteur de la santé :

- L'évolution des technologies médicales et des thérapeutiques

L'éventail des pathologies traitées dans le cadre d'une assistance médicale à domicile s'élargit avec la mise en place de protocoles thérapeutiques adaptés au domicile grâce à des produits ou des technologies innovantes.

- La réduction des risques d'infections nosocomiales

Contractées dans le cadre d'un séjour à l'hôpital, les infections nosocomiales touchent, chaque année, entre 700 000 et un million de personnes en France, multipliant par 2 la charge des soins infirmiers, par 7 la charge des examens complémentaires et par 3 les dépenses de médicaments. (Source : www.doctissimo.fr) Ainsi, le gouvernement fait part d'une réelle volonté de diminution des maladies nosocomiales. Dans cette optique, le ministère de la santé a, entre autres, créé des centres de références interrégionaux pour la prise en charge de l'infection ostéo-articulaire (IOA), souvent contractée à l'hôpital. L'objectif de ces centres est d'améliorer le diagnostic, le traitement et la prise en charge de cette infection nosocomiale. (Source : Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, 26 Septembre 2008)

1.2 Les prestations

LVL Médical prend en charge des patients dont la maladie nécessite un traitement à domicile dans des domaines variés : l'assistance respiratoire, la perfusion (chimiothérapie, antibiothérapie, traitement de la douleur...), la nutrition entérale, l'insulinothérapie par pompe, et le maintien à domicile.

Prestataires de services, nos équipes assurent la mise en œuvre et le suivi d'une ordonnance médicale : toutes nos prestations sont facturées directement aux Caisses d'Assurance Maladie, selon les tarifs fixés par le Ministère de la Santé et sans avance de frais pour le patient.

La facture est adressée soit directement à la caisse de Sécurité Sociale du patient, sous format papier uniquement, soit au centre de télétransmission (qui regroupe plusieurs caisses d'un même département) pour les organismes sociaux avec lesquels LVL Médical a signé un protocole de télétransmission. La facture est alors envoyée en format électronique et en format papier. La facturation est mensuelle (dernier jour du mois). Les caisses reçoivent les factures entre le 8 et le 12 de chaque mois.

Les délais de règlements conventionnels pour les factures non télétransmises sont de 20 jours. Dans la pratique, ils sont de l'ordre de 50 jours. Ce délai est réduit à 8 jours pour les factures télétransmises. Le patient n'a aucune contrainte financière sous

réserve que sa mutuelle prenne en charge le montant du ticket modérateur. En effet, si son dossier n'est pas pris en charge à 100%, sa mutuelle règle le complément, notamment grâce à des accords de tiers-payant (Noémie).

LVL Médical a mis en place des protocoles de télétransmission avec la plupart des organismes sociaux (CPAM, MSA, SSM...) afin de réduire de façon significative les délais de paiement et fiabiliser la chaîne de facturation.

Toutes les filiales françaises du Groupe sont aujourd'hui en télétransmission avec les Caisses Primaires d'Assurance Maladie. Plus de 85% du chiffre d'affaires total du Groupe en France est ainsi télétransmis.

a) Assistance respiratoire à domicile

L'assistance respiratoire à domicile représente 65,3 % de l'activité en France en 2008.

Les pathologies qui nécessitent une thérapie respiratoire à domicile sont nombreuses. Il s'agit le plus souvent de bronchites chroniques, mais aussi d'asthme, d'emphysème, de myopathie, d'apnées du sommeil ou de mucoviscidose.

Ces différentes pathologies sont traitées par une assistance respiratoire à domicile, fournie par LVL Médical qui installe chez les patients le matériel approprié répondant à une ordonnance établie par le médecin.

• Les différents types de traitements

L'assistance respiratoire à domicile concerne plusieurs types de traitements :

- Le traitement de l'insuffisance respiratoire chronique grave par oxygénothérapie. L'oxygénothérapie peut être administrée selon trois sources d'oxygène différentes : extracteur (ou concentrateur), oxygène liquide ou oxygène gazeux.
- Le traitement des apnées du sommeil par Ventilation par Pression Positive Continue (VPPC).
- La ventilation assistée.
- L'aérosolthérapie pour le traitement de l'asthme et autres maladies bronchiques.

• Prestations et matériels fournis par le Groupe

- Une prestation de service

Pour LVL Médical, la thérapie respiratoire à domicile est, avant tout, une prestation d'assistance qui nécessite disponibilité et rigueur.

Cette thérapie a donné naissance à une profession nouvelle, chargée d'une grande responsabilité : celle de créer toutes les conditions nécessaires à l'efficacité des traitements prescrits et constituer ainsi un véritable maillon entre le pneumologue et son patient. Fort de son expérience dans ce domaine thérapeutique particulier, LVL Médical travaille en collaboration étroite avec l'ensemble du corps médical.

- Acquisition du matériel

Le prix moyen d'acquisition du matériel d'assistance respiratoire installé chez les patients varie de 250 euros à 4 800 euros selon le type d'appareillage.

- Moyens d'exploitation

Le matériel et les consommables sont auto-financés.

LVL Médical n'achète que du matériel pour lequel les fournisseurs ont obtenu une homologation du Ministère de la Santé. Remarque : la démarche d'homologation et, depuis le 14 juin 1998, le marquage CE concernent les fabricants.

Le prestataire a pour obligation d'acheter du matériel homologué, marqué CE et conforme au cahier des charges défini par la LPPR (France) et les Caisses d'Assurance Maladie (Allemagne).

La majorité des fournisseurs est identique pour tous les pays européens. LVL Médical n'a aucun lien de dépendance avec ses fournisseurs et se fixe comme principe plusieurs sources d'approvisionnement pour un même type de produit.

Types de produits	Fournisseurs
Oxygène gazeux et liquide	Aga Médical, Air Liquide Santé, Sol
Extracteur et réservoirs d'oxygène liquide	Invacare, Respironics, Sunrise, Tyco, Taema
Ventilation par pression positive continue	Breas, Resmed, Respironics, Sunrise, Tyco, Fisher
Ventilation	Breas, Resmed, Respironics, Covidien
Aérosols	Pulmoned, Téléflex, System, Invacare

• Cadre Réglementaire

- Réglementation relative aux relations avec les parties prenantes

Le cadre déontologique appliqué à notre activité en France (Code de la Santé Publique) précise que « le patient ne peut en aucun cas être démarché en direct ».

Par ailleurs, les relations entre la Société et les médecins prescripteurs sont notamment régies par la loi dite "anti cadeaux" (Loi de 1993 et article L 4113-6 qui en découle).

- Réglementation relative à la prestation

Dans le cadre des traitements par oxygénothérapie à domicile, LVL Médical doit également respecter les BPDO (Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène). Ces textes, portant essentiellement sur la qualité et la sécurité, régissent les conditions de distribution de l'oxygène, en tant que médicament, par des pharmaciens responsables. Ces derniers interviennent chez les patients (dont l'oxygénothérapie par une source d'oxygène liquide ou gazeux constitue le traitement principal) dans le mois qui suit l'initiation du traitement, en cours de traitement et lors de toutes modifications du schéma thérapeutique, pour l'ensemble des patients sous oxygénothérapie.

Le pharmacien responsable des BPDO intervient également sur demande de l'équipe médicale ou de l'entourage du patient et suite à tout incident ou anomalie (problème d'observance).

Les liens avec la Sécurité Sociale consistent en une adhésion à la Convention Nationale régissant les rapports entre l'Assurance Maladie et les prestataires délivrant des dispositifs médicaux, produits et prestations associées inscrits aux titres I et IV de la LPPR. Chaque établissement des filiales du Groupe LVL Médical est ainsi conventionné par l'intermédiaire d'une adhésion à la convention auprès de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie dont il dépend.

Cette adhésion permet de pratiquer le tiers payant.

Les tarifs de chaque prestation sont fixés dans le cadre de la LPPR qui définit de manière très précise toutes les prestations à travers la mise en place de différents schémas thérapeutiques valorisés sous forme de forfaits hebdomadaires.

Les matériels fournis et pris en charge au titre de la LPPR doivent être homologués ou être conformes à un cahier des charges défini par cette dernière.

Forfait	Tarif LPPR en €
Forfait 1 : Oxygénothérapie à long terme en poste fixe	48,87
Forfait 2 : Oxygénothérapie à long terme, intensive ou de déambulation	112,19
Forfait 3 : Oxygénothérapie à court terme	46,51
Forfait 4 : Ventilation assistée pour trachéotomisés	117,74
Forfait 5 : Ventilation assistée supérieure ou égale à 12 heures	80,79
Forfait 6 : Ventilation assistée inférieure à 12 heures	67,86
Forfait 7 : Hyperinsufflations ou in-exsufflations	25,00
Forfait 8 : Trachéotomie sans ventilation	44,99
Forfait 9 : Traitement des apnées du sommeil par appareil de ventilation par pression positive continue	25,03
Appareil aérosol pour le traitement des affectations respiratoires :	
> Jusqu'à la 4 ^e semaine	de 9,30 à 19,82
> Au-delà de la 4 ^e semaine	de 4,57 à 21,34
> Au-delà de la 65 ^e semaine	de 2,74 à 13,11
Forfait 28 : Oxygénothérapie, AVF, prestation hebdomadaire	16,00
Forfait 29 : Oxygénothérapie, AVF, forfait de livraison	115,00

b) Perfusion, nutrition entérale et insulinothérapie (PNI) à domicile

LVL Médical a développé ces prestations successivement en 1997 pour la perfusion, 2000 pour la nutrition entérale et 2001 pour l'insulinothérapie.

En 2008, elles représentent 33,1% du chiffre d'affaires du Groupe en France.

• La perfusion

La perfusion concerne différents types de traitements prescrits à domicile et pris en charge par l'Assurance Maladie :

- la chimiothérapie,

- l'antibiothérapie,
- le traitement de la douleur,
- le traitement des immunoglobulines,
- la réhydratation par voie intraveineuse,
- le traitement des maladies hématologiques,
- le traitement de la maladie de Parkinson,
- la nutrition parentérale ...

Contrairement à l'assistance respiratoire, la perfusion n'est pas une prestation récurrente mais une prestation d'intermittence (cures renouvelées plusieurs fois dans l'année).

La durée et la fréquence des cures peuvent donc varier selon les pathologies traitées et le stade de la maladie.

Perfusion	Tarif LPPR en €	
Pousse-seringue fixe 1 voie	2,10	Forfait journalier
Pousse-seringue fixe 2 voies et plus	3,89	Forfait journalier
Pousse-seringue portable	4,12	Forfait journalier
Set de remplissage adapté	15,24	1 par voie et par perfusion
Pompe programmable fixe	4,57	Forfait journalier
Accessoires à usage unique adaptés	11,05	1 par voie et par perfusion
Pompe programmable portable	9,15	Forfait journalier
Accessoires à usage unique adaptés	35,06	1 par voie et par perfusion
Forfait de mise à disposition des systèmes actifs (pompes ou pousse-seringues)	83,85	Forfait couvrant 4 semaines
Diffuseurs portables pour perfusion < 6 heures	29,00	2 par jour sauf pour la mucoviscidose 5 par jour
Diffuseurs portables pour perfusion 6 heures et < 72 heures	32,00	2 par jour
Diffuseurs portables pour perfusion 72 heures	35,00	2 par période de 72 heures
Forfait de mise à disposition des diffuseurs	30,49	Forfait couvrant 4 semaines
Perfuseur de précision volumétrique à usage unique	7,17	1 par voie et par perfusion
Set de remplissage adapté	8,99	1 par voie et par perfusion
Appareil de perfusion stérile non réutilisable	2,03	1 par voie et par perfusion
Set de pose de perfusion sur chambre implantable ou voie veineuse centrale	8,08	1 par perfusion
Set de pose de perfusion sur voie périphérique	11,43	1 par perfusion
Set d'héparinisation	6,56	1 à 3 pour 15 jours

• La nutrition entérale

Il s'agit de l'introduction dans le tube digestif d'une alimentation liquide au moyen d'une sonde. Elle se substitue à une alimentation orale.

Cette nutrition artificielle peut s'effectuer par différents types de sondes :

- nasogastrique, nasojejunale ou nasoduodénale ;
- gastrostomie
- jéjunostomie

Les pathologies concernées sont nombreuses :

Les maladies neurologiques, les maladies digestives inflammatoires chroniques (maladie de Crohn, colites...), la sclérose en plaques, l'accident vasculaire cérébral, les cancers ORL ou digestifs, les insuffisances respiratoires, rénales et hépatiques, la mucoviscidose, les états infectieux sévères, les maladies métaboliques...

La durée moyenne des traitements est de 6 mois.

Nutrition entérale	Tarif LPPR en €	
Forfait 1 : nutrition entérale sans pompe	61,13	Forfait hebdomadaire
Forfait 2 : nutrition entérale avec pompe	83,24	Forfait hebdomadaire
Sonde en PVC	0,54	
Sonde en polyuréthane ou siliconée	5,30	
Bouton de gastrostomie	243,92	
Prolongateur adaptable au bouton	11,43	
Nutriments standards	2,96	les 500 ml
Nutriments hyperénergétiques	3,20	les 500 ml
Nutriments spécifiques	3,54	les 500 ml

• L'insulinothérapie par pompe

L'insulinothérapie est relative au traitement du diabète, maladie chronique nécessitant un traitement quotidien à vie.

Il existe deux principaux types de diabète : insulino-dépendant (type 1) et non insulino-dépendant (type 2).

Le traitement du diabète, prescrit par les diabétologues et les endocrinologues, est réalisé avec de l'insuline.

L'insuline a pour principale fonction de contrôler et de réguler le taux de sucre dans le sang. Elle peut être administrée soit par injection (seringues), soit par pompe portable programmable, système plus proche du métabolisme, qui évite les fluctuations glycémiques pour une meilleure qualité de vie.

L'insulinothérapie par pompe programmable à domicile concerne majoritairement les patients diabétiques type I, les femmes déclarant un diabète pendant leur grossesse, et les enfants (du nouveau-né à l'adolescent).

Insulinothérapie	Tarif LPPR en €	
Forfait de formation technique initiale	403,00	
Forfait mensuel de formation technique continue	174,50	
Pompe programmable ambulatoire	3,50	Forfait journalier
Pompe programmable ambulatoire à l'achat	2 980,38	
Accessoires à usage unique adaptés	24,54	

• Prestations, matériels et consommables fournis par le Groupe

- La prestation

Pour les activités de perfusion, nutrition et insulinothérapie à domicile, LVL Médical apporte, sur prescription médicale, une solution technique adaptée à chaque traitement : perfuseurs, pousse-seringues, pompes à perfusion, programmables, fixes ou ambulatoires, diffuseurs portables à usage unique.

LVL Médical assure également l'approvisionnement des patients en consommables (sets nécessaires à la pose de la perfusion, sets d'héparinisation, sets de remplissage, tubulures, nutriments...).

- Acquisition du matériel

Le prix d'acquisition du matériel (pompes et pousse-seringues) varie entre 350 € et 3 500 € selon le degré de technicité de l'appareillage.

- Moyens d'exploitation

Perfusion et insulinothérapie à domicile

Types de produits	Fournisseurs
Pompes	Abbott, Aguetant, Baxter, Medtronic, Roche Diagnostic, Smiths, Novalab
Pousse-seringues	B. Braun Médical
Diffuseurs	Baxter, Braun, N.M. Médical
Sets et consommables	Labodial, Medtronic, Pharmaset, Roche Diagnostic, Hemodia

Nutrition entérale à domicile

Types de produits	Fournisseurs
Pompes	Nestlé, Novartis, Nutricia, Tyco, Frésenius
Nutriments	DHN, Frésenius Kabi, Nestlé, Novartis, Nutricia

• Cadre réglementaire

Le Groupe rappelle que la LPPR est le cadre réglementaire pour l'ensemble de ses activités françaises. Matériel et consommables sont facturés dans le cadre de la LPPR.

Maintenance à domicile - Location		Tarif LPPR en €	
Lit médical		16,01	Forfait hebdomadaire
Soulève-malade		17,53	Jusqu'à la 32 ^e semaine
		10,82	au-delà de la 32 ^e semaine
Fauteuil roulant : 1 accessoire		16,45	Jusqu'à la 52 ^e semaine
		10,12	au-delà de la 52 ^e semaine
Fauteuil roulant : 2 accessoires		21,30	Jusqu'à la 52 ^e semaine
		13,07	au-delà de la 52 ^e semaine
Fauteuil roulant : 3 accessoires		25,51	Jusqu'à la 52 ^e semaine
		15,60	au-delà de la 52 ^e semaine
Forfait de livraison lits		96,04	
Forfait de livraison soulève-malades et fauteuils roulants		17,68	
Maintenance à domicile - Vente		Tarif LPPR en €	
Fauteuil roulant à propulsion manuelle, pliant, à dossier inclinable		603,65	
Fauteuil roulant électrique (exemple)	de	2 702,01	Selon les modèles prescrits
	à	2 781,76	
Coussin de prévention des escarres	de	31,78	Selon les modèles prescrits
	à	228,67	
Matelas de prévention des escarres	de	137,00	Selon les modèles prescrits
	à	400,00	
Déambulateur		53,81	

c) Maintien à domicile

Le maintien à domicile représente aujourd'hui moins de 2% du chiffre d'affaires du Groupe en France.

Prestation complémentaire pour LVL Médical, le maintien à domicile permet, en effet, au Groupe de répondre à l'ensemble des besoins des patients dans le cadre de leur traitement à domicile. On retrouve ainsi dans la gamme du maintien à domicile, des produits ayant trait à la mobilité, l'hygiène, la chambre, la prévention des escarres.

• Prestations et matériels fournis par le Groupe

- La location de matériel médical

Cette prestation comprend l'installation, la mise en place et la maintenance à domicile du matériel nécessaire à l'équipement de la chambre du malade : lit médicalisé, fauteuil roulant, soulève-malade, potence et barrière de lit.

Ces appareillages font l'objet d'une prescription médicale et sont plus particulièrement destinés aux personnes suivant des soins et traitements à domicile, aux personnes âgées ayant perdu tout ou partie de leur indépendance ainsi qu'aux personnes handicapées.

- La vente de matériel médical

Cela concerne une partie du matériel de maintien à domicile nécessaire à l'équipement de la chambre du malade :

- matelas et sur-matelas de prévention des escarres,
- coussin de prévention des escarres,
- fauteuil roulant,
- instrument d'aide à la marche (béquilles, canne, déambulateur).

Ces produits font également l'objet d'une prescription médicale et sont souvent complémentaires au matériel prescrit en location (à titre d'exemple, la location d'un lit médicalisé donne lieu à la vente d'un matelas de prévention des escarres).

1.3 Le marché / environnement concurrentiel

a) Tendances du marché par prestation

• **Le marché de la thérapie respiratoire** à domicile représente aujourd'hui en France plus de 500 millions d'euros, et constitue la plus grosse dépense de la LPPR. L'assistance respiratoire à domicile a connu une croissance de 16% entre 2006 et 2007, essentiellement due à l'essor de la PPC. (Source : CPAM, Point d'information de l'Assurance Maladie, 15 mai 2008)

La progression du marché français de l'oxygénothérapie à domicile était de 13% en 2007, ce marché étant relativement mature. (Même source que ci-dessus)

Ce marché est notamment soutenu par une détection plus précoce des BPCO (Broncho Pneumopathies Chroniques Obstructives) grâce aux différentes campagnes internationales de prévention auxquelles s'associe LVL Médical.

Les BPCO concernent 6 à 8% de la population adulte, mais seulement un tiers des cas sont diagnostiqués. 1,9 millions de français présentent aujourd'hui une BPCO modérée, 600 000 autres ont de leur côté une BPCO sévère. Parmi eux, 100 000 terminent leurs jours sous assistance respiratoire permanente. Faute de centres en nombre suffisant, moins de 26 000 malades bénéficient en France chaque année d'une réhabilitation respiratoire, seul moyen d'améliorer vraiment la qualité de vie de ceux qui sont frappés de BPCO à un stade avancé. (Source : www.doctissimo.fr et www.bpcoco.fair.org)

Concernant le traitement des apnées du sommeil, plus de 100 000 patients sont aujourd'hui appareillés en France alors que selon les études épidémiologiques les plus récentes, ce syndrome concernerait de 4 à 8% de la population adulte d'âge moyen, soit entre 2,4 et 6 millions de personnes. Grâce à un dépistage plus systématique et suite à l'inscription à la LPPR de ce traitement, les appareillages sont de plus en plus fréquents et ce marché devrait continuer à connaître une croissance annuelle supérieure à 20% sur les prochaines années. (Source : www.doctissimo.fr et CPAM)

L'apnée du sommeil est aujourd'hui également diagnostiquée chez les enfants et adolescents. Ce marché représenterait environ 320 000 patients. Une commission à laquelle participe LVL Médical détermine actuellement les modalités de cette nouvelle prise en charge.

De façon générale, une détection plus précoce des affections susceptibles d'être traitées par assistance respiratoire à domicile permettrait de prendre en charge un nombre beaucoup plus important de patients, tout en évitant une hospitalisation beaucoup plus onéreuse qui devient nécessaire à un stade plus avancé.

• **Le marché de la perfusion à domicile** est un marché émergent dont le potentiel est considérable de part la multitude des traitements possibles, mais dont aucune donnée statistique n'est disponible à ce jour.

• **Le marché de la nutrition à domicile** (dont entérale et complémentation orale) représentait en 2006, en France, un marché de 157 millions d'euros soit 4,5% des remboursements effectués dans le cadre de la LPPR (Source : CPAM, Point d'information de l'Assurance Maladie, 15 mai 2008). La nutrition entérale représente à elle seule 64 millions d'euros, et a connu une croissance de 10% entre 2006 et 2007. Le développement de cette activité a poussé la Haute Autorité de Santé à revoir les modalités de prise en charge de cette prestation telle que décrite dans la LPPR. Ainsi, une évolution de l'activité est à attendre pour le début de l'année 2009. L'objectif de ces changements est de professionnaliser la prestation de la nutrition entérale à domicile, en insistant notamment sur :

- la présence obligatoire des diététiciennes/infirmières
- l'évolution de l'initialisation du traitement : création du forfait de 1^{ère} installation
- la traçabilité des interventions
- les indications thérapeutiques

Par conséquent, les nouvelles contraintes de ce texte vont limiter structurellement la pression concurrentielle et favoriser le développement de la nutrition au sein du Groupe LVL Médical.

• **Le marché de l'insulinothérapie par pompe**

La Haute Autorité de Santé estime l'augmentation de la fréquence du diabète à +5,7% par an, et définit cette maladie comme une maladie chronique en pleine expansion. En France, plus de 2,8 millions de personnes en sont atteintes, dont 300 à 500 000 non diagnostiquées.

Les diabétiques de type I (type insulino-dépendants), représentant 90% des patients appareillés d'une pompe, sont estimés à 15 000 personnes, mais le potentiel devrait doubler d'ici 2010. (Source : AFD et Medtronic, 3^{ème} Symposium National de la Thérapie par Pompe à Insuline, Nice, Janvier 2008).

Compte tenu du potentiel de développement de ce marché, la Haute Autorité de Santé a récemment modifié les tarifs des prestations concernant l'insulinothérapie :

- Le forfait mensuel, précédemment facturé à 59,5€, a été revalorisé à 174,5€
- Le forfait journalier de location de la pompe, facturé à 8,88€ actuellement, sera désormais de 3,5€
- Au cours du premier trimestre 2009, la vente des pompes à insuline ne sera plus autorisée

• Enfin, le segment « fournitures de lits médicaux et prévention des escarres » du **maintien à domicile** sur lequel est positionné LVL Médical, représentait en France en 2006 un marché de 231,8 millions d'euros soit 7,5% des remboursements effectués dans le cadre de la LPPR.

(Source : CPAM, Point d'information de l'Assurance Maladie, 15 mai 2008)

b) La concurrence

- La concurrence de LVL Médical sur le secteur de l'**assistance respiratoire à domicile** revêt une certaine particularité dans la mesure où il faut distinguer le secteur associatif de la concurrence privée.

Le secteur associatif, historiquement le plus ancien, représente encore aujourd'hui un pourcentage significatif (estimé à environ 40%, source interne) du marché de l'assistance respiratoire à domicile. Les associations régionales sont pour la plupart intégrées dans les hôpitaux et dirigées par les chefs de services hospitaliers. Auparavant, elles étaient payées par les Caisses Régionales d'Assurance Maladie selon des tarifs journaliers négociés annuellement dans chaque région. Leurs facturations ne relevaient donc pas de la LPPR, et en tant qu'associations, elles n'étaient pas fiscalisées. Dans le cadre de l'harmonisation des conditions d'exercice entre le secteur associatif et les entreprises privées, ces associations doivent se conformer à la LPPR depuis le 1^{er} janvier 1999 et sont soumises à la même fiscalité que les entreprises (TVA, TP, IS...) depuis le 1^{er} janvier 2000.

La concurrence privée est aujourd'hui essentiellement représentée par deux filiales du Groupe Air Liquide : Vitalaire et Orkyn implantées nationalement ainsi que d'autres sociétés plus locales ou régionales. Ces acteurs locaux sont essentiellement présents sur une ville ou un département et beaucoup de ces intervenants ne sont pas spécialisés dans le traitement de l'ensemble des maladies respiratoires. A l'intérieur du secteur privé marqué par un phénomène de forte concentration depuis quatre ans, LVL Médical est le deuxième intervenant après Air Liquide. Isis Médical a également connu un développement important cette année, et se place au rang des 5 premiers prestataires d'assistance respiratoire à domicile.

- Pour **la perfusion à domicile**, nous retrouvons également des prestataires nationaux d'assistance médicale à domicile spécialisés dans la perfusion à domicile : Générimed, ou encore Homeperf. L'Hospitalisation A Domicile (HAD) est également un acteur majeur du marché. Elle apporte en effet une réponse à la complexité des soins dispensés aux patients et à la multiplicité des traitements et coordonne les soins et traitements à domicile avec les centres anti-cancéreux et les établissements de soins. L'HAD connaît cependant des contraintes structurelles : elle est limitée en nombre de lits, et son périmètre géographique d'intervention est généralement limité à la périphérie de l'hôpital.
- En ce qui concerne la **nutrition entérale à domicile** et l'**insulinothérapie**, on retrouve les mêmes intervenants que sur le marché de l'assistance respiratoire à domicile ainsi que Nestlé Homecare, filiale de Nestlé, principalement présente dans le domaine de la nutrition entérale.
- Il existe plusieurs types de concurrents sur le **segment du maintien à domicile** avec différentes stratégies commerciales :

- Orkyn (Air Liquide Santé/ex-OCP) dont la stratégie commerciale s'appuie sur les pharmacies d'officine au niveau national,
- D'Médica qui intervient également en sous-traitance pour les pharmaciens d'officine,
- Bastide le Confort Médical, présent sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de magasins spécialisés,
- de nombreux petits acteurs locaux (magasins de location/vente de matériel médical),
- les pharmacies d'officine qui ont développé leur propre activité ou qui sous-traitent à des prestataires spécialisés.

1.4 Notre stratégie en France

LVL Médical ambitionne une position de leader sur le marché pérenne de l'assistance médicale à domicile. En effet, nous observons une réelle volonté politique de soutenir le développement de la santé à domicile et l'autonomie

Au travers de la loi « Hôpital, patients, santé et territoires », Luc Chatel, secrétaire d'Etat chargé de l'Industrie et de la Consommation, encourage le développement de nombreux projets visant à accroître le rôle des structures de prise en charge à domicile.

Afin d'accompagner cette dynamique et de mettre en place des conditions favorables au développement de ce marché, Luc Chatel lance un appel à candidatures pour la création d'un centre de référence national sur la prise en charge de la santé à domicile et de l'autonomie, auquel LVL Médical participera activement.

(Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie)

En outre, le Groupe tend vers une évolution à 50/50 de la répartition de ses activités respiratoire/PNI par :

- Le renforcement de ses prises de parts de marché dans l'activité respiratoire.
- La diversification de son réseau de prescription et l'élargissement de ses prestations (en fonction de l'évolution de la réglementation).
- La consolidation et fidélisation du réseau d'infirmières libérales.
- l'optimisation et l'extension de sa couverture géographique.
- La poursuite de l'innovation dans le service rendu aux patients et prescripteurs.

1.5 Une organisation au service d'une meilleure satisfaction des patients

a) Décentralisation opérationnelle et mutualisation des moyens au service de la performance

- **Proximité et personnalisation : un réseau tourné vers l'optimisation de notre qualité de service**

Les agences réparties entre les filiales françaises du Groupe, sont autonomes sur le plan opérationnel ce qui permet à LVL Médical d'offrir davantage de réactivité et de proximité à ses patients.

Les patients pris en charge par les agences LVL Médical vivent dans un rayon de moins de 150 kilomètres autour de l'agence.

• Mutualisation des moyens

LVL Médical assure la continuité du traitement des patients lors de leurs déplacements partout en France, grâce à la mutualisation de ses moyens matériels et humains d'une part, et grâce à sa couverture optimisée des bassins de vie français de l'autre. Toutes les formalités sont prises en charge par nos équipes, le patient ne se charge de rien.

b) Une démarche de management de la qualité

Nos équipes déploient leur énergie à optimiser sans cesse les prestations dans une démarche permanente d'écoute et de disponibilité au service des patients et du corps médical.

Nous travaillons à l'amélioration continue de notre qualité de service, validée par la norme ISO attribuée au Groupe en novembre 1998.

Dans la continuité de sa démarche de certification, la migration vers la norme ISO 9001 : 2000 a été achevée en décembre 2003. L'intégralité des agences françaises répond désormais aux nouvelles exigences de la norme internationale et ce, pour toutes les activités du Groupe.

Résolument orientée vers l'amélioration continue et en totale conformité avec une réglementation en constante évolution, cette nouvelle version de la norme permet de placer les patients au cœur des préoccupations de l'entreprise et d'améliorer en permanence la qualité globale de ses prestations, tant dans la prise en charge que dans les fonctions de support (gestion des dossiers des patients, traçabilité et maintenance du matériel et des consommables sur notre plateforme de maintenance centralisée, etc.).

En complément de la certification, le Groupe a engagé en juin 2001 la Démarche Qualité LVL Médical. Ce programme vise à une amélioration constante de ses procédures et supports dans toutes les phases de l'activité pour être en totale conformité avec une réglementation en constante évolution.

L'écoute des patients est au centre des préoccupations et de la Démarche Qualité du Groupe.

c) Faits marquants 2008

• Mise en place d'une Direction des Opérations

Nomination d'un Directeur des Opérations France au 1^{er} octobre 2007. Le Directeur des Opérations est garant de la mise en œuvre et du respect :

- de la stratégie et de l'organisation définie par la Direction Générale
- de la qualité de la prestation de service effectuée dans les différentes zones.

Il a pour missions la gestion opérationnelle des zones, ainsi que le management des directeurs de zone et responsables du développement, afin d'accompagner l'activité commerciale des zones.

• Nouveau système d'information

Signature d'un contrat avec un éditeur de solutions métiers adaptées aux spécificités liées à l'activité d'assistance médicale à domicile

Au cours de l'exercice précédent la société LVL Médical Groupe avait contractualisé avec la société Lawson la mise en place, le développement et l'intégration d'un progiciel de gestion intégrée. Ce projet a été géré sous le contrôle d'une cellule de maîtrise des risques qui a pu constater des difficultés de la part de l'éditeur intégrateur ayant pour conséquence de ne pas pouvoir respecter ses engagements contractuels. Ainsi, la société LVL Médical Groupe a préféré dénoncer le contrat et assigner l'intégrateur. Les stipulations contractuelles garantissent de grandes chances d'obtenir le remboursement intégral voire davantage une fois le litige tranché.

Plusieurs objectifs opérationnels sont rattachés à ce projet :

- Améliorer la qualité de la prestation en mettant le patient au centre de nos préoccupations et en se dotant d'outils au service des professionnels.
- Suivre et contrôler l'activité.
- Développer l'activité et se consolider sur un marché avec une croissance certaine.
- Optimiser les processus logistiques (stocks, tournées).
- Réduire la lourdeur des coûts administratifs.

Ces objectifs opérationnels sont reliés à trois objectifs stratégiques :

- Améliorer la performance.
- Se donner les moyens stratégiques de la croissance.
- Maîtriser les risques métier et les risques liés à l'informatique.

• Plateforme de Maintenance Centralisée (PMC)

Intégration de l'ensemble des matériels des filiales françaises sur la Plateforme de Maintenance & de Gestion centralisée Baptisée « LVL Maintenance et Logistique », la PMC a été lancée le 2 mai 2007.

Elle a pour objectifs de centraliser certaines activités de maintenance ainsi que la gestion des matériels médicaux afin de répondre aux exigences réglementaires en termes de maintenance, optimiser l'utilisation du stock de matériel disponible en France et allonger sa « durée de vie ».

Le déploiement de la PMC s'est effectué zone par zone entre mai 2007 et janvier 2008. Aujourd'hui, l'ensemble des matériels des filiales françaises est intégré sur la PMC, représentant un volume de plus de 58 000 matériels au 30/09/08.

• Réorganisation géographique des filiales

Le début de l'exercice 2007-2008 a été marqué par la création de la filiale LVL Médical Sud-Ouest le 1^{er} octobre 2007.

En parallèle, des agences et départements ont été transférés d'une zone à l'autre pour une meilleure gestion et davantage de proximité avec les patients.

Cette réorganisation géographique permet également d'optimiser et de renforcer notre présence commerciale sur des secteurs où le potentiel de développement est important. De plus, l'ouverture de 2 agences a marqué l'exercice : Troyes et Annecy.

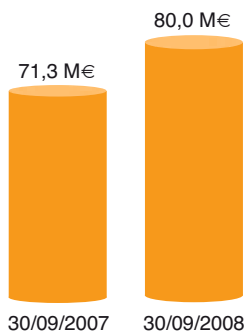
1.6 Activité sur l'exercice

Description de l'activité en France sur l'exercice : voir Chapitre 9
Examen de la situation financière et du résultat du Groupe -
paragraphe 2.1

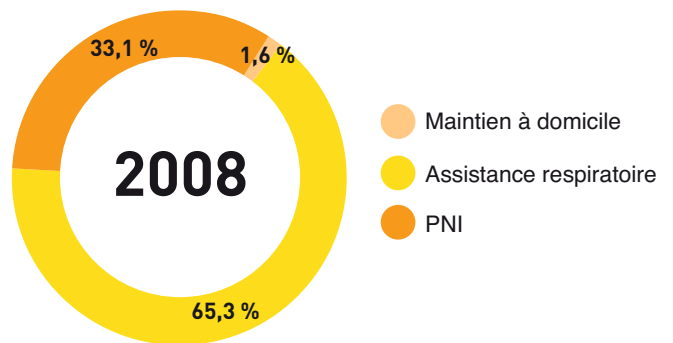
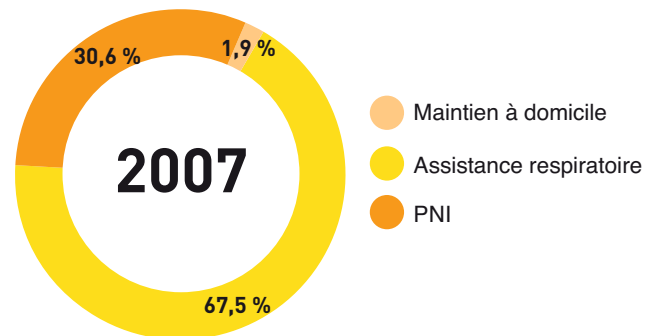
Chiffre d'Affaires au 30/09/2008

Assistance Respiratoire	52,3 M€	+ 8,5% vs 06-07
Perfusion, Nutrition, Insulinothérapie	26,5 M€	+ 21,5% vs 06-07
Maintien à Domicile	1,3 M€	-6,2% vs 06-07

Progression du Chiffre d'Affaires



Evolution de la répartition du Chiffre d'Affaires entre 2007 et 2008



2 Présentation des activités soins infirmiers et soins intensifs : LVL Médical en Allemagne

2.1 Le métier

En Allemagne où sa filiale Bonitas bénéficie d'une excellente image de marque (liée à son savoir-faire) et du soutien des tutelles, le Groupe est leader sur le marché des structures de soins.

Ces activités sont différentes des activités françaises puisque les équipes (773 collaborateurs en équivalent temps plein) sont essentiellement constituées de personnel soignant.

Bonitas exerce deux activités :

- les soins infirmiers à domicile (« Pflegedienste »),
- les soins intensifs à domicile et en structures dédiées (unités de soins intensifs, « Intensivstationen »).

Fin 2008, Bonitas comptait 29 agences en Allemagne.



2.2 Les prestations

a) Les « Pflegedienste » : 1 293 patients pris en charge chaque jour pour 25,5% du chiffre d'affaires de Bonitas sur l'exercice (soit un CA mensuel de 747 700 €)

Les structures de soins à domicile effectuent les prestations suivantes :

- soins infirmiers,
- mise en route et coordination des traitements et des prestations à domicile,
- toilette,
- aide à l'alimentation,
- coordination d'intervenants locaux pour prestations sociales (aide psychologique, ménage, courses...) et portage de repas,
- audit du domicile du patient et commande du matériel de maintien à domicile nécessaire auprès de structures d'appareillage médical,
- audit de patients dépendants pris en charge par leur famille et émission d'un rapport aux caisses.

b) Les soins intensifs (« Intensivpflege ») : près de 202 patients pris en charge chaque jour pour 74,5% du chiffre d'affaires de Bonitas sur l'exercice (répartis comme suit : 34 patients / jour en soins intensifs en unités spécialisées, représentant 306 000 € de CA mensuel et 168 patients en soins intensifs à domicile, représentant 2 621 900 € de CA mensuel)

Ils s'adressent à des patients nécessitant des soins intensifs de longue durée, essentiellement des patients en état végétatif chronique.

Les prestations : perfusion, dialyse, nutrition parentérale et entérale, monitoring cardiaque, ventilation.

Les structures/unités dédiées accueillent ces patients qui nécessitent des soins intensifs de longue durée (perfusion, dialyse, nutrition parentérale et entérale, monitoring cardiaque, ventilation) dans un environnement proche de celui de la maison, leurs familles pouvant s'y rendre librement sans contrainte horaire.

Elles s'attachent à recréer une atmosphère chaleureuse et familiale autour des patients dont elles ont la charge et sont constituées de personnel soignant qui se relaie 24 heures sur 24 et travaille en étroite collaboration avec les médecins libéraux.

Ces structures servent de sites pilotes au gouvernement fédéral qui souhaite voir dupliquer ce modèle au niveau national et sont certifiées ISO 9004 : 2000.

• Acquisition du matériel

Hormis l'activité de soins intensifs, la structure de soins à domicile ne dispose d'aucun stock de matériel.

Le matériel et les consommables nécessaires aux traitements sont commandés à des structures d'appareillage (« Sanitätshäuser ») en fonction de chaque type de prise en charge au domicile du patient. Ce sont alors lesdites structures qui facturent leurs prestations d'appareillage directement aux caisses après livraison chez le patient. Les prestations sanitaires et sociales des structures de soins ne requièrent donc aucune acquisition de matériel.

• Cadre réglementaire

L'assurance dépendance ("Pflegeversicherung") a été créée en 1995 pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées ou dépendantes.

Elle est financée par une nouvelle cotisation sociale obligatoire dont le taux est fixé par la loi fédérale. Sa gestion est confiée aux Caisses d'Assurance Maladie.

Le patient reconnu dépendant peut opter pour le versement d'allocations mensuelles allouées en fonction de son degré de dépendance (3 niveaux) ou choisir une prise en charge professionnelle dont le montant est fonction également du degré de dépendance. Ce montant est alors versé directement à la structure de soins à domicile par l'assurance dépendance.

Seul(e) un(e) infirmier(ère) diplômé(e) d'état, justifiant d'un minimum de 2 ans d'expérience en soins ambulatoires et ayant suivi une formation spécifique de gestion et de coordination des soins à domicile, peut établir sa propre structure. Une structure de soins à domicile doit comporter un minimum de 5 infirmier(ère)s diplômé(e)s d'état pour pouvoir opérer.

Les structures doivent satisfaire aux conditions du cahier des charges élaboré par le service d'inspection médicale des caisses (il procède à l'évaluation des patients afin de leur attribuer un niveau de dépendance). Des audits de contrôle sont régulièrement effectués, directement au domicile des patients ou au sein même de la structure de soins.

Un numéro d'autorisation est attribué par les caisses afin de permettre la facturation. Chaque acte effectué par les structures de soins est répertorié auprès de l'assurance dépendance (toilette, alimentation, administration de médicaments, soins infirmiers...). A chaque acte correspond un nombre de points.

Chaque structure de soins négocie la valeur de son point avec les caisses. Cette valeur sert de base à la facturation. Les unités de soins intensifs ont négocié un forfait journalier avec les caisses qui inclue toutes les prestations, hormis les médicaments et les interventions des médecins, qui sont facturés en sus aux caisses d'assurance maladie.

• Prise en charge

La prise en charge d'un patient à domicile est effectuée sur prescription médicale. Elle a lieu à la suite de l'appel de la famille, du médecin, de l'hôpital ou de la caisse. Le schéma de facturation mensuelle diffère très largement d'un patient à l'autre en fonction de son degré de dépendance et de sa pathologie.

Plusieurs formules se complètent : assurance dépendance pour l'aspect soins et équipement de maintien à domicile, assurance maladie pour les médicaments, aide sociale pour les personnes les plus démunies dont le coût des soins dépasse les forfaits de prise en charge ou encore contribution privée pour les autres.

Les prises en charge devraient augmenter d'ici 2012 comme suit : pour les patients du 1^{er} niveau en ambulatoire, la prise en charge passera de 384 € à 450 € (par mois), pour les patients du 2^{ème} niveau de 921 € à 1 100 € (par mois) et pour les patients du 3^{ème} niveau, la prise en charge sera de 1 550 € au lieu de 1 432 € (par mois). En ce qui concerne les patients pris en charge à domicile, la prise en charge passera de 205 € à 235 € / jour pour le 1^{er} niveau, de 410 € à 440 € pour le 2^{ème} niveau et de 665 € à 700 € pour le 3^{ème} niveau. Quant aux prises en charge pour les patients hospitalisés, elles resteront identiques pour les niveaux 1 et 2 et passeront à 1 550 € (au lieu de 1 432 €) pour le 3^{ème} niveau (pour les cas les plus sérieux, cette aide sera de 1 918 € / mois au lieu de 1 688 €). D'ici 2015, les prises en charge devraient être réadaptées tous les 3 ans.

Les patients atteints de maladies mentales devraient pouvoir bénéficier d'une meilleure aide : un complément annuel allant de 1 200 € (au lieu de 460 € à l'heure actuelle) à 2 400 € pourra leur être alloué après évaluation de leurs besoins.

• L'esprit de service LVL Médical

Parce qu'une situation de dépendance doit rester une étape normale de la vie sans se transformer en expérience traumatisante, parce que personne ne peut enlever à un patient la possibilité de choisir l'endroit où il se sent bien, nos équipes de soignants à domicile incarnent au quotidien les valeurs du Groupe LVL Médical. Chaque patient est unique et décide de son propre rythme de vie.

• Démarche commerciale

Elle consiste essentiellement en la recherche d'une solide réputation de fiabilité et de professionnalisme auprès des intervenants locaux de la chaîne de soins : médecins, hôpitaux, mais également auprès des interlocuteurs des caisses et des familles.

2.3 Le marché / environnement concurrentiel

Le système de santé allemand compte 11 500 structures de soins à domicile ("Pflegedienste").

Ces structures de proximité se sont multipliées ces dernières années suite à la mise en place de l'assurance soins de longue durée ("Pflegeversicherung") et leurs activités représentent aujourd'hui un marché annuel global estimé à 4 milliards d'euros.

Les "Pflegedienste" sont des structures de soins constituées de personnel infirmier qui assurent des prestations sanitaires et sociales, sur prescription médicale, tout en coordonnant les traitements et l'appareillage à domicile.

2 250 000 personnes sont prises en charge chaque année en Allemagne au titre de l'assurance dépendance :

- 709 000 sont prises en charge par des structures de type maisons de retraite ou centres de soins spécialisés,
- 1 540 000 sont soignées à domicile : 33 % par des structures professionnelles comme Bonitas (504 000 personnes), 67 % par des "soignants familiaux" (1 036 000 personnes).

Selon des estimations officielles, le nombre de personnes dépendantes augmentera de 350 000 à 400 000 personnes d'ici 2010. La structure familiale se modifiant, le pourcentage de patients pris en charge par des professionnels dépassera dans le même temps les 25%.

Comme les autres pays d'Europe, l'Allemagne est actuellement confrontée au vieillissement de la population et à la nécessité de trouver rapidement des solutions pour pouvoir contenir l'augmentation des dépenses de santé. En Allemagne comme en France, l'assistance médicale à domicile est moins coûteuse que l'hospitalisation traditionnelle et constitue une réelle alternative dont les enjeux médicaux, sociaux et économiques ne sont plus à démontrer.

La réorganisation du système de santé amorcée conduira nécessairement à un accroissement du marché de l'assistance médicale à domicile. Cette croissance ne bénéficiera cependant qu'aux structures capables de s'adapter aux nouvelles conditions d'exercice d'un secteur en pleine mutation.

2.4 Un développement dynamique

a) Poursuite de la croissance en 2008

Dans le cadre de son développement sur le marché des soins intensifs, Bonitas a créé en 2008 5 nouvelles agences à Brême, Hanovre, Bamberg, Laupheim et Coblenche. Ces ouvertures d'agences ont nécessité beaucoup d'investissements, mais qui ont commencé à s'amortir.

La croissance du chiffre d'affaires des « anciennes structures » est très bonne, avec une rentabilité correcte.

Le résultat est diminué par les structures plus récentes qui sont au départ moins rentables...

Les activités allemandes ont connu une forte croissance au cours des derniers exercices qui nécessite un renforcement au niveau de l'encadrement de ses activités. Ainsi, dès le mois d'Octobre 2008, un management intermédiaire a été mis en place entre les responsables d'agence et la direction générale. Ceci doit permettre d'assurer un meilleur suivi de l'activité des agences et surtout d'avoir une organisation qui repose sur plusieurs personnes.

Le groupe entend consolider cette forte croissance réalisée ces dernières années en Allemagne et par ailleurs continuer sa couverture de l'ensemble du territoire allemand par croissance externe.

b) Stratégie

LVL Médical souhaite consolider son leadership national en Allemagne.

La contribution de l'Allemagne au chiffre d'affaires consolidé du Groupe tend à être de plus en plus significative par :

- Le développement par croissance interne des activités soins infirmiers à domicile et soins intensifs à domicile ou en structures dédiées.
- Des opportunités de croissance externe.

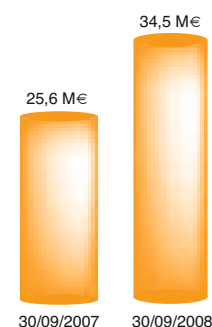
2.5 Une approche « multicanal » : un leadership également conquis sur le marché des structures dédiées aux soins intensifs

Fidèle à la démarche pionnière animant LVL Médical, le Groupe a étudié et développé un nouveau circuit de prise en charge en soins intensifs. Dans le cadre de maisons de soins, à mi-chemin entre l'hôpital et le domicile, ces structures proposent une solution, répondant aux attentes des patients et de leur entourage, ainsi qu'aux problématiques d'optimisation des coûts de prise en charge des patients en soins intensifs. Véritable modèle de réussite, cette nouvelle approche de la prise en charge fait désormais office de référence en Allemagne et tend à se développer sur l'ensemble du territoire allemand.

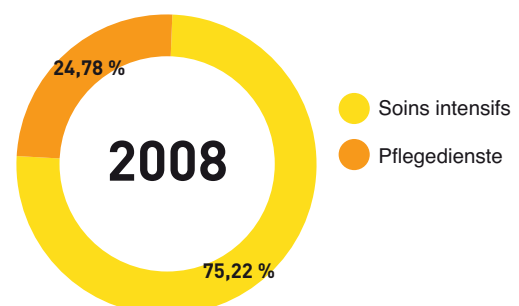
2.6 Activité sur l'exercice : une croissance historique en Allemagne : +34,6%

Les structures de soins y enregistrent un CA de 34,5 M€ sur l'exercice en hausse de 34,6% (20,5% à périmètre constant). Cette croissance est le fruit de la duplication au niveau national du modèle jusque-là mis en œuvre au niveau local, et donc d'une forte croissance du maillage du territoire. Au cours de l'exercice l'activité en Allemagne a été réorganisée avec la création de 5 filiales implantée dans les villes suivantes Brême, Hanovre, Bamberg, Laupheim, Coblenche. 1 500 patients sont dorénavant pris en charge quotidiennement par la filiale allemande Bonitas. LVL Médical pense pouvoir revendiquer la place de n°1 en Allemagne sur ces activités.

Progression du Chiffre d'Affaires



Répartition du Chiffre d'Affaires au 30/09/2008





Organigramme au 31 décembre 2008

La société holding LVL Médical Groupe a plusieurs fonctions :

Elle détient des participations dans ses filiales (voir organigramme ci-après) dont elle perçoit des dividendes; et elle assure les prestations suivantes pour ses filiales :

- Définition de la stratégie et de l'image du Groupe
- Animation des filiales et contrôle de leur gestion notamment par le biais des directeurs de zone
- Animation de la démarche qualité
- Gestion du personnel et développement des ressources humaines
- Gestion administrative, juridique, comptable, financière et informatique
- Définition de la politique d'achat et négociation des marchés avec les fournisseurs
- Gestion de trésorerie centralisée
- Contrôle interne
- Développement commercial
- Marketing
- Communication

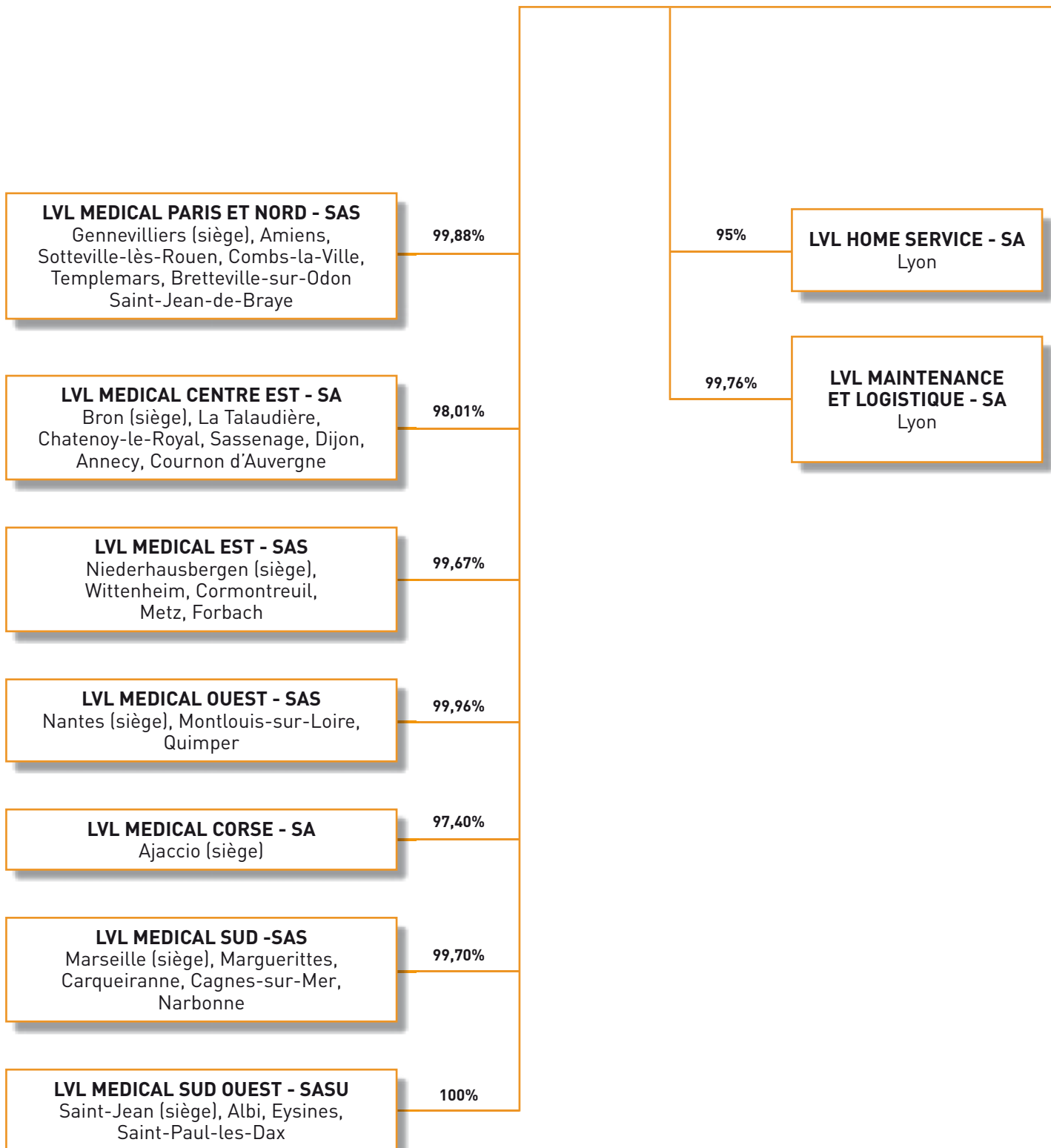
En contrepartie des prestations fournies, la société LVL Médical Groupe perçoit des redevances dont le montant annuel est ajusté en fonction des dépenses réellement engagées pour leur réalisation, rehaussé d'une marge de 2,5% et facturé aux filiales en fonction de leur chiffre d'affaires.

Le montant total des redevances versées par les filiales françaises au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008 s'est élevé à 9 149 K€. Les filiales Allemandes n'ont pas versé de redevances au titre de ce même exercice.

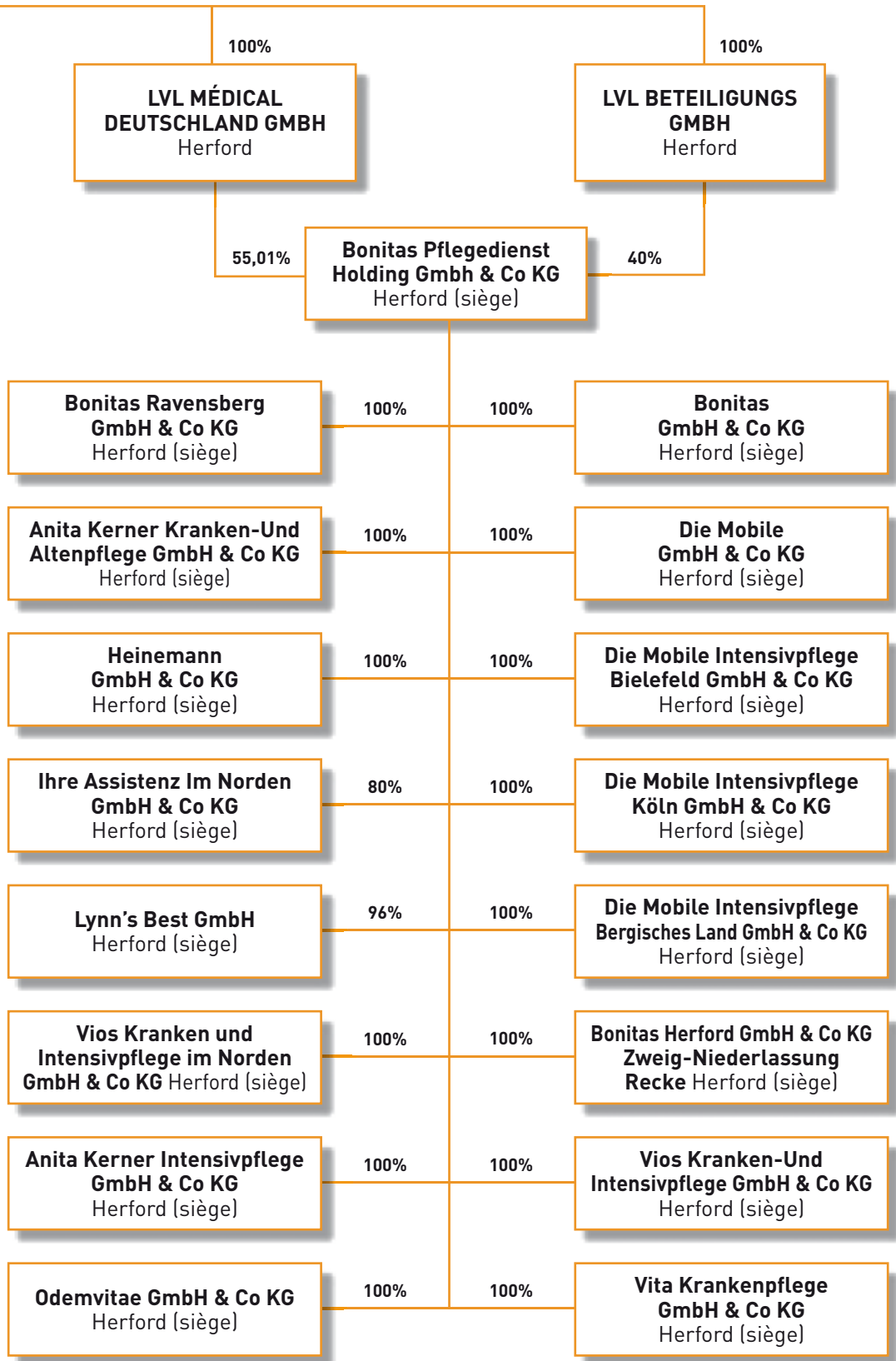
Les filiales ont essentiellement pour fonction :

- La logistique
- La gestion administrative et technique
- Le développement régional

LVL MEDICAL



GROUPE Lyon





Propriété immobilière, usines et équipements

1	Propriété immobilière	52
2	Impact environnemental	52
	2.1 En France.....	52
	2.2 En Allemagne.....	52

1 Propriété immobilière

Aucune société du Groupe ne détient d'immeubles en pleine propriété.

En France, les locaux loués pour les 40 agences sont aménagés en bureaux et entrepôts pour le stockage des matériels et consommables.

En Allemagne, les locaux loués pour les 29 implantations sont aménagés en bureaux (24 agences) ou centres de soins intensifs (2 unités).

Principales immobilisations corporelles :

Une part prépondérante des immobilisations corporelles du Groupe est constituée par les matériels médicaux nécessaires à la prise en charge des patients.

Ces matériels sont de faible coût unitaire (voir chapitre 6 - Aperçu des activités, paragraphe 1.2 - Prestations).

2 Impact environnemental

Compte tenu de sa nature, l'activité du Groupe n'a pas d'impact environnemental.

2.1 En France

Le Groupe travaille toutefois à réduire son empreinte par :

Une gestion optimisée des déchets

- LVL Médical Groupe encourage ses collaborateurs et partenaires à réduire leur consommation de papier et envisage aussi l'élargissement à l'ensemble de ses agences des bonnes pratiques adoptées au siège depuis près de 4 ans. Il souhaite généraliser la collecte de papier à recycler ainsi que des piles et cartouches d'encre usagées dont la consommation s'est accrue corrélativement au développement.
- Par ailleurs, le Groupe fait procéder à la récupération et à la destruction de ses déchets (matériel rebuté, cartons, batteries et plastiques) par des sociétés agréées sélectionnées pour leur responsabilité environnementale et leur respect des principes du développement durable.

Une réduction des émissions de CO2

Le Groupe, face aux problématiques énergétiques, adopte un comportement responsable. En effet, pour participer à la lutte contre le réchauffement climatique, il est attendu des entreprises une maîtrise de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, l'ensemble de la flotte de véhicules de société destinés aux déplacements professionnels a moins de 3 ans.

La signature d'une convention avec le SYTRAL (Transports en Commun Lyonnais) fin 2007

Le Groupe, conscient de sa responsabilité sociale et environnementale a souhaité s'engager à développer et à favoriser l'usage des transports en commun par ses salariés en leur permettant de bénéficier d'une réduction significative sur l'abonnement au réseau de transports en commun de la région lyonnaise.

2.2 En Allemagne

A l'image de la France, le Groupe ne manufacture aucun produit.

Le parc automobile de Bonitas compte 313 véhicules parcourant chaque année environ 23 000 kilomètres, soit un total de 7,2 millions de kilomètres (à raison d'émissions de 150 g de CO₂ pour 100 kms). La société souhaiterait utiliser des voitures électriques mais le réseau de stations spécifiques en Allemagne n'est pas encore suffisamment développé.

Bonitas respecte scrupuleusement la législation sur le recyclage des déchets, laquelle est réglementée par le décret du 27 septembre 1994.



Examen de la situation financière et du résultat du Groupe

1	Situation financière	55
	1.1 Capitaux propres	55
	1.2 Structure financière	56
	1.3 Flux de trésorerie	56
2	Activité et résultat opérationnel	57
	2.1 Croissance du chiffre d'affaires	58
	2.2 Résultat opérationnel	59
	2.3 Autres postes du compte de résultat	60
3	Stratégies ou facteurs ayant ou pouvant influencer les opérations de la Société	61

Les commentaires analysés ci-dessous se fondent sur les informations financières extraites des comptes consolidés du Groupe, établis selon les normes IFRS, au 30 septembre 2007 et 2008. L'évaluation de l'activité du Groupe doit être par ailleurs effectuée en tenant compte des informations contenues dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du présent Document de Référence.

1 Situation financière

1.1 Capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres consolidés depuis le 1^{er} octobre 2006 :

EN K€	Capital	Primes liées au capital	Autocontrôle	Composante CP emprunts Oblig.	Autres réserves	Résultats accumulés	Total Capitaux Propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux Propres
SITUATION NETTE OUVERTURE 01/10/2006	3 719	49 116	-4 697	884	-	-41 341	7 680	-7	7 673
Incidence des changements de méthode comptable	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SITUATION NETTE À L'OUVERTURE	3 719	49 116	-4 697	884	-	-41 341	7 680	-7	7 673
Dividendes versés	-	-	-	-	-	0	0	-161	-161
Résultat de la période	-	-	-	-	-	10 323	10 323	232	10 555
Mouvements / actions propres	-	-	4 651	-	-	-	4 651	-	4 651
Composante fonds propres des émissions obligataires	-	-	-	-884	-	-	-884	-	-884
Paiement en actions	-	-	-	0	893	-	893	-	893
Variation en juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	807	21 817	-	-	-	-3 243	19 381	-32	19 349
Sortie de périmètre	-	-	-	-	-	159	159	17	176
SITUATION NETTE CLÔTURE 30/09/2007	4 526	70 933	-47	0	893	-34 103	42 203	49	42 252
SITUATION NETTE OUVERTURE 01/10/2007	4 526	70 933	-47	0	893	-34 103	42 203	49	42 252
Incidence des changements de méthode comptable	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-59	-59	-85	-144
Résultat de la période	-	-	-	-	-	6 812	6 812	275	7 087
Mouvements / actions propres	-	-	-1 686	-	-	-	-1 686	-	-1 686
Composante fonds propres des émissions obligataires	-	-	-	1 989	-	-	1 989	-	1 989
Paiement en actions	-	-	-	-	1 637	-	1 637	-	1 637
Autres variations	-	-	-	-	-	-206	-206	96	-110
Sortie de périmètre	-	-	-	-	-	12	12	32	44
SITUATION NETTE CLÔTURE 30/09/2008	4 526	70 933	-1 732	1 989	2 530	-27 544	50 701	367	51 068

Les capitaux propres part du groupe ont augmenté de 8,5 M€ et s'élèvent au 30/09/2008 à 50,7 M€. Cette progression s'explique notamment par les éléments suivants :

- 6,8 M€ de résultat
- -1,7 M€ d'acquisition d'actions propres imputées sur les capitaux propres
- +2 M€ de composante capitaux propres liée à l'émission d'OBSAAR (nette d'impôt)
- +1,6 M€ correspondant aux charges sur stock-options constatées en charges sur l'exercice

1.2 Structure financière

La structure financière du Groupe LVL Médical au 30 septembre 2008 est la suivante :

EN K€	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2006
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	50 701	42 203	7 680
Endettement obligataire	56 423	649	27 525
Endettement bancaire	4	10 116	10 440
Locations financières	298	427	2 232
Intérêts courus	1 141	233	158
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	57 866	11 425	40 355
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-51 620	-5 365	-7 691
ENDETTEMENT OBLIGATAIRE ET FINANCIER NET	6 246	6 060	32 663

Endettement obligataire

Il se décompose en :

- 649 K€ d'Océanes correspondant à 12 898 Océanes à échéance 1^{er} octobre 2010, servant un coupon fixe de 2,5%, remboursables au nominal
- 55 774 K€ correspondant à la composante dette de l'OBSAAR émise en juin 2008, nette de frais d'émission. Ces obligations sont remboursables à hauteur de 10 M€ en juin 2011, 20 M€ en juin 2012 et 30 M€ en juin 2013. Elles portent intérêt au taux Euribor 3 mois - 0,51% l'an.

Endettement bancaire et locations financières

Les emprunts bancaires ont été intégralement remboursés lors de l'émission d'OBSAAR de juin 2008.

Les encours de location financière représentent 298 K€ au 30 septembre 2008, et seront remboursés sur les 3 prochains exercices.

Trésorerie nette

Les fonds levés lors de l'émission d'OBSAAR n'ont été que très partiellement utilisés (pour rembourser les emprunts bancaires) au 30 septembre 2008, ce qui explique le volume important de trésorerie disponible. Le Groupe gère cette trésorerie de manière extrêmement prudente, ceci excluant tout recours à des placements risqués ou en devise autre que l'Euro.

L'endettement est désormais quasiment intégralement à taux variable. Au 30 septembre 2008, l'exposition du Groupe aux variations des taux d'intérêt est très limitée car l'endettement net est resté faible.

Au fur et à mesure de l'utilisation de la trésorerie disponible afin de financer le développement du groupe, cette exposition augmentera, et pourra conduire le Groupe à revoir l'opportunité de mettre en place une stratégie de couverture de taux.

1.3 Flux de trésorerie

Au cours de l'exercice 2008, le Groupe LVL Médical a généré une capacité d'autofinancement consolidée (avant coût de l'endettement financier net et impôt) de 22,8 M€.

La variation du BFR a généré un flux de trésorerie négatif de -1,8 M€, provenant notamment :

- de l'augmentation de 3,5 M€ de ses créances client nettes (augmentation de 3,7 M€ de ses créances client brutes et augmentation de 0,2 M€ des provisions)
- compensée par une augmentation de 1,6 M€ des crédits fournisseurs

Les décaissements d'impôt se sont élevés à -6,2 M€, le Groupe ayant notamment payé un solde d'IS 2007 de 2,2 M€ sur la France.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se sont donc élevés sur l'exercice à 14,7 M€.

Les flux de trésorerie liés aux investissements s'élèvent à -14,7 M€, dont :

- -15,1 M€ d'investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, dont :
 - -12,3 M€ d'investissements en matériel médical ;
 - -1,0 M€ d'investissements incorporels et logiciels ;
 - -0,4 M€ de matériel informatique et bureautique
 - -1,4 M€ d'agencements et installations générales, dont 0,2 M€ en Allemagne. Sur la France, 0,9 M€ ont été dépensés pour l'aménagement du nouveau siège social et 0,2 M€ pour l'aménagement des agences du groupe.
- +0,4 M€ de produit de cession d'immobilisations corporelles
- +0,1 M€ d'incidence des variations de périmètre (-145 K€ liés au rachat de minoritaires en France et en Allemagne + 259 K€ provenant de la cession de 0,99% de Bonitas à l'un de ses dirigeants).

Les flux de trésorerie liés au financement de + 45,3 M€ se décomposent en :

- Nouveaux Emprunts pour un montant de 65, 2 M€ :
 - 58,6 M€ d'OBSAAR (60 M€ bruts - 1,4 M€ de frais d'émission)
 - 6,6 M€ d'emprunts bancaires
- Remboursement d'emprunts : -17,1 M€ :
 - 17,0 M€ d'emprunts bancaire
 - - 0,1 M€ locations financières
- Rachat de - 1,7 M€ d'actions propres
- Intérêt financiers nets versés : -0,8 M€
 - - 1,6 M€ d'intérêts versés
 - + 0,8 M€ d'intérêts reçus des équivalents de trésorerie
- auxquels viennent s'ajouter - 0,1 M€ de dividendes versés aux minoritaires.

La variation de trésorerie sur l'exercice s'établit donc à +45,3 M€.

Sources de financement nécessaires pour financer les investissements

Sur l'exercice, compte tenu :

- d'impacts non récurrents sur le BFR : 2,2 M€ de solde d'IS 2007 ;
- d'investissements non récurrents : 0,7 M€ d'investissements en logiciels, 0,9 M€ d'agencements liés au nouveau siège social,
- d'un fort niveau de croissance de ses activités françaises, nécessitant des investissements en matériel médical élevés, les cash-flows liés aux activités opérationnelles ont été égaux aux cash-flows d'investissement, ne donnant pas au Groupe de capacité à se désendetter.

Si l'on neutralise ces effets non récurrents, la capacité d'autofinancement du Groupe LVL Médical couvre ses investissements courants, notamment en matériel médical, ainsi que le remboursement de sa dette.

Le Groupe dispose par ailleurs, depuis l'émission d'OBSAAR, de la trésorerie nécessaire pour financer ses investissements non récurrents.

2 Activité et résultat opérationnel

L'activité et le résultat opérationnel sont résumés dans le tableau ci-dessous en comparatif avec l'exercice précédent :

EN K€	30/09/2008		30/09/2007		Variation
	IFRS	% CA	IFRS	% CA	% CA
CHIFFRE D'AFFAIRES	114 528	-	96 970	-	-
Autres produits de l'activité	734	0,6%	215	0,2%	0,4%
Achats consommés	-19 161	-16,7%	-17 008	-17,5%	0,8%
Charges externes	-17 636	-15,4%	-15 493	-16,0%	0,6%
Charges de personnel	-52 209	-45,6%	-40 355	-41,6%	-4,0%
Impôts et taxes	-2 636	-2,3%	-2 620	-2,7%	0,4%
EBITDA	23 619	20,6%	21 707	22,4%	-1,8%
Dotations nettes aux amortissements	-8 934	-7,8%	-7 775	-8,0%	0,2%
Dotations nettes aux dépréciations des créances clients	-256	-0,2%	410	0,4%	-0,6%
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	-237	-0,2%	354	0,4%	-0,6%
Autres produits et charges d'exploitation	-260	-0,2%	410	0,4%	-0,6%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT AVANT STOCK-OPTIONS	13 932	12,2%	15 107	15,6%	-3,4%
Charges nettes / stock-options	-1 637	-1,4%	-893	-0,9%	-0,5%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	12 296	10,7%	14 213	14,7%	-3,9%

2.1 Croissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe s'est élevé à 114,5 M€ contre 97,0 M€ sur l'exercice précédent, soit une croissance de 18,1%, dont :

- France : 80,0 M€
- Allemagne : 34,5 M€

Répartition du chiffre d'affaires d'activité par prestation :

EN K€	30/09/2008	30/09/2007	Variation
Assistance respiratoire	52,3	48,1	8,5%
Perfusion, Nutrition, Insulinothérapie	26,5	21,8	21,5%
Maintien à domicile (MAD)	1,3	1,4	-6,2%
ASSISTANCE MÉDICALE À DOMICILE	80,0	71,3	12,2%
SOINS INFIRMIERS À DOMICILE	34,5	25,6	34,6%
TOTAL GROUPE	114,5	97,0	18,1%

LVL Médical intervient en France sur le marché de l'assistance médicale à domicile, dont l'évolution est caractérisée par les facteurs suivants, qui apparaissent relativement constants depuis quelques années :

- l'assistance médicale à domicile peut (selon la pathologie) coûter de 3 à 10 fois moins cher qu'une hospitalisation ;
- l'évolution démographique contribue au renforcement de ce besoin d'assistance médicale ;
- le retour ou le maintien à domicile d'un patient est vécu comme synonyme d'un meilleur confort et d'une meilleure qualité de vie ;
- l'évolution des techniques médicales de détection des affections et de leur traitement permet la mise en place de protocoles thérapeutiques adaptés au maintien à domicile.

A ce titre, LVL Médical figure parmi les premiers intervenants privés de l'assistance respiratoire à domicile en France.

L'assistance respiratoire représente ainsi 65,3 % du chiffre d'affaires France.

La perfusion, la nutrition entérale et l'insulinothérapie à domicile représentent, au 30 septembre 2008, 33,1 % du chiffre d'affaires France.

L'activité en France a progressé sur l'exercice de 12,2 % contre 11,5 % durant l'exercice précédent (périmètre constant). Cette croissance est le reflet de la stratégie visant à recentrer le groupe sur ses métiers historiques (progression du chiffre d'affaires de 8,5 % dans l'assistance respiratoire) et à se développer sur des activités à forte valeur ajoutée technique (perfusion, nutrition et insulinothérapie à domicile : chiffre d'affaires en progression de 21,5 % sur l'exercice).

L'activité en Allemagne a été marquée par une croissance très forte (+ 34,6 %).

Cette croissance est le fruit de la duplication au niveau national du modèle jusque-là mis en œuvre au niveau local, et donc d'une forte croissance du maillage du territoire. Au cours de l'exercice l'activité en Allemagne a été réorganisée avec la création de 5 filiales implantée dans les villes suivantes :

- Breme
- Hanovre
- Bamberg
- Laupheim
- Coblenz

1 500 patients sont dorénavant pris en charge quotidiennement par la filiale allemande Bonitas.

LVL Médical pense pouvoir revendiquer la place de n° 1 en Allemagne sur ces activités.

2.2 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant consolidé avant stock-options s'établit à 13,9 millions d'euros, soit 12,2% du CA contre 15,1 millions d'euros et 15,6 % du CA au titre de l'exercice précédent.

Ce léger tassement de la marge opérationnelle provient des activités tant françaises qu'allemandes.

	France		Allemagne	
	EN K€	% CA	EN K€	% CA
Chiffre d'affaires	80 035	-	34 493	-
Autres produits de l'activité	153	0,2%	581	1,7%
Achats consommés	-19 158	-23,9%	-3	0,0%
Charges externes	-12 512	-15,6%	-5 124	-14,9%
Charges de personnel	-25 957	-32,4%	-26 252	-76,1%
Impôts et taxes	-2 636	-3,3%	0	0,0%
EBITDA	19 924	24,9%	3 695	10,7%
Dotations nettes aux amortissements	-8 717	-10,9%	-217	-0,6%
Dotations nettes aux dépréciations des créances clients	-215	-0,3%	-41	-0,1%
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	-242	-0,3%	5	0,0%
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	0	0,0%	0	0,0%
Autres produits et charges d'exploitation	-88	-0,1%	-172	-0,5%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT AVANT STOCK-OPTIONS	10 662	13,3%	3 270	9,5%
Charges nettes / stock-options	-1 637	-2,0%	0	0,0%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	9 025	11,3%	3 270	9,5%

En France, la marge opérationnelle est en diminution de 3,5 points de chiffre d'affaires :

EN K€	France				
	30/09/2008	% CA	30/09/2007	% CA	Variation % CA
Chiffre d'affaires	80 035	-	71 335	-	-
Autres produits de l'activité	153	0,2%	215	0,3%	-0,1%
Achats consommés	-19 158	-23,9%	-17 029	-23,9%	-0,1%
Charges externes	-12 512	-15,6%	-11 177	-15,7%	0,0%
Charges de personnel	-25 957	-32,4%	-22 388	-31,4%	-1,0%
Impôts et taxes	-2 636	-3,3%	-2 620	-3,7%	0,4%
EBITDA	19 924	24,9%	18 336	25,7%	-0,8%
Dotations nettes aux amortissements	-8 717	-10,9%	-7 608	-10,7%	-0,2%
Dotations nettes aux dépréciations des créances clients	-215	-0,3%	410	0,6%	-0,8%
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	-242	-0,3%	332	0,5%	-0,8%
Autres produits et charges d'exploitation	-88	-0,1%	518	0,7%	-0,8%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT AVANT STOCK-OPTIONS	10 662	13,3%	11 987	16,8%	-3,5%

Cette baisse de la marge opérationnelle de 3,5 points se décompose comme suit :

- l'Ebitda ressort à 19,9 millions d'euros et 24,9% du CA, contre 18,3 millions d'euros et 25,7% du CA sur 2007. La baisse de 0,8 points de CA provient essentiellement de la masse salariale, dont la moitié résulte de l'augmentation de la participation des salariés au résultat
- les dotations aux amortissements et provisions et autres produits et charges d'exploitation ressortent à -9,3 millions d'euros et -11,6% du CA, contre -6,3 millions d'euros et -8,9% du CA en 2007. Des éléments non récurrents positifs en 2007 et négatifs en 2008 expliquent 2,4 points de baisse de la marge sur le total de 2,7 points de baisse enregistrés sur ces postes.

En Allemagne, la marge opérationnelle a diminué de 2,7 points de chiffre d'affaires

EN K€			Bonitas		Variation % CA
	30/09/2008	% CA	30/09/2007	% CA	
Chiffre d'affaires	34 493	-	25 635	-	-
Autres produits de l'activité	581	1,7%	0	0,0%	1,7%
Achats consommés	-3	0,0%	21	0,1%	-0,1%
Charges externes	-5 124	-14,9%	-4 316	-16,5%	2,0%
Charges de personnel	-26 252	-76,1%	-17 968	-70,1%	-6,0%
Impôts et taxes	0	0,0%	0	0,0%	0,0%
EBITDA	3 695	10,7%	3 372	13,2%	-2,4%
Dotations nettes aux amortissements	-217	-0,6%	-167	-0,7%	0,0%
Dotations nettes aux dépréciations des créances clients	-41	-0,1%	0	0,0%	-0,1%
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	5	0,0%	22	0,1%	-0,1%
Autres produits et charges d'exploitation	-172	-0,5%	-108	-0,4%	-0,1%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT AVANT STOCK-OPTIONS	3 270	9,5%	3 119	12,2%	-2,7%

La baisse de marge provient essentiellement des charges de personnel. Depuis l'exercice 2008, nous n'effectuons plus un reclassement de produits divers vers les charges de personnel. L'augmentation des charges de personnel ressort donc à $-6,0\% + 1,7\% = -4,3\%$. Cette augmentation est corrélée au fort rythme de croissance de cette activité (structuration des équipes pour gérer la croissance, productivité inférieure des équipes sur les nouvelles agences).

2.3 Autres postes du compte de résultat

Stock-options

Le 3 octobre 2007, le Conseil d'Administration de la société a accordé aux dirigeants du Groupe et à certains salariés un total de 478 000 stock-options. Une information détaillée sur ce plan est donnée en note 10 de l'annexe aux comptes consolidés. Une charge de 1 637 K€ a été constatée sur l'exercice au titre des deux plans de stock-options en cours.

Acquisition et cessions de participations réalisées durant l'exercice

Pour favoriser l'implication du management des activités allemandes, le groupe LVL Médical a cédé sur l'exercice 0,99% des titres de sa filiale allemande Bonitas à un de ses dirigeants pour un montant de 0,3 M€ et un résultat net de cession de 0,2 M€.

Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net s'élève sur l'exercice à -1 288 K€, contre -2 068 K€ sur l'exercice précédent. Voici le détail des postes et l'explication de cette variation :

EN K€	30/09/2008			30/09/2007		
	Pdts et charges cash	Charges calculées	Total	Pdts et charges cash	Charges calculées	Total
Océanes	-16	-	-16	-22	-1 074	-1 095
OBSAAR	-804	-226	-1 031	-	-	0
Emprunts bancaires	-522	-288	-810	-645	-276	-922
Locations financières	-28	-	-28	-63	-	-63
Dettes diverses	-221	-	-221	-174	-	-174
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	-1 591	-514	-2 105	-904	-1 350	-2 254
Produits de trésorerie	818	-	818	186	-	186
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-773	-514	-1 288	-718	-1 350	-2 068

Les charges financières nettes cash sont stables par rapport à l'exercice 2007 :

- la forte augmentation des charges financières cash s'explique par les économies générées en 2007 par le remboursement anticipé des Océanes ;
- En revanche, sur les 60 M€ issus de l'émission d'OBSAAR, seuls 17 M€ ont été utilisés pour rembourser par anticipation les emprunts bancaires du groupe. En conséquence, le solde de trésorerie a généré des produits de placement substantiels.

Les charges financières calculées ont fortement diminué :

- Emprunts bancaires : les intérêts calculés sont stables, avec 288 K€ d'intérêts calculés pris en compte au 30/09/2008 contre 276 K€ sur 2007
- Emprunts obligataires : 226 K€ d'intérêts calculés ont été intégrés dans les charges financières sur 2008 au titre des OBSAAR, contre 1 074 K€ d'intérêts calculés imputés en résultat en 2007, en conséquence directe du remboursement anticipé des Océanes (reprise en résultat des intérêts correspondant aux exercices 2007, 2008 et 2009)

Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices s'établit à -1 577 K€, dont une charge d'impôt exigible de -3 285 K€ et un produit d'impôt différé de 1 708 K€ incluant +1 404 K€ correspondant à l'activation de déficits fiscaux reportables sur l'Allemagne.

3 Stratégies ou facteurs ayant ou pouvant influencer les opérations de la Société

Le Groupe exerçant des activités dans les secteurs de l'assistance médicale à domicile, il est soumis aux lois suivantes :

- Titres 1 à 4 de la Liste des Produits et Prestations Remboursables prévus à l'article L165-1 du Code de la Sécurité Sociale (LPPR) ;
- Arrêté du 17 novembre 2000 relatif aux BPDO (Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène) ;
- Convention nationale régissant les rapports entre les CRAM et prestataires délivrant des dispositifs médicaux, produits et prestations associées ;
- Article R5212-1 du Code de la Santé publique relatif à la matériovigilance ;
- Arrêté du 19 décembre 2006 définissant les modalités de délivrance des matériels ;
- Décret du 19 décembre 2006 relatif aux prestataires de service et distributeurs de matériels.



Trésorerie et capitaux

Voir Chapitre 20 – Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société, paragraphes 1.3 et 1.4, tableaux de variation des capitaux propres et tableau consolidé des flux de trésorerie, voir également Chapitre 4 – Facteurs de risques - Risque de liquidité.

Recherche et développement, brevets et licences

L'activité du Groupe LVL Médical ne nécessite pas la mise en place d'une politique de recherche et développement.

Le Groupe ne détient aucun brevet et n'exploite aucune licence de marques significative pour son activité. Le Groupe estime ne pas être en état de dépendance vis-à-vis de brevets ou licences qui seraient détenus par des tiers.

LVL Médical est titulaire des droits de propriété intellectuelle nécessaires à son activité notamment ses marques (LVL Médical), logos et noms de domaine www.lv-medical.com | www.bonitas.de | www.ihre-assistenz.de | www.lynns-best.de



Information sur les tendances

1	Événements récents	67
2	Perspectives d'avenir	67
	2.1 En termes d'activité	67
	2.2 En termes d'organisation	67

Le présent chapitre a pour objet de présenter les perspectives de développement du Groupe, à court et moyen terme. Ce chapitre vient compléter les informations données dans le chapitre 6 - Aperçu des activités.

1 Événements récents

Voir chapitre 6 – Aperçu des activités, paragraphes 1.5-c et 2.4-a.

2 Perspectives d'avenir

2.1 En termes d'activité

En France

Le Groupe LVL Médical renforce ses positions dans l'activité « historique » d'assistance respiratoire à domicile et rappelle qu'il a bénéficié d'une revalorisation des tarifs de 0,7% en septembre 2008, conformément aux nouveaux accords en vigueur depuis juin 2005 (revalorisation chaque année).

Il poursuivra également sa croissance par la diversification de son réseau de prescription et l'élargissement de ses prestations (en fonction de l'évolution de la réglementation), notamment par l'externalisation de patients ainsi que la consolidation et la fidélisation de son réseau d'infirmières libérales.

Ses perspectives de développement pour les activités de perfusion, nutrition et insulinothérapie à domicile sont excellentes compte-tenu entre autres de la multitude de traitements possibles en perfusion, des évolutions réglementaires en Nutrition Entérale et de la très forte croissance du nombre de patients diabétiques en France.

En effet, la Haute Autorité de Santé estime l'augmentation de la fréquence du diabète à +5,7% par an et définit cette maladie comme une maladie chronique en pleine expansion. En France plus de 2,8 millions de personnes en sont atteintes, dont 300 à 500 000 non diagnostiquées (Source : AFD).

A noter également que la technicité de ces activités limite structurellement la pression concurrentielle et favorise leur développement au sein du Groupe LVL Médical. L'avis de projet publié au journal officiel du 8 août 2008 va dans ce sens, mettant en pratique des évolutions de la Liste des Produits et Prestations Remboursables, concernant la prise en charge de l'activité Nutrition Entérale à Domicile, qui tendent vers une professionnalisation de l'activité.

En Allemagne

LVL Médical (au travers de sa filiale allemande Bonitas) s'est affirmé très rapidement comme le leader national sur le marché des structures de soins à domicile (Pflegedienste, soins infirmiers).

Il y poursuit son développement en croissance organique et externe, de nombreuses opportunités étant offertes par ce marché atomisé et en consolidation, notamment dans le Nord et l'Est du pays où le Groupe est encore peu (ou pas) présent. Bonitas a également la particularité de dispenser des soins intensifs à domicile à des personnes en état végétatif chronique.

Il s'est par ailleurs diversifié et différencié, obtenant ainsi la reconnaissance des tutelles pour la qualité de son savoir-faire et de ses prestations, en créant deux structures de soins dédiées aux soins intensifs.

Le Groupe ambitionne de développer ce type de structure au niveau national dans les années à venir.

2.2 En termes d'organisation

En France

Dans la continuité de son projet LVL 2007, le groupe LVL Médical a mis en place une direction des opérations qui travaille en étroite collaboration avec le service qualité afin de mettre en œuvre les plans d'action qui font suite aux résultats des audits menés par le service qualité dans l'ensemble des agences du groupe LVL Médical.

Cette organisation répond à la volonté du groupe d'avoir une démarche qualité beaucoup plus opérationnelle avec un suivi régulier des plans d'action sous la responsabilité d'un seul manager. Cette organisation a commencé à porter ses fruits dès la fin du 2^{ème} semestre 2008 et a pour objectif d'améliorer la rentabilité du groupe sur l'exercice en cours.

Parallèlement deux nouvelles agences ont été ouvertes en France avec la création d'une sixième zone.

En Allemagne

La croissance des activités allemandes au cours des dernières années a conduit le management local à faire évoluer l'organisation.

Cette dernière repose désormais sur quatre « super-coordonateurs » en lien direct avec la Direction Générale qui suivent l'activité de chacune des agences selon une répartition géographique.

Cette organisation permet de sécuriser le suivi de l'activité et de mieux maîtriser les risques.

Par ailleurs un processus d'intégration des structures acquises a fait ses preuves depuis quelques années et permet de maîtriser et d'adapter, sous quelques mois, l'organisation de la nouvelle entité.



Prévisions ou estimations du bénéfice

Le Groupe ne souhaite pas communiquer de prévisions ou estimations quant à ses résultats.



Organes d'administration, de direction et de surveillance

1	Membres du Conseil d'Administration	72
2	Expérience des organes de direction, d'administration et de surveillance	75
3	Conflits d'intérêts potentiels et accords	75

1 Membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 6 membres :

Nom et adresse professionnelle	Jean-Claude Lavorel (Président du Conseil d'Administration et Directeur Général) Cité Internationale - 44, quai Charles de Gaulle - 69006 Lyon
Date de première nomination	27 novembre 1989
Date d'échéance du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010
Fonction et mandat exercé dans la société au cours de l'exercice écoulé	Président Directeur Général
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Président de LVL Médical Ouest SAS Président Directeur Général de LVL Home Service SA Président Directeur Général de LVL Médical Corse SA Président de LVL Médical Sud SAS Président de LVL Médical Est SAS Président du Conseil d'Administration de LVL Médical Centre Est SA Président du Conseil d'Administration de LVL Maintenance et Logistique SA
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe	Président de JCL Finances SAS Président de Ultimal SA Président de Final SA Représentant permanent de JCL Finances dans Garderisettes SA Gérant de SCI de gestion familiale
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années	Néant

Nom et adresse professionnelle	Stanislas Lavorel (Administrateur et Directeur Général Délégué) Fils de Jean-Claude Lavorel Cité Internationale - 44, quai Charles de Gaulle - 69006 Lyon
Date de première nomination	26 septembre 1997
Date d'échéance du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010
Fonction et mandat exercé dans la société au cours de l'exercice écoulé	Directeur Général Délégué
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Directeur Général de LVL Médical Centre-Est SA Représentant permanent de LVL Médical Groupe dans LVL Médical Paris et Nord SAS Représentant permanent de LVL Médical Groupe dans LVL Maintenance et Logistique SA Représentant permanent de LVL Médical Groupe dans LVL Home Service SA Représentant permanent de LVL Médical Groupe dans LVL Médical Corse SA Représentant permanent de LVL Médical Groupe dans LVL Médical Sud Ouest SASU
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe	Directeur Général de JCL Finances SAS Représentant permanent de JCL Finances dans la Potinière SASU et dans les Clés du Luxe SASU Gérant de Les Murs du Luxe SARL Gérant d'Imhotep SARL Représentant permanent de JCL Finances dans Medivalys SA Gérant de SCI de gestion familiale
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années	Néant

Nom et adresse professionnelle	Benjamin Lavorel (Administrateur) Fils de Jean-Claude Lavorel Cité Internationale - 44, quai Charles de Gaulle - 69006 Lyon
Date de première nomination	24 janvier 2000
Date d'échéance du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011
Fonction et mandat exercé dans la société au cours de l'exercice écoulé	Administrateur
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Gérant du Bus Café
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Administrateur de LVL Maintenance et Logistique SA
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe	Gérant de BC Conseil SARL Gérant du Bus Café SARL Administrateur SNFS SA
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années	Néant

Nom et adresse professionnelle	Jacques Cambet (Administrateur) Cité Internationale - 44, quai Charles de Gaulle - 69006 Lyon
Date de première nomination	9 juillet 1999
Date d'échéance du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009
Fonction et mandat exercé dans la société au cours de l'exercice écoulé	Administrateur
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Retraité
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe	Administrateur de SNAL SA Administrateur de SECLYCA SA
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années	Néant

Nom et adresse professionnelle	Jacques Mignot (Administrateur) Cité Internationale - 44, quai Charles de Gaulle - 69006 Lyon
Date de première nomination	24 janvier 2000
Date d'échéance du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013
Fonction et mandat exercé dans la société au cours de l'exercice écoulé	Administrateur
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Président de Neftys Pharma SA Président d'Elvetis Président de Véto Santé Président d'Agecom SAS Président du Laboratoire Agecom SAS
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe	Gérant de la Financière de la Rosetta Gérant de la SCI Léopard Gérant de la SCI Giffarloup
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années	Néant

Nom et adresse professionnelle	Didier Genet (Administrateur) Cité Internationale - 44, quai Charles de Gaulle - 69006 Lyon
Date de première nomination	20 mars 2008
Date d'échéance du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013
Fonction et mandat exercé dans la société au cours de l'exercice écoulé	Administrateur
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Gérant de MF Immobilier Gérant de MF Investissement Gérant de MF Immo.com
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe	Néant
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années	Jusqu'au mois d'avril 2005 : Président du Directoire de Cyril Finance (filiale des MMA) Président du Conseil de Surveillance de Cyril Finance Asset Management Président du Conseil d'Administration de Cyril Corporate Administrateur de Cogefi Administrateur de SICAV (Biosphère, Cyril convertibles, Cyril trésor)

Monsieur Jean-Luc Delmas, représentant la société « Amber Master Fund » a été nommé administrateur lors de l'assemblée générale des actionnaires du 20 mars 2008 pour une durée de six ans.

Par lettre recommandée du 20 octobre 2008, Monsieur Delmas a informé la société de sa démission en raison de son indisponibilité due à de nombreuses missions au sein des institutions de la pharmacie.

Monsieur Copin a informé la société de sa démission de sa fonction d'administrateur à compter du 1^{er} janvier 2009.

Les administrateurs ne se sont pas vus confiés par l'entreprise de mission spécifique, rémunérée ou non, en marge de leurs fonctions.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, à la connaissance de la Société, aucun membre d'un organe d'Administration, de direction ou de surveillance n'a fait l'objet de condamnation pour fraude, d'incrimination ou de sanction publique officielle, ni n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, au cours des cinq dernières années.

En outre, aucun membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance n'a été empêché par un tribunal d'agir en cette qualité auprès d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

2 Expérience des organes de direction, d'administration et de surveillance

Jean-Claude LAVOREL (60 ans)

- Président Fondateur du Groupe LVL Médical depuis le 27 novembre 1989.
- Autodidacte, Jean-Claude Lavorel a exercé des responsabilités commerciales de 1976 à 1983 au sein du Groupe « Synthelabo », spécialisé en matériel médical, avant d'intégrer le Groupe allemand « Hellige », spécialisé en électronique médicale dans lequel il a exercé les fonctions de directeur d'agence jusqu'en 1989, date à laquelle il fonde le Groupe LVL Médical.

Stanislas LAVOREL (36 ans)

- Directeur Général Délégué depuis le 26 septembre 1997.
- Fils de Jean-Claude Lavorel.
- Titulaire d'un DESS de droit bancaire et financier, Stanislas Lavorel a tout d'abord été consultant avant de rejoindre le Groupe LVL Médical dont il est Directeur Général Délégué.

Benjamin LAVOREL (32 ans)

- Fils de Jean-Claude Lavorel.
- Titulaire d'un baccalauréat de gestion, et après une formation à l'Ecole de Management de Lyon (EM Lyon), Benjamin Lavorel prend, en 1997, la direction de la société « PRIS », Institut Français de Collecte pour la Prévention des Risques, société basée en région lyonnaise (Vénissieux), spécialisée dans l'environnement (collecte de déchets médicaux). Depuis 2000, il est gérant de sociétés, notamment du « Bus Café » à Lyon.

Jacques CAMBET (79 ans)

- De formation droit et gestion, Jacques Cambet est administrateur de la société LVL Médical Groupe depuis le 9 juillet 1999.
- Président-Directeur Général de la société « Cambet SA » de 1972 à 1990, il a assuré les fonctions de Juge au Tribunal de Commerce de Lyon (de 1978 à 1988).

Jacques MIGNOT (57 ans)

- Titulaire d'une maîtrise en Sciences Economiques, suivie d'un MBA CESMA (EM Lyon) et d'un CPA Executive MBA HEC, Jacques Mignot dispose d'une solide expérience en matière de direction d'entreprises notamment au sein du Groupe OCP (Celesio).
- Il y a été successivement de 1983 à 1986, Directeur d'Etablissement puis au sein de ce même Groupe, de 1990 à 1997, Président des sociétés ODS, Orkyn, DGX Pharma, de 1997 à 2003, société Fininvest et depuis 2003, Président des sociétés Neftys Pharma, Elvetis et Véro Santé.

Didier GENET (64 ans)

- Diplômé ESSEC, licencié en sciences économiques, Didier Genet, après avoir été fondé de pouvoir d'agent de change, a créé et développé l'établissement financier Cyril Finance, filiale des M.M.A .
- Il en a été le président de 1987 à 2005. La société a été rachetée par Oddo et Cie en 2005. Senior Advisor d'Oddo et Cie de 2005 à 2007, il exerce actuellement les fonctions de gérant de MF Investissement , MF Immobilier, et MF Immocom.

3 Conflits d'intérêts potentiels et accords

A la date du présent Document de Référence, aucun membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance n'est, à la connaissance de la Société, en situation de conflit d'intérêts potentiel entre ses devoirs à l'égard de la Société et ses intérêts privés.

Aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec les principaux actionnaires, clients ou fournisseurs de la Société, en vertu duquel l'une des personnes visées au paragraphe 14.1 ci-dessus a été sélectionnée en tant que membre du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale.



Rémunération et avantages

1	Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos aux mandataires sociaux de la Société	78
2	Engagements d'indemnités de départ	78
3	Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages	78
4	Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux	78
5	Stock-options et actions gratuites	78
6	Recommandations AFEP/MEDEF	78

1 Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos aux mandataires sociaux de la Société

Les rémunérations et les avantages en nature octroyés par le Groupe pour les exercices clos les 30 septembre 2007 et 2008 étaient les suivants :

Mandataires sociaux	Exercice 2007-2008 (en euros)				Exercice 2006-2007 (en euros)			
	Salaires bruts	Avantages en nature	Rémunération variable	Jetons de présence	Salaires bruts	Avantages en nature	Rémunération variable	Jetons de présence
Jean-Claude LAVOREL	91 469	9 156	-	1 230	91 469	9 156	-	550
Stanislas LAVOREL	110 510	5 880	-	1 230	93 057	527	-	550
Gilbert HABY	150 000	10 068	-	-	138 000	10 068	3 000	-

Il a été versé aux administrateurs durant l'exercice des jetons de présence représentant un montant total de 6 150 euros comptabilisé en charges sur l'exercice.

2 Engagements d'indemnités de départ

Il est en outre précisé qu'il n'existe au sein de la société ou de ses filiales aucun accord portant engagement de verser des indemnités au profit de dirigeants ou de salariés, en cas de démission ou de licenciement sans cause réelle et sérieuse, ou encore en cas d'offre publique visant les titres de la Société.

3 Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages

Il n'est constaté ni provisionné aucune somme aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages.

4 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux

Néant.

5 Stock-options et actions gratuites

Voir chapitre 21 Informations complémentaires - paragraphe 21.1.5 - Autres titres donnant accès au capital

6 Recommandations AFEP/MEDEF

Lors de sa réunion du 15 décembre 2008, le conseil d'administration de la société a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF en date du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Compte tenu de la taille de la société, de la bonne application des règles de gouvernance au sein de celle-ci, et du fait qu'à ce jour ces recommandations ne concernent qu'un seul dirigeant au sein du groupe, le conseil d'administration de la société a décidé de ne pas soumettre la rémunération des dirigeants mandataires sociaux auxdites recommandations.

Un communiqué portant sur cette décision a été mis en ligne sur le site de la société le 23/12/2008 et a été diffusé le 26/12/2008 via le diffuseur officiel habituel de la société.



Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

1	Echéance du mandat des administrateurs	81
2	Contrats de service	81
3	Comités spécialisés	81
4	Gouvernement d'entreprise	81
5	Rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société pour l'exercice 2007 - 2008	81
6	Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière	88

1 Echéance du mandat des administrateurs

Voir chapitre 14 - Organes d'administration, de direction et de surveillance, paragraphe 14.1 du présent document.

2 Contrats de service

Voir Chapitre 20 – Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société, note 17 des comptes sociaux au 30/09/2008.

3 Comités spécialisés

Il n'existe pas de comités spécialisés chez LVL Médical.

4 Gouvernement d'entreprise

Voir chapitre 14 - Organes d'administration, de direction et de surveillance, paragraphe 14.1 du présent document.

5 Rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société pour l'exercice 2007-2008

Conformément aux dispositions des articles 225.37 et 225.68 du Code de Commerce qui trouvent leur origine dans la Loi de Sécurité Financière (LSF) du 1^{er} août 2003 (article 117), dans les Sociétés françaises faisant appel public à l'épargne, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe LVL Médical.

5.1 Condition de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le groupe LVL Médical n'a pas défini de règles particulières concernant le gouvernement d'entreprise et se réfère aux préconisations de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF).

Le gouvernement d'entreprise a pour objectif de préciser les principes de bon fonctionnement et de transparence propres à améliorer leur gestion. Il est basé sur des valeurs de compétence, de responsabilité, d'intégrité et de respect des actionnaires.

5.1.1 Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration représente l'ensemble des actionnaires du groupe. Ses pouvoirs sont définis par l'article L.225-35 du code de Commerce d'une part, et par l'article 17 des statuts du groupe LVL Médical d'autre part.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques du groupe et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale, il contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et au marché, à travers les états financiers ou à l'occasion d'opérations importantes.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question relative à la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Il est notamment informé de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements de la société (notamment des opérations externes d'acquisition ou de cession, des investissements de croissance, des opérations de restructuration interne, des décisions relatives au financement ou à l'endettement de la société).

Chaque question abordée fait l'objet d'un débat entre les membres et est soumise au vote à l'issue de la discussion.

5.1.2 Composition actuelle

Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société. Conformément aux dispositions statutaires, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la société. Le Conseil d'Administration est composé de 6 membres, dont 3 indépendants (50%).

Nom	Fonction	Echéance :
Jean-Claude LAVOREL	Président du Conseil d'Administration - D-G	Mars 2011 (ou AGO EX. clos le 30/09/2010)
Stanislas LAVOREL	Administrateur D-G Délégué	Mars 2011 (ou AGO EX. clos le 30/09/2010)
Jacques CAMBET	Administrateur	Mars 2010 (ou AGO EX. clos le 30/09/2009)
Jacques MIGNOT	Administrateur	Mars 2014 (ou AGO EX. clos le 30/09/2013)
Benjamin LAVOREL	Administrateur	Mars 2012 (ou AGO EX. clos le 30/09/2011)
Didier GENET	Administrateur	Mars 2014 (ou AGO EX. clos le 30/09/2013)

Messieurs Benjamin Lavorel, Jacques Mignot, Jacques Cambet et Didier Genet n'exercent pas de fonction au sein du Groupe.

L'ensemble des administrateurs disposent d'une expérience établie de la vie des affaires.

Messieurs Jacques Mignot, Jacques Cambet et Didier Genet n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement, ce qui leur permet de jouer pleinement leur rôle d'administrateur indépendant. Ils sont administrateurs de la société depuis moins de douze ans.

Les administrateurs ne se sont pas vus confiés par l'entreprise de mission spécifique, rémunérée ou non, en marge de leurs fonctions.

5.1.3 Conditions de préparation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation de son président ou par un ensemble d'administrateurs représentant au moins le tiers des membres du conseil, si nécessaire et si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de 2 mois.

Le Président :

- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission dans un délai suffisant
- s'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission dans un délai suffisant.

De manière générale et sauf cas d'urgence, parallèlement à la convocation proprement dite des membres du Conseil, la direction procède à l'information individuelle de chaque administrateur relativement à chacun des points inscrits à l'ordre du jour, de manière à ce que les membres du Conseil puissent mener ses travaux en ayant disposé de tous éléments utiles dans des délais suffisants.

5.1.4 Travaux du Conseil durant l'exercice clos le 30 septembre 2008

Les travaux du Conseil d'Administration de la Société sont menés et conduits sous l'impulsion de son Président, lequel exerce aussi les fonctions de Direction Générale en liaison avec le Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 5 reprises au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008, au siège social, à Lyon.

Le taux de présence des administrateurs est compris entre 83% et 100%. Au moins un des représentants du personnel a assisté aux séances du Conseil, à l'exception d'une séance.

Il s'est réuni aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exigeait

et notamment pour examiner et arrêter les comptes, examiner et valider des opérations de restructuration, analyser les documents prévisionnels, analyser et valider les conventions de gestion, statuer sur les dossiers présentant des conséquences financières importantes pour la Société.

Le Conseil a examiné et validé la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour le contrôle des états financiers de la filiale allemande et des comptes consolidés, nomination également soumise au vote de l'assemblée générale de mars 2008.

Le procès verbal rédigé à l'issue de chaque séance du Conseil résume les débats et les décisions prises, est approuvé puis signé par les administrateurs.

5.1.5 Rémunération des administrateurs

Le montant global de la rémunération des administrateurs est décidé par l'assemblée générale et arrêté par le Conseil d'administration. Il a été fixé pour l'exercice à 16 000 euros.

La répartition de l'enveloppe globale entre chaque administrateur est réalisée selon l'assiduité des administrateurs au Conseil.

5.2 Procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe

Les dispositifs de contrôle interne décrits ci-dessous s'appliquent uniformément sur l'ensemble des sociétés françaises du Groupe. Le système de contrôle interne mis en place au sein de la filiale allemande du Groupe fait l'objet d'un chapitre spécifique (partie 5.2.6).

5.2.1 Objectifs du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne constitue l'ensemble des dispositifs en place visant la maîtrise des processus fonctionnels, opérationnels et décisionnels de l'entreprise et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, donnant ainsi une assurance raisonnable sur l'atteinte des objectifs fixés. Il vise, notamment, à obtenir une assurance raisonnable sur l'atteinte des objectifs suivants :

- Le respect du cadre défini par les lois, règlements et par les valeurs internes au Groupe.
- La prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité du Groupe, et les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.
- La fiabilité de l'information financière communiquée aux actionnaires et la production d'états financiers qui reflètent avec fidélité et sincérité l'activité et la situation financière du Groupe.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

Le dispositif de contrôle interne du groupe LVL Médical est inscrit dans un objectif d'amélioration continue. Ainsi les actions visant à renforcer l'efficacité du système de contrôle interne en cours ou planifiées sont précisées dans le paragraphe 2.5.

5.2.2 Documents de référence du contrôle interne

Références gouvernance

Le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées - AFEP et MEDEF.

Références audit interne

- La loi de sécurité financière - art. 117 du 1^{er} août 2003
- Le cadre de référence du dispositif de contrôle interne de l'AMF - Janvier 2007
- Les normes professionnelles de l'audit interne et modalités pratiques d'application (IFACI)

5.2.3 Les acteurs du Contrôle Interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, la Direction Générale et l'ensemble des professionnels du Groupe. Chaque collaborateur, à son niveau de responsabilité, participe au bon fonctionnement et à l'amélioration des dispositifs de maîtrise de l'entreprise.

L'ensemble des cadres opérationnels et fonctionnels du Groupe sont responsabilisés et impliqués dans une logique de contrôle interne des processus qu'ils supervisent.

La Direction du Groupe

Nom	Fonction
Jean-Claude LAVOREL	Président Directeur Général
Stanislas LAVOREL	Directeur Général Délégué
Gilbert HABY	Directeur Général Délégué (non Adm.)
Larbi HAMIDI	Directeur des Opérations

La Direction du groupe conduit la stratégie de l'entreprise et contrôle sa correcte application. Elle définit la politique annuelle déclinant la mise en œuvre des objectifs stratégiques du Groupe pour l'exercice. Elle revoit et valide les budgets annuels.

Depuis octobre 2007, afin de mieux accompagner les évolutions et projets en cours, le groupe a procédé à des changements d'organisation. C'est ainsi qu'ont été mis en place un Comité de Direction resserré et un Comité de zones.

Le Comité de Direction est composé de 8 membres, y compris le président. Il pilote notamment du suivi des projets du groupe et effectue le suivi des performances opérationnelles et financières des différentes filiales. C'est l'instance de gestion du groupe.

Un compte rendu est rédigé après chaque Comité de Direction, reprenant les points évoqués et les actions à entreprendre.

Les membres du Comité de Direction au 30/09/2008

Nom	Fonction
Jean-Claude LAVOREL	Président Directeur Général
Stanislas LAVOREL	Directeur Général Délégué
Larbi HAMIDI	Directeur des Opérations
Gilbert HABY	Directeur LVL Médical Est
Marc LE DOZE	Directeur Financier
Serge BONNEFOI	Directeur des Ressources Humaines
Barbara MAMAN	Responsable Marketing
Catherine SERRE	Directeur Qualité et Affaires Règlementaires

Aux comités de direction peut également intervenir tout autre membre du personnel pouvant apporter des précisions sur les points à l'ordre du jour.

Le Comité de Direction s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice 2007-2008.

Un ordre du jour est établi sur la base des informations communiquées par chaque membre et transmis une semaine avant la réunion du Comité. Chaque Comité de Direction fait l'objet d'un compte rendu formalisé détaillant les informations échangées, les décisions prises et le plan d'actions associé.

Les membres du Comité de Zones au 30/09/2008

Nom	Fonction
Jean-Claude LAVOREL	Président Directeur Général
Stanislas LAVOREL	Directeur Général Délégué
Larbi HAMIDI	Directeur des Opérations
Gilbert HABY	Directeur LVL Médical Est
Marc LE DOZE	Directeur Financier
Serge BONNEFOI	Directeur des Ressources Humaines
Catherine SERRE	Directeur Qualité et Affaires Règlementaires
Alexandra PLAGNIEUX-MOREAU	Responsable Organisation Zone Ouest
Jean-Claude LEGUAY	Responsable Organisation Zone Paris Nord
Amaury DE KERMEL	Directeur Zone Sud Ouest
Delphine VALE	Directrice Zone Centre Est

Le Comité de zones s'est réuni à 4 reprises au cours de l'exercice 2007-2008. Un ordre du jour est établi et transmis une semaine avant la réunion du comité. Chaque Comité de zones fait l'objet d'un compte rendu formalisé détaillant les informations échangées, les décisions prises et la mise à jour des plans d'actions en cours.

Le Directeur des Opérations

Il est en charge du contrôle de la correcte application des directives de la Direction Générale, et notamment de l'homogénéisation des pratiques et de l'organisation de l'ensemble des filiales du groupe. Il coordonne l'ensemble des Directions Opérationnelles de chaque zone et s'assure de la mise en œuvre des moyens permettant l'atteinte des objectifs de croissance et de rentabilité du Groupe.

Le Directeur de Zone, Responsable des Opérations de Zone

Il est responsable de sa filiale, a en charge l'application des directives de la Direction Générale et le management des processus supports décentralisés et de réalisation du service. Chaque Directeur de Zone organise des comités de pilotage réunissant les responsables de la zone afin de communiquer sur les décisions prises lors des comités de zones, de faire un suivi périodique des activités, de l'avancée dans la réalisation des objectifs de chacun, de la maîtrise des risques et de l'amélioration continue de la prestation.

Le Directeur des Ressources Humaines

Il détermine, en collaboration avec la Direction Générale, la politique de gestion des ressources humaines au sein du Groupe et la met en application :

- Politique de gestion des compétences (évaluation des compétences, professionnalisation des équipes, adaptation des ressources humaines à l'évolution des métiers de l'entreprise (plan de formations ciblé selon les besoins et objectifs stratégiques Groupe)
- Politique de recrutement
- Politique salariale
- Administration du personnel
- Relation avec les partenaires sociaux

Il est le garant du bon climat social et de la bonne application de la législation sociale (droit du travail, convention collective, accords sociaux).

Par ailleurs, il pilote la mise à jour du Document Unique relatif à l'évaluation des risques professionnels qui contribue à améliorer la prévention des risques auxquels peuvent être exposés l'ensemble des salariés du Groupe.

Le Directeur Financier (Chief Financial Officer)

Il est responsable de la Direction Financière s'appuie, pour l'exercice de son contrôle, sur un directeur comptable, un responsable de la consolidation, un responsable du service achat Moyen Généraux et contrôle de gestion et un responsable informatique.

Il pilote notamment l'élaboration et le suivi de l'information comptable et financière, l'établissement des comptes consolidés, l'élaboration du budget annuel et l'analyse des écarts avec les résultats réels, les relations avec les partenaires financiers. Il est responsable du processus de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Le Directeur Financier est en charge du suivi et de la mise à jour des provisions pour risques et pour charges et des engagements hors bilan du Groupe. Conformément aux dispositions de l'article L.225.35 du code de commerce, chaque nouvel engagement hors bilan fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Le Directeur Comptable

Il encadre le service comptabilité, centralisé au siège. Il a en charge :

- Le suivi et le contrôle de l'ensemble des travaux comptables du Groupe* ainsi que les déclarations fiscales dans le respect

des normes comptables françaises et de la législation fiscale en vigueur

- La vérification du respect des procédures Groupe et la mise en place d'indicateurs d'alerte et de suivi adaptés
- Le contrôle de l'ensemble des flux financiers du Groupe, notamment
- La gestion du recouvrement des créances impayées
- La gestion prévisionnelle de trésorerie avec analyse des écarts, le cas échéant
- Le contrôle systématique des décaissements ainsi que le suivi rigoureux des pouvoirs bancaires, accordés exclusivement au Président et au Directeur Général.
- La production des comptes sociaux semestriels et annuels dans le respect des obligations légales et dans les délais répondant aux exigences des marchés financiers
- La veille réglementaire et l'application des nouvelles normes comptables et fiscales (notamment les normes CRC 0210 sur les actifs)

* Exceptée la facturation, délocalisée en filiale sur les plates-formes administratives.

Le service est organisé dans le respect du principe de séparation des tâches incompatibles.

Le Responsable Consolidation

Il est en charge de la production des comptes consolidés du Groupe. Il établit les comptes consolidés Groupe selon les normes IAS IFRS et conformément à la procédure formalisée de consolidation des comptes reprenant les règles et méthodes comptables, liasses de consolidation et planning.

La Responsable Achats et Contrôle de Gestion

Elle est en charge :

- de la définition et de la mise en place des indicateurs clés et tableaux de bord nécessaires au pilotage et à la maîtrise des activités,
- de l'évolution du système d'information financier.

Le pôle Contrôle de Gestion

Il a en charge l'élaboration des budgets annuels en collaboration avec les directeurs de zone et les responsables de services du siège ainsi que le suivi et l'analyse des écarts mensuels réels / budgétés.

Le processus de construction budgétaire est lancé en juin pour l'ensemble des Sociétés du Groupe et services du siège. Sur la base des réalisations de l'année précédente, chaque responsable prépare le budget prévisionnel de l'exercice. L'ensemble de ces budgets est mis en regard avec les objectifs stratégiques du Groupe et est validé par le Président en comité de validation budgétaire.

Tout au long de l'année, un système de reporting est diffusé chaque mois, établissant l'avancement des réalisations par rapport au budget pour chaque responsable. Des tableaux de bord permettent d'apporter un focus particulier sur des postes de dépenses importants tels que la masse salariale ou les consommables.

Au terme du 1^{er} semestre, un processus d'actualisation budgétaire permet de faire un point sur les hypothèses initiales et d'ajuster, le cas échéant, le budget annuel.

Le suivi réel / budgété permet de limiter les risques, de détecter d'éventuelles anomalies, erreurs ou omissions et de prendre rapidement les décisions de gestion afin de rétablir, le cas échéant, la situation, notamment :

- le suivi mensuel des écarts entre chiffre d'affaires réel et budgété par activité et par agence,
- le suivi mensuel des écarts constatés sur les postes de charges d'exploitation,
- les écarts sur investissements.

Le Pôle Achats Moyens généraux a en charge notamment

- l'application de la politique achat Moyens généraux Groupe et les négociations fournisseurs
- la conformité des prix facturés avec les conditions négociées

Le Responsable Informatique

Il est en charge de la sécurité, de la maintenance et de l'évolution des systèmes d'information du Groupe.

Une charte informatique s'impose à l'ensemble des salariés du Groupe LVL Médical. Elle a pour finalité d'informer sur les bonnes règles de conduite et d'utilisation des systèmes d'information afin d'assurer la sécurité des systèmes d'information et le respect de la confidentialité des données.

La direction informatique pilote la mise en place d'une politique de sécurité visant l'optimisation et la fiabilisation de l'ensemble des systèmes d'information du Groupe.

La Directrice Qualité et Affaires Réglementaires

Elle est responsable de la mise en œuvre des processus qualité au sein du Groupe LVL Médical et du respect de la réglementation spécifique à l'activité. Elle est réalisatrice des audits qualité permettant d'identifier les actions correctives à mettre en place pour homogénéiser l'organisation des filiales du Groupe afin de garantir le niveau de qualité requis et d'assurer l'organisation la plus efficace.

Dans le cadre des processus qualité, le service Qualité pilote l'inventaire et l'écoute client par le traitement des dysfonctionnements, des plaintes et réclamations des patients et par l'enquête de satisfaction patients.

Une revue de direction est organisée une fois par an entre le Président, le Directeur Général et la Directrice Qualité et affaires réglementaires afin de faire un état des lieux sur les indicateurs qualité et de définir les objectifs de la politique qualité du prochain exercice.

Les Affaires Réglementaires

La personne chargée des affaires réglementaires a pour mission la gestion du cadre réglementaire relatif à l'activité du Groupe, notamment :

- assurer une veille réglementaire et gérer la mise en conformité du Groupe
- informer et de former le personnel sur les obligations juridiques liées à l'exercice de leur activité
- mettre en place des outils facilitant le contrôle, le suivi et le respect de la réglementation en vigueur

- suivre, avec les avocats du Groupe, les éventuels litiges liés à la réglementation spécifique métier

Les Pharmaciens

Les pharmaciens sont responsables de la mise en œuvre et du contrôle du respect de la réglementation liée aux Bonnes Pratiques de Dispense d'Oxygène (BPDO).

Des auto-inspections sont régulièrement effectuées par les pharmaciens afin de contrôler notamment :

- la conformité des locaux et matériels,
- la conformité et tenue à jour des documents,
- la conformité du niveau de formation du personnel technique,
- le respect des procédures en vigueur,
- la bonne adaptation et le respect des BPDO.

Ces auto inspections font l'objet d'un compte rendu écrit, daté et signé, avec détail, le cas échéant, des propositions de mesures correctives et un suivi de leur mise en place

Le pharmacien intervient également au domicile patients afin de contrôler le respect par le personnel technique de ses instructions, évaluer la sécurité du matériel médical installé et le respect de la prescription médicale.

La responsable de l'Audit interne

Rattachée à la Direction Générale, elle a comme objectifs de s'assurer de l'amélioration du système de contrôle interne du Groupe et du pilotage du processus de gestion des risques de l'organisation.

Elle a, notamment, pour missions :

- Le pilotage du processus de gestion des risques au sein des sociétés françaises et allemandes du Groupe
- Pour chacun des risques majeurs identifiés, stratégiques, financiers et opérationnels, le Groupe a défini des dispositifs pour réduire son exposition aux risques à un niveau qu'il a déterminé comme acceptable. Ces dispositifs de maîtrise sont régulièrement mis à jour en fonction des projets en cours et de l'évolution de l'organisation.
- La réalisation d'audits de conformité ou d'efficacité, sur demande de la Direction Générale, afin d'évaluer de manière objective et méthodique la qualité et l'efficacité du système de contrôle interne et de gouvernance en place.
 - La veille active sur les évolutions réglementaires et les meilleures pratiques en matière de système de contrôle interne

5.2.4 Eléments externes du contrôle

Le Groupe est placé dans un environnement de contrôle externe particulier du fait de son activité en lien avec l'Assurance Maladie.

- Les tutelles, les organismes qui gèrent les remboursements des prestations de sécurité sociale (Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Mutualité sociale agricole, organismes complémentaires etc.) effectuent un contrôle pointu sur les factures émises, contrôle renforcé et systématisé avec le développement de la télétransmission des feuilles de soins (90% du CA France en télétransmission).

- Contrôle des CRAM (Caisse Régionale d'Assurance Maladie) : chaque agence du Groupe a obtenu un agrément de la CRAM, accordé après contrôle du respect des conditions de la Convention (notamment compétence du personnel technique et conformité des locaux)
- DRASS : autorise ou non la dispense d'oxygène à domicile
- Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité, le Groupe est certifiée ISO 9001 version 2000 et le système de management de la qualité est audité chaque année par un organisme extérieur (BVQI).
- Cette organisation interne est complétée par le contrôle des commissaires aux comptes qui certifient les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe sur base annuelle, et délivrent une attestation sur les états financiers consolidés semestriels.

5.2.5 Perspectives

Dans le cadre des objectifs stratégiques de poursuite de la croissance, de renforcement de la rentabilité et de la maîtrise de l'organisation du Groupe, les projets suivants sont en cours.

Mise en place d'un Progiciel de Gestion Intégré

Objectif : optimiser et sécuriser les processus et la gestion des flux informatiques du Groupe. Une cartographie des risques a été réalisée par la responsable du projet avec mise en place des dispositifs de maîtrise sur les principaux risques identifiés.

Mise en place d'audits qualité sur l'ensemble des filiales françaises du groupe

Objectif : identifier les écarts entre les processus cibles et les processus groupe et définir les plans d'actions visant l'homogénéisation des pratiques sur l'ensemble des zones.

5.2.6 Système de contrôle interne - Bonitas Holding GmbH et Co.KG (30 % du CA Groupe)

- La holding Bonitas GmbH et Co.KG, filiale allemande du Groupe, est une société qui gère plusieurs services indépendants de soins à domicile situés dans différentes villes ainsi que leurs filiales.

La holding centralise, dans le cadre des services de soins infirmiers à domicile, l'ensemble des fonctions administratives et financières des filiales. Parmi ces tâches figurent la comptabilité relative aux patients, la comptabilité des salaires et comptabilité financière ainsi que la gestion des opérations de paiement. Outre la direction, sont également établis ici le contrôle de gestion, la gestion du parc automobile et le management de la qualité.

Les instances décisionnelles :

La Direction Générale

La Direction Générale est composée de 3 membres : le directeur général, M. Lars Uhlen, de Mme Martina Krutz et le directeur financier M. Alexandre Lang.

Chaque question abordée fait l'objet d'un débat entre les membres et est soumise au vote à l'issue de la discussion.

Les limitations de pouvoirs de la direction générale sont fixées dans l'accord d'Holding Bonitas.

N'importe quelle décision qui excéderait l'autorité du comité de direction doit être discutée et ratifiée par le comité consultatif.

L'assemblée des commanditaires

Le comité consultatif a été mis en place au 1er janvier 2005

Il est composé des 4 membres suivants : M. Jean-Claude Lavorel, M. Stanislas Lavorel, MM. Lars Uhlen, M. Alexander Lang. Il se réunit au moins deux fois par an.

Il s'est réuni aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exigeait et notamment pour examiner les affaires non courantes, examiner et valider des opérations de restructuration, analyser les documents prévisionnels, analyser et valider les conventions de gestion, statuer sur les dossiers présentant des conséquences financières importantes pour la Société.

Les décisions sont validées à l'unanimité des commanditaires.

• Documents de référence du système de contrôle interne

La loi sur les Sociétés à responsabilité limitée et la loi sur les Sociétés anonymes exigent toutes deux la mise en place d'un système de contrôle interne efficace permettant de protéger l'intérêt des créanciers et des actionnaires de la société. Le paragraphe 91 -alinéa 2 de la loi sur les Sociétés anonymes (AktG) confie à la direction générale de la société la responsabilité de la mise en place de son système de contrôle interne adapté.

Définitions et objectifs

Le système de contrôle Interne est l'ensemble des dispositifs définis et mis en œuvre par l'assemblée des commanditaires, la Direction Générale et tous les salariés de la société visant à atteindre notamment les objectifs suivants :

- La conformité avec des lois et des règlements
- La mise en œuvre des instructions données par la direction générale ou le conseil exécutif
- La formalisation des processus internes de la société, particulièrement ceux touchant à la protection de ses actifs
- La fiabilité d'informations financières.

Plus généralement, il contribue à la gestion des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficace de ses ressources.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

Périmètre du contrôle interne

C'est de la responsabilité de chaque société de mettre en œuvre un système de contrôle interne approprié à sa situation. Ce système doit être adapté aux caractéristiques spécifiques de la filiale et aux relations avec la société mère.

Principaux éléments du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne, repose sur les trois points suivants :

- L'implication de l'ensemble des professionnels dans le système de contrôle interne.
- L'évaluation et l'analyse des principaux risques de la Société.
- La mise en place d'un responsable audit interne dont l'objectif est d'évaluer et d'améliorer l'efficacité du système de contrôle interne.

Les acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de l'ensemble des professionnels de la Société. Chaque collaborateur de la Société, à son niveau de responsabilité, participe au bon fonctionnement des dispositifs de contrôle interne de l'entreprise.

Contrôles de premier niveau

Les contrôles de premier niveau sont assurés grâce à la structure de l'organisation de l'entreprise, par exemple : séparation des fonctions, définition précise des tâches et du déroulement du travail, mise en place de contrôles automatisés.

Contrôle des managers

L'ensemble des responsables de l'entreprise est impliqué dans le contrôle interne du processus dont ils ont la responsabilité.

a. Les définitions de fonctions

La Société a mis en place des définitions de fonction détaillant la liste précise des tâches, les attributions au personnel ainsi que les règles d'exécution. Les définitions de fonction nous donnent une assurance raisonnable quant à la réalisation uniforme des processus récurrents de réalisation du service.

b. L'application du principe de séparation des fonctions

Dans la répartition des fonctions, le principe de séparation des fonctions incompatibles s'exprime, notamment entre l'exécution et le contrôle d'un processus. Une seule et même personne ne peut à la fois mettre en œuvre et contrôler toutes les phases d'un processus.

c. La sécurité grâce aux documents de référence de la Société

Une documentation de référence a été instaurée afin de définir les principaux processus de l'entreprise, garantir un enregistrement complet des données pour la facturation des prestations mais également pour un traitement identique des opérations commerciales.

Son organisation comprend des mesures pour la formation, l'organisation, la gestion des flux et le classement des documents.

d. Les contrôles ponctuels

Pour la réalisation du contrôle et la vérification de son efficacité, des check-lists avec de nombreuses questions sont utilisées pour la quasi totalité des rapports de la Société.

Les tâches présentant des risques de perte d'informations ou de valeurs ainsi que des risques d'erreurs vis-à-vis des clients

ou des fournisseurs font l'objet de contrôles spécifiques. Ces contrôles peuvent être effectués par des professionnels ou être automatisés dans le système d'information (par exemple, contrôle de vraisemblance).

Le test de performance est le principal moyen mis en place de contrôle de l'efficacité de la sécurité d'un processus.

e. Les mesures de sécurité du système informatique

La Société a mis en place un dispositif de contrôles automatiques : autorisations d'accès avec un système de gestion des mots de passe, mesures de protection des données, contrôle de cohérence des données saisies, instructions relatives à la saisie des données etc.

Des points de la réglementation spécifiques au système de soins sont également automatisés afin d'en garantir le respect.

f. Eléments externes du contrôle

- La Société est placée dans un environnement de contrôle externe particulier du fait de notre activité en lien avec l'Assurance Maladie. Le service médical des Caisses d'Assurance Maladie vérifie que toutes les prestations des services de soins à domicile ont été fournies correctement.
- L'Office fédéral pour la protection au travail contrôle les mesures prises pour protéger le personnel des accidents de travail et autres dangers. La sécurité au travail fait l'objet d'un double contrôle grâce à une directive prévoyant la collaboration contractuelle avec un bureau d'ingénieurs en sécurité.
- Les Commissaires aux Comptes effectuent des contrôles complémentaires et certifient les états financiers de la Société.

Perspectives

Mise en place d'un processus de gestion des risques

Dans la même logique de maîtrise des risques que celle engagée par les filiales française du groupe en 2006, Bonitas a entamé la mise en place d'un processus de gestion de ses risques majeurs.

Mise en place d'un règlement intérieur de l'assemblée des commanditaires

Dans le principe de transparence des échanges et des décisions prise au sein du groupe, Bonitas a planifié la mise en place d'un règlement intérieur déterminant le rôle et la responsabilité des membres et les règles de fonctionnement de l'assemblée des Commanditaires.

Etabli le 11 décembre 2008



Le Président du Conseil

6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société LVL Médical Groupe S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Il appartient au Président de rendre compte et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport portant notamment sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ainsi que d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Par ailleurs, nous attestons que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Fait à Lyon, le 27 janvier 2009



Françoise Méchin - Robert Dambo
Commissaire aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Claude Joye
Commissaire aux Comptes

Joye SA



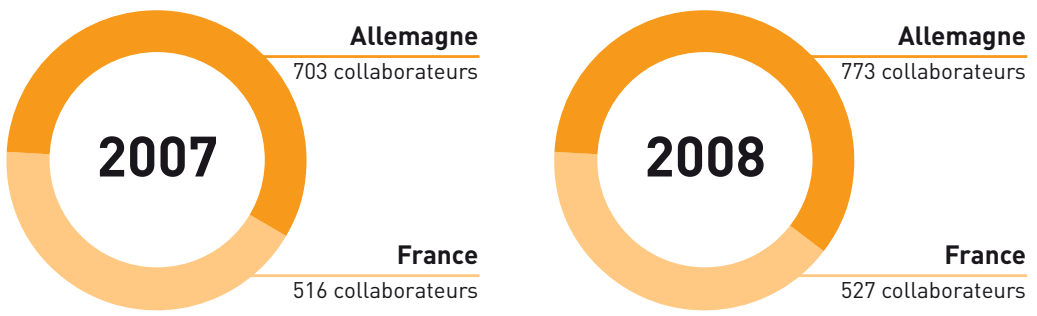
Salariés

1	Effectifs	91
	1.1 En France	92
	1.2 En Allemagne	93
2	Participation des mandataires sociaux	93
	2.1 Participation des mandataires sociaux au capital de l'émetteur.....	93
	2.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux de la Société.....	93
	2.3 Attribution d'actions gratuites aux mandataires sociaux.....	93
3	Intéressement et participation du personnel	93
	3.1 Contrats d'intéressement et de participation.....	93
	3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés de la Société.....	93
	3.3 Attribution d'actions gratuites aux salariés.....	93

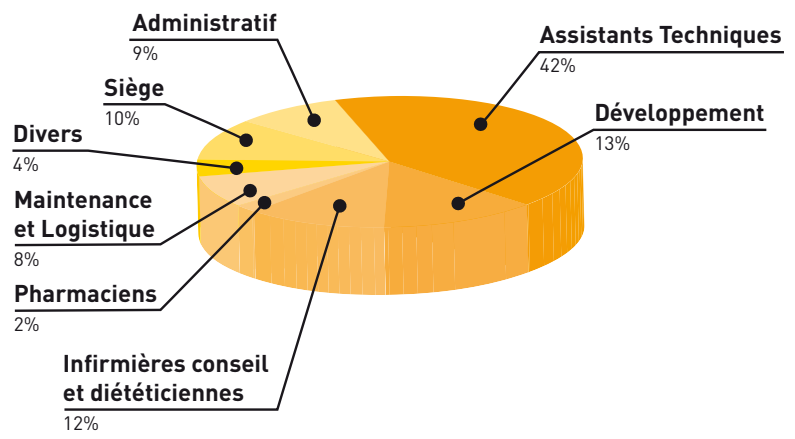
1 Effectifs

Répartition par pays

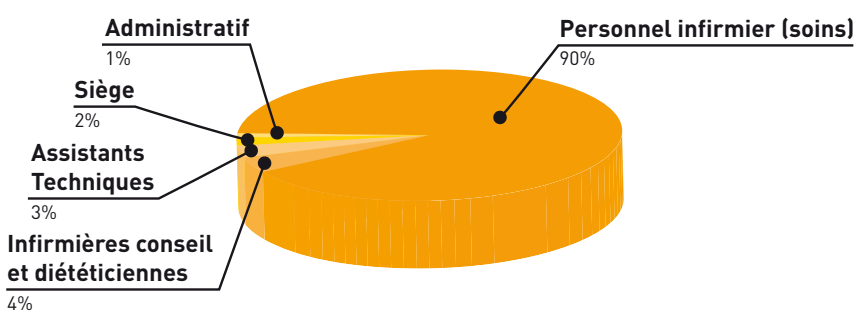
Evolution de la répartition des effectifs Equivalent Temps Plein (ETP) aux 30/09/2007 et 30/09/2008



Répartition des effectifs France par catégorie



Répartition des effectifs Allemagne par catégorie



L'effectif du Groupe LVL Médical au 30 septembre 2008 (équivalent temps plein), par zone géographique et par catégories, est constitué comme suit :

	France	Allemagne (soins)	Total
Siège	51	19	70
Administratifs	49	7	56
Assistants techniques	223	22	245
Développement	70	0	70
Infirmières conseil et diététiciennes	62	30	92
Personnel infirmier (soins)	-	695	695
Pharmaciens	9	0	9
Maintenance et logistique	43	0	43
Divers	20	0	20
TOTAL	527	773	1 300

1.1 En France

L'effectif ETP France du Groupe LVL Médical au 30 septembre 2008 s'élève à 527 salariés, se décomposant comme suit :

- 493 salariés sous contrat à durée indéterminée
- 34 salariés sous contrat à durée déterminée

Sur 594 salariés, 554 (soit 93,30 %) sont à temps plein, 40 (soit 6,70 %) sont à temps partiel (l'effectif équivalent temps plein s'élève à 527 personnes).

Cet effectif compte 41 % de femmes et 59 % d'hommes.

Effectif par âge

âge	Hommes	Femmes
- de 25 ans	37	34
de 26 à 34 ans	136	91
de 35 à 44 ans	111	75
de 45 à 54 ans	59	35
+ de 55 ans	9	7

Effectif par ancienneté

ancienneté	Hommes	Femmes
≤ 1 an	110	106
> 1 an et ≤ 3 ans	27	27
> 3 ans et ≤ 4 ans	35	17
> 4 ans et ≤ 5 ans	28	14
> 5 ans	152	78

Les embauches

Le Groupe a embauché au cours de l'exercice 2007-2008, 110 salariés en contrats à durée indéterminée :

- 31,80 % concernent des assistants techniques,
- 22,70 % des infirmières et diététiciennes,
- 7,30 % des assistantes administratives.

	Nombre d'embauches	%
Siège	15	13,70%
Administratif	8	7,30%
Développement	16	14,50%
Infirmières et diététiciennes	25	22,70%
Assistants techniques	35	31,80%
Maintenance et logistique	8	7,30%
Pharmaciens	1	0,90%
Responsables d'agences	2	1,80%
TOTAL	110	100%

L'absentéisme

Les absences maladie représentent 71 % du total des absences, les absences maternité 21% et les absences accidents du travail représentent 8%.

Les conditions d'hygiène et de sécurité

Un établissement en France dispose d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés

Le montant de la cotisation « Handicapés » au titre de l'exercice 2007 s'est élevé à 23 632 euros.

Les œuvres sociales

Les sommes versées au titre des œuvres sociales et culturelles, pour 2007/2008, se sont élevées sur cet exercice à 22 404 euros.

La sous-traitance

Toutes les actions développées dans le Groupe sont dans la plupart des cas intégrées. Le Groupe fait très peu appel à la sous-traitance.

Rémunérations

LVL Médical privilégie un système de rémunération valorisant les performances individuelles.

Sur l'année, le salaire annuel brut moyen s'élève à 29 712 euros soit un salaire mensuel brut moyen de 2 476 euros.

Le montant total des salaires et charges salariales pour l'ensemble du Groupe LVL Médical au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008 s'élève à 25,96 millions d'euros.

Formation

L'ensemble du personnel est régulièrement formé à l'utilisation du matériel par les fournisseurs et aux différentes pathologies par un département formation. Les équipes bénéficient également d'une formation continue en interne (visites chez les patients pour le personnel administratif, échanges d'expériences entre les régions). En 2008, LVL Médical a poursuivi son objectif de professionnalisation du métier en offrant une formation initiale physiopathologie aux nouveaux entrants et une formation de perfectionnement aux équipes terrain.

1.2 En Allemagne

Bonitas a vu ses effectifs temps plein renforcés de 70 collaborateurs au cours de l'exercice.

L'âge moyen des salariés est de 37 ans.

La politique sociale de la filiale allemande du Groupe LVL Médical est comparable à celle de la France, notamment en ce qui concerne la responsabilité sociale de l'entreprise (égalité entre hommes et femmes, non discrimination à l'embauche, politique de formation et évolution de carrière personnalisée).

A noter toutefois que l'embauche de travailleurs handicapés est très difficile en Allemagne compte-tenu de la spécificité du métier (personnel soignant) et qu'il n'existe pas d'accord de participation pour les collaborateurs.

2 Participation des mandataires sociaux dirigeants

2.1 Participation des mandataires sociaux dirigeants au capital de l'émetteur

Au 31 décembre 2008, l'intérêt direct des mandataires sociaux dirigeants au capital de l'émetteur était le suivant :

Mandataires sociaux	Nombre d'actions	% actions	Nombre droits de vote	% droits de vote
Jean-Claude Lavorel	777 467	6,01%	1 469 173	9,00%
Stanislas Lavorel	86 939	0,67%	130 940	0,80%
Gilbert Haby	224 445	1,74%	448 890	2,75%
TOTAL	1 088 851	8,42%	2 049 003	12,55%

Il existe des détentions indirectes (cf. chap. 18.1).

2.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux de la Société

Voir chapitre 21 Informations Complémentaires - paragraphe 1.3 Capital autorisé non émis

2.3 Attribution d'actions gratuites aux mandataires sociaux

Néant.

3 Intéressement et participation du personnel

3.1 Contrats d'intéressement et de participation

L'entreprise offre un certain nombre d'avantages sociaux à l'ensemble de ses collaborateurs, objet de négociations annuelles, dans un respect permanent de la législation sociale et fiscale et des conventions collectives applicables (protection sociale familiale : mutuelle, prévoyance, aide et accompagnement financier à la recherche de logement dans le cadre d'un recrutement ou d'une mutation).

La politique de rémunération du Groupe LVL Médical s'attache à ce que chacun des collaborateurs partage les fruits de la croissance de l'entreprise de la manière la plus égalitaire :

- au vu des critères légaux qui s'imposent,
- mais aussi au travers de la mise en place de l'Épargne salariale et plus particulièrement la participation versée aux collaborateurs.

Un accord de participation est en vigueur au sein du Groupe LVL Médical ; il concerne la société LVL Médical Groupe et l'ensemble de ses filiales en France.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008, le solde des abondements et versements sur la réserve spéciale de participation représente une charge d'un montant total de 2,03 millions d'euros.

Un plan d'épargne d'entreprise Groupe a été mis en place afin d'accueillir les fonds communs de placements mis en place pour les salariés.

Au titre de ce PEE, les salariés détenaient, au 31 décembre 2008, 19 680 actions.

3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés de la Société

Voir chapitre 21 Informations Complémentaires - paragraphe 1.3 Capital autorisé non émis

3.3 Attribution d'actions gratuites aux salariés

Néant.



Principaux actionnaires

1	Répartition actuelle du capital social et des droits de vote	96
2	Principaux actionnaires disposant de droits de vote spéciaux	96
3	Contrôle de la Société	96
4	Accords connus de la Société pouvant entraîner un changement de contrôle de cette dernière	96

1 Répartition actuelle du capital social et des droits de vote

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2008 :

Actionnaire	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
Jean-Claude Lavorel	777 467	6,01	1 469 173	9,00
Membres Famille Lavorel	269 530	2,08	465 127	2,85
JCL Finances (1)	2 443 909	18,90	3 676 597	22,52
Ultimal (2)	1 443 100	11,16	2 586 200	15,84
TOTAL FAMILLE LAVOREL	4 934 006	38,16	8 197 097	50,22
Famille Haby (dont Gilbert Haby)	289 375	2,24	578 750	3,55
CONCERT LAVOREL-HABY	5 223 381	40,39	8 775 847	53,76
FCPE LVL Croissance (3)	19 680	0,15	19 680	0,12
Autodétention	192 243	1,49	-	-
Public (4)	7 495 589	57,97	7 527 684	46,12
TOTAL	12 930 893	100	16 323 211	100

(1) JCL Finances est une Société holding détenue à 74,29 % par Jean-Claude Lavorel, dont le siège social est sis 34 avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 392 398 624.

(2) Ultimal S.A. est une Société Holding détenue à 99,9 % par JCL Finances, dont le siège social est sis 10 A, rue Henri M. Schnadt – L-2530 Luxembourg, immatriculée au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg – RCS – section B numéro 62 891.

(3) Fonds Communs de Placement Entreprise "LVL Croissance" créé à l'effet de souscrire les actions LVL Médical émises dans le cadre de l'augmentation de capital de la Société réservée aux salariés autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2001 et mise en œuvre par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 28 septembre 2001. Le FCPE "LVL Croissance" a fait l'objet d'un agrément par la Commission des Opérations de Bourse sous le numéro 07848.

(4) Dont Amber Master Fund : 25,04% du capital au 24/06/08 représentant 19,60% des droits de vote et UBS 5,36% du capital au 17/06/08 représentant 4,19% des droits de vote.

2 Principaux actionnaires disposant de droits de vote spéciaux

Hormis l'existence d'actions à droit de vote double ouvertes à tout actionnaire détenant des actions au nominatif depuis plus de 3 ans, il n'existe pas d'actions à droits de vote spéciaux.

3 Contrôle de la Société

L'émetteur est directement et indirectement contrôlé par la Famille Lavorel à hauteur de 38,16% du capital et 50,22% des droits de vote.

4 Accords connus de la Société pouvant entraîner un changement de contrôle de cette dernière

Par courrier en date du 7 septembre 2004 adressé à l'Autorité des Marchés Financiers la famille Haby, la famille Lavorel, JCL Finances et Ultimal SA ont indiqué poursuivre leur action de concert de fait vis-à-vis de la Société.

Opérations avec des apparentés

1	Flux intra-groupe	98
2	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées au 30 septembre 2008	99

1 Flux intra-groupe

Voir :

- Chapitre 7 – Organigramme / fonctions de la holding LVL Médical
- Chapitre 9 – Examen de la situation financière et du résultat du Groupe
- Chapitre 20 – Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société, paragraphe 2.4 - Annexes aux comptes sociaux au 30 septembre 2008, note 17.

2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées au 30 septembre 2008

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES
RELEVANT DE L'ARTICLE L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation. Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les conventions et engagements nouveaux conclus au cours de l'exercice sont présentés dans le tableau I du présent rapport. Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées dans le tableau III du présent rapport.

Conventions visées à l'article L.225-42 du Code de Commerce

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions visées à l'article L.225-42 du Code de Commerce .

En application des dispositions de l'article L.823-12 de ce code , nous vous signalons que cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration : cette convention a fait l'objet d'une autorisation postérieure lors de la séance du Conseil d'Administration du 15/12/2008.

Sociétés concernées	Nature de la convention	Montant en euros
SCI VENDOME INVESTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> Cession des agencements réalisés par LVL Médical à SCI Vendome Investissement à la valeur nette comptable (Montant en produits) Résiliation par anticipation le 12/11/2007 à effet au 31/12/2008 du bail commercial conclu avec la SCI Vendome Investissement le 1^{er} mai 2004 	128 220 €

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du même Code, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Le détail de ces conventions et engagements est présenté dans les tableau II du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées dans le tableau III du présent rapport.

Fait à Lyon, le 27 janvier 2009



Françoise Méchin - Robert Dambo
Commissaire aux Comptes



Claude Joye
Commissaire aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Joye SA

Tableau I - Conventions et engagements nouveaux autorisés ou conclus au cours de l'exercice**Tableau I.1 - Convention de prestations de services signée avec la filiale LVL Maintenance & Logistique le 13/12/2007**

Il s'agit d'une convention par laquelle la société « LVL Médical Groupe » prend en charge pour le compte de la société « LVL Maintenance & Logistique » des prestations de Direction Générale, Secrétariat Général, Communication, Marketing, Ressources Humaines, Juridiques, Qualité. L'évaluation de la quote-part de besoin de la filiale dans l'accès aux prestations fournies par la société « LVL Médical Groupe » est effectuée en fonction du poids de l'effectif de la filiale dans l'effectif total du Groupe.

Sociétés concernées	Nature de la convention	Montant en euros
LVL MAINTENANCE & LOGISTIQUE	Montant H.T. inscrit dans les produits : Période du 1 ^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2008 (CA du 12/12/2007)	341 036 €

Tableau II - Conventions et engagements antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**Tableau II.1 - Facturation à la société de prestations de services en matière commerciale, administrative et de direction**

Poursuite de la convention de prestation de services et de management conclue entre la société JCL Finances et la société LVL Médical Groupe (le Conseil d'Administration dans sa séance du 31 janvier 2007, avait procédé à l'ajustement de la rémunération en fixant le taux global à 1,35 % du CA à compter du 1^{er} janvier 2007).

Les autres dispositions du barème de taux de ladite convention restent inchangées.

Sociétés concernées	Nature de la convention	Montant en euros
JCL FINANCES	Montant H.T. inscrit dans les charges : Période du 1 ^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2008 Taux global de rémunération : 1,35% du Chiffre d'Affaires	1 545 061 €

Tableau II.2 - Facturation par la société de prestations de services en matière commerciale, administrative et de direction

Sociétés concernées	Nature de la convention	Montant en euros
LVL MEDICAL EST	Montant H.T. inscrit dans les produits	2 152 689 €
LVL MEDICAL CENTRE-EST	Montant H.T. inscrit dans les produits	1 299 390 €
LVL MEDICAL OUEST	Montant H.T. inscrit dans les produits	951 054 €
LVL MEDICAL SUD	Montant H.T. inscrit dans les produits	841 459 €
LVL MEDICAL SUD OUEST	Montant H.T. inscrit dans les produits	772 704 €
LVL MEDICAL PARIS ET NORD	Montant H.T. inscrit dans les produits	2 679 918 €
LVL MEDICAL CORSE	Montant H.T. inscrit dans les produits	110 898 €

Tableau II.3 - Domiciliation à titre gratuit des sociétés filiales au siège social de la société-mère

Sociétés domiciliées	Adresse du siège social
LVL MAINTENANCE ET LOGISTIQUE	25, rue Bossuet 69006 LYON (jusqu'au 14 Juin 2008)
LVL HOME SERVICE	25, rue Bossuet 69006 LYON (jusqu'au 14 Juin 2008)

Tableau II.4 - Baux commerciaux

Sociétés concernées	Nature de la convention	Montant en euros
LEROVAL 1	Charge - Bail commercial Durée : neuf années consécutives Adresse : 23, rue Bossuet - 69006 LYON Ce bail a été résilié par anticipation le 12/11/2007 avec effet au 31/12/2008 <i>(néanmoins la société s'est engagée à payer les loyers et charges jusqu'au 31/12/2008 et a abandonné les installations au profit du bailleur)</i>	41 538 € outré charges
LVL MAINTENANCE & LOGISTIQUE	Charge - Mise à disposition de locaux en vue du développement du projet « LVL 2007 ». Durée : convention résiliée à effet du 31/03/2008 Loyer annuel : 9 600 € HT Adresse : 19 rue du 35 ^{ème} Régiment d'Aviation - 69500 BRON	4 800 € outré charges

Tableau II.5 - Convention de facturation de frais de personnel pour la permanence téléphonique

Le conseil d'administration du 13/12/2006 a autorisé la convention suivante :

La société « LVL Home Service » accomplit par l'intermédiaire de ses salariés chargés d'accueil une mission d'accueil téléphonique permanent pour le compte de la société « LVL Médical Groupe ». En contrepartie la société « LVL Home Service » refacture à la société « LVL Médical Groupe » l'ensemble des salaires et cotisations sociales, des primes éventuelles ainsi les coûts de fonctionnement. Montant en charge chez LVL Médical Groupe pour l'exercice 2007/2008 : 94 606 €.

Tableau II.6 - Convention de trésorerie

Une gestion de trésorerie centralisée des sociétés du groupe LVL Médical a été mise en place.

En France et à l'étranger, les avances de trésorerie sont rémunérées au taux EONIA fin de mois.

Les charges et produits inclus dans le résultat financier de la société sont détaillés dans le tableau ci-après.

Sociétés concernées	Nature de la convention	Charges nettes en euros	Produits nets en euros
LVL MEDICAL PARIS NORD	Montant inscrit en comptabilité	-	155 969 €
LVL MEDICAL SUD	Montant inscrit en comptabilité	-	33 771 €
LVL MEDICAL OUEST	Montant inscrit en comptabilité	-	23 038 €
LVL MEDICAL CENTRE-EST	Montant inscrit en comptabilité	-	59 942 €
LVL MEDICAL EST	Montant inscrit en comptabilité	110 234 €	-
LVL MEDICAL SUD-OUEST	Montant inscrit en comptabilité	-	39 057 €
LVL MEDICAL CORSE	Montant inscrit en comptabilité	-	12 947 €
LVL HOME SERVICE	Montant inscrit en comptabilité	-	42 931 €
LVL MAINTENANCE ET LOGISTIQUE	Montant inscrit en comptabilité	-	506 464 €
LVL MEDICAL DEUTSCHLAND	Montant inscrit en comptabilité	-	136 080 €
LVL BETEILIGUNGSGESLLSCHAFT	Montant inscrit en comptabilité	-	199 103 €

tableau III - Personnes concernées par les conventions et engagements relevant de l'article L.225-38 du Code de Commerce

Intéressé	LVL MÉDICAL Groupe	Jean-Claude LAVOREL	Stanislas LAVOREL	Gilbert HABY	Jacques CAMBET	Gilles COPIN	Benjamin LAVOREL	Jacques MIGNOT
Qualité	Société-mère Contrôle L.233-3	Président Directeur Général	Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué	Administrateur	Administrateur	Administrateur	Administrateur
LVL MÉDICAL SUD OUEST	X	X	X				X	
JCL FINANCES		X	X				X	
LEROVAL 1 S.C.I.		X						
LVL BETEILIGUNGS	X	X						
LVL HOME SERVICE	X	X	X					
LVL MAINTENANCE ET LOGISTIQUE	X	X	X				X	
LVL MÉDICAL CENTRE-EST	X	X	X					
LVL MÉDICAL CORSE	X	X	X					
LVL MÉDICAL DEUTSCHLAND	X	X						
LVL MÉDICAL EST	X	X		X				
LVL MÉDICAL OUEST	X	X	X					
LVL MÉDICAL PARIS ET NORD	X	X	X					
LVL MÉDICAL SUD	X	X						



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société

1 Comptes consolidés au 30 septembre 2008 104

1.1 Bilan consolidé.....	104
1.2 Compte de résultat consolidé.....	105
1.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	106
1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés.....	107
1.5 Notes sur les états financiers consolidés.....	108

2 Comptes sociaux au 30 septembre 2008 132

2.1 Bilan au 30 septembre 2008.....	132
2.2 Compte de résultat au 30 septembre 2008.....	134
2.3 Projet d'affectation du résultat.....	134
2.4 Annexe aux comptes sociaux au 30 septembre 2008..	135

3 Rapports des Commissaires aux Comptes 147

3.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2008.....	147
3.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux au 30 septembre 2008.....	148
3.3 Dates des dernières informations financières vérifiées.....	150

4 Informations financières intermédiaires au 31 décembre 2008 150

4.1 Activité.....	150
4.2 Faits marquants.....	150

5 Politique de distribution des dividendes 151

5.1 Dividende global.....	151
5.2 Politique future de dividendes.....	151
5.3 Délai de prescription des dividendes.....	151

6 Procédures judiciaires et d'arbitrage 151

7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale 151

1 Comptes consolidés

1.1 Bilan consolidé | en milliers d'euros (K€)

Actif	Notes de l'annexe	Clôture au 30/09/2008	Clôture au 30/09/2007	Clôture au 30/09/2006
Immobilisations incorporelles	16.1	557	1 382	784
Ecarts d'acquisition	16.2	26 119	26 027	23 683
Immobilisations corporelles	16.3	26 777	22 560	18 455
Autres actifs financiers	16.4	724	597	533
Impôts différés	17	2 093	60	4
Autres actifs long terme	18	1 407	1 170	375
TOTAL ACTIFS NON-COURANTS	-	57 677	51 795	43 833
Stocks et en-cours	19.1	3 109	2 869	2 729
Clients et autres débiteurs	19.2	18 585	15 175	13 362
Créances d'impôt	19.3	791	212	0
Autres actifs courants	19.4	482	530	454
VMP et autres placements	-	25 074	1	0
Disponibilités	20-26	26 546	5 364	7 691
TOTAL ACTIFS COURANTS	-	74 588	24 152	24 237
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	-	0	0	0
TOTAL ACTIF	-	132 265	75 947	68 070

Passif	Notes de l'annexe	Clôture au 30/09/2008	Clôture au 30/09/2007	Clôture au 30/09/2006
Capital	21.1	4 526	4 526	3 719
Primes liées au capital	-	70 933	70 933	49 116
Actions propres	21.2	-1 732	-47	-4 697
Autres réserves	21.3	4 519	893	884
Résultats accumulés	-	-27 544	-34 103	-41 341
Capitaux propres, part du Groupe	-	50 701	42 203	7 680
Intérêts minoritaires	-	367	49	-7
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	-	51 068	42 252	7 673
Emprunts et dettes financières	25	56 607	8 063	35 755
Engagements envers le personnel	23	381	336	292
Autres provisions	22	565	522	484
Impôts différés	17	1 622	258	2 199
Autres passifs long terme	24	2 086	2 329	3 004
TOTAL PASSIFS NON-COURANTS	-	61 260	11 509	41 735
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	25	1 260	3 362	4 600
Fournisseurs et autres créditeurs	26	17 753	15 923	13 613
Dettes d'impôt	-	206	2 434	104
Autres passifs courants	27	718	466	345
TOTAL PASSIFS COURANTS	-	19 937	22 186	18 662
Passifs liés à un Groupe d'actifs destinés à être cédés	-	0	0	0
TOTAL DES PASSIFS	-	81 198	33 695	60 397
TOTAL PASSIF	-	132 265	75 947	68 070

1.2 Compte de résultat consolidé | en milliers d'euros (K€)

	Notes de l'annexe	Clôture 30/09/2008 (12 mois)	Clôture 30/09/2007 (12 mois)	Clôture 30/09/2006 (12 mois)
Chiffre d'affaires	5	114 528	96 970	82 310
Autres produits de l'activité	-	734	215	229
Achats consommés	-	-19 161	-17 008	-14 803
Charges externes (1)	-	-17 636	-15 493	-13 698
Charges de personnel (1)	6-10	-52 209	-40 355	-31 924
Impôts et taxes	-	-2 636	-2 620	-1 974
Dotations nettes aux amortissements	8	-8 934	-7 775	-7 287
Dotations nettes aux dépréciations sur créances clients	8	-256	410	4
Dotations nettes aux dépréciations et provisions	8	-237	354	-563
Autres produits et charges d'exploitation	9	-260	410	-78
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT AVANT STOCK OPTIONS	-	13 932	15 107	12 216
Charges nettes / stock options	10	-1 637	-893	0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	-	12 296	14 213	12 216
Résultat sur cession de participations consolidées	11	177	415	0
Autres produits et charges opérationnels non courants	12	-2 415	13	1 024
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	-	10 057	14 641	13 239
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	13	818	186	121
Coût de l'endettement financier brut	13	-2 105	-2 254	-2 544
Coût de l'endettement financiers net	-	-1 288	-2 068	-2 424
Autres produits et charges financiers	13	-106	-120	-91
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	-	8 663	12 454	10 724
Impôts sur les bénéfices	14	-1 577	-1 899	-2 916
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT	-	7 087	10 555	7 809
Q-P de résultat des mises en équivalence	-	0	-	-
RÉSULTAT NET TOTAL	-	7 087	10 555	7 809
Part du Groupe	-	6 812	10 323	7 727
Part des minoritaires	-	275	232	81
Résultat par action (en euros)	15	0,530	0,978	0,736
Résultat dilué par action (en euros)	15	0,517	0,831	0,657

(1) Par rapport à la publication du compte de résultat du 30/09/2007 et du 30/09/2006 un reclassement a été effectué entre les charges de personnel et les charges externes pour des montants respectifs de 154 K€ et 217 K€.

1.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés | en milliers d'euros (K€)

	Capital	Primes liées au capital	Autocontrôle	Composante CP emprunts Oblig.	Autres réserves	Résultats accumulés	Total Capitaux Propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux Propres
SITUATION NETTE OUVERTURE 01/10/2006	3 719	49 116	-4 697	884	-	-41 341	7 680	-7	7 673
Incidence des changements de méthode comptable	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SITUATION NETTE À L'OUVERTURE	3 719	49 116	-4 697	884	-	-41 341	7 680	-7	7 673
Dividendes versés	-	-	-	-	-	0	0	-161	-161
Résultat de la période	-	-	-	-	-	10 323	10 323	232	10 555
Mouvements / actions propres	-	-	4 651	-	-	-	4 651	-	4 651
Composante fonds propres des émissions obligataires	-	-	-	-884	-	-	-884	-	-884
Paiement en actions	-	-	-	0	893	-	893	-	893
Variation en juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	807	21 817	-	-	-	-3 243	19 381	-32	19 349
Sortie de périmètre	-	-	-	-	-	159	159	17	176
SITUATION NETTE CLÔTURE 30/09/2007	4 526	70 933	-47	0	893	-34 103	42 203	49	42 252
SITUATION NETTE OUVERTURE 01/10/2007	4 526	70 933	-47	0	893	-34 103	42 203	49	42 252
Incidence des changements de méthode comptable	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-59	-59	-85	-144
Résultat de la période	-	-	-	-	-	6 812	6 812	275	7 087
Mouvements / actions propres	-	-	-1 686	-	-	-	-1 686	-	-1 686
Composante fonds propres des émissions obligataires	-	-	-	1 989	-	-	1 989	-	1 989
Paiement en actions	-	-	-	-	1 637	-	1 637	-	1 637
Autres variations	-	-	-	-	-	-206	-206	96	-110
Sortie de périmètre	-	-	-	-	-	12	12	32	44
SITUATION NETTE CLÔTURE 30/09/2008	4 526	70 933	-1 732	1 989	2 530	-27 544	50 701	367	51 068

Le détail des réserves sociales de LVL Médical Groupe est donné en note 16.2.- de l'annexe aux comptes sociaux.

Il sera proposé à l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008 de LVL Médical de ne pas distribuer de dividendes.

1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés | en milliers d'euros (K€)

	Notes	30/09/2008 (12 mois)	30/09/2007 (12 mois)	30/09/2006 (12 mois)
RÉSULTAT NET TOTAL CONSOLIDÉ	-	7 087	10 555	7 809
Elim. des amortissements et provisions	-	9 483	7 856	7 171
Pertes sur utilisation d'actions propres	-	-	-4 122	-
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	-	1 704	-426	174
Elim. des produits de dividendes	-	-	-	-1
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	-	1 637	893	-
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	-	19 911	14 756	15 153
Elim. de la charge (produit) d'impôt	-	1 577	1 899	2 916
Elim. du coût de l'endettement financier net	-	1 288	2 068	2 422
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	-	22 775	18 723	20 490
Incidence de la variation du BFR	-	-1 853	-1 255	-507
Impôts payés	-	-6 240	-1 779	-1 848
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	-	14 682	15 689	18 135
Incidence des variations de périmètre	-	115	-1 836	-1 218
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-15 101	-12 700	-8 109
Acquisition d'actifs financiers	-	-	-28	-
Variation des prêts et avances consentis	-	-127	-38	-25
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	431	279	8
Dividendes reçus	-	0	0	1
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	33.1	-14 682	-14 323	-9 342
Augmentation de capital	-	-	-	-
Cession (acquisition) nette d'actions propres	-	-1 787	4 651	-1 693
Emission d'emprunts	-	65 181	2 400	11 311
Remboursement d'emprunts	-	-17 129	-10 157	-16 305
Intérêts financiers nets versés	-	-809	-427	-2 314
Distribution de dividendes	-	-144	-161	-160
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	33.2	45 313	-3 695	-9 161
Variation de la trésorerie	-	45 313	-2 329	-368
Trésorerie d'ouverture	-	5 315	7 644	8 012
Trésorerie de clôture	-	50 628	5 315	7 644
Variation de la trésorerie	-	45 313	-2 329	-368

1.4 Notes sur les états financiers consolidés

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2008. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2008.

LVL Médical est une société anonyme de droit français, dont le siège est situé à Lyon. Le groupe exerce deux activités distinctes (cf. note 2.7.- sur l'information sectorielle) :

- L'assistance médicale à domicile en France ;
- Les soins infirmiers à domicile en Allemagne.

Note 1 - Faits marquants de l'exercice

1.1 Variations de périmètre

Sur l'exercice, le groupe LVL Médical a cédé 0,99% des titres de sa filiale allemande Bonitas à un de ses dirigeants pour un montant de 0,3 M€ et un résultat net de cession de 0,2 M€.

Le groupe a racheté les 7,5% d'intérêts minoritaires restants de sa filiale Vios Kranken und Intensivpflege GmbH&Co. KG pour un montant de 132 K€, ainsi que les 0,24% d'intérêts minoritaires restants de sa filiale LVL Médical Sud Ouest pour un montant de 13 K€. Par ailleurs, 6 nouvelles sociétés ont été créées en Allemagne dans un but d'optimisation de la gestion opérationnelle sans modifier le périmètre des activités de soins infirmiers à domicile.

1.2 Stock-options

Le 4 octobre 2007, le conseil d'administration de la société LVL Médical Groupe a accordé aux dirigeants du groupe et à certains salariés un total de 478 000 stock-options. Une information détaillée sur ce plan de stock options est donnée en note 10.1.

1.3 Déménagement du siège social de la société LVL Médical Groupe

En juin 2008, la société LVL Médical a déménagé son siège social à la Cité Internationale au 44 quai Charles de Gaulle, 69006 Lyon.

1.4 Emission d'OBSAAR

LVL Médical a émis en juin 2008 un emprunt obligataire de 60 Millions d'Euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, représenté par 60 000 obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) d'une valeur nominale unitaire de 1 000 Euros.

L'émission a pour but de procurer au groupe la capacité de financer sa croissance organique ainsi que son programme d'acquisitions sur le secteur des soins à domicile en Allemagne et éventuellement en France, de refinancer les crédits existants, tout en bénéficiant dans l'immédiat d'une ressource obligataire à coût réduit et à terme d'un possible renforcement des fonds propres, par le biais de l'exercice des BSAAR.

La capacité accrue d'effectuer des acquisitions en Allemagne devrait permettre à LVL Médical de participer à la consolidation du marché allemand des soins à domicile et intensifs et de diversifier la source de ses revenus.

Chaque Obligation est assortie de 30 BSAAR. Chaque BSAAR permettra ensuite de souscrire 1 action nouvelle à un prix d'exercice de 21,88 Euros du 14 juin 2010 au 13 juin 2015 inclus. Sous réserve d'ajustements éventuels, 1,8 millions de BSAAR donneraient lieu à l'émission d'autant d'actions représentant 13,9% du capital de LVL Médical, soit un effet dilutif de 12,22%.

Les BSAAR ne pourront pas être cédés par leurs titulaires pendant une période de deux ans à compter du lendemain de leur émission, soit jusqu'au 13 juin 2010 inclus. Les BSAAR seront admis aux négociations sur le marché Euronext Paris ou sur tout autre marché sur lequel la société sera cotée à compter du 14 juin 2010.

La période de souscription s'est ouverte du 27 mai au 2 juin. Les OBSAAR ont été intégralement souscrites et réparties comme suit : 3% dans le marché, 97% auprès du pool bancaire du groupe.

Les BSAAR ont été répartis comme suit : 6,6% dans le marché, 5,2% auprès de managers du groupe, et 88,3% auprès des actionnaires de référence du groupe.

Cette opération a permis au groupe, après déduction de frais d'émission de 1,4 M€, de lever 58,6 M€.

17 M€ ont été immédiatement utilisés pour rembourser l'ensemble des emprunts bancaires existants, le reste étant réservé pour financer les investissements non récurrents du groupe ainsi que les opérations de croissance externe envisagées, notamment, sur le marché allemand des soins infirmiers à domicile.

Les obligations portent intérêt au taux Euribor 3 mois - 0,51% par an. Elles seront remboursées en 3 tranches : 10 M€ en juin 2011, 20 M€ en juin 2012 et 30 M€ en juin 2013.

1.5 Autres faits marquants de l'exercice clos le 30 septembre 2008

Le Groupe a poursuivi les évolutions organisationnelles initiées dans le cadre du projet d'entreprise LVL 2007 :

- centralisation de la détention et de la maintenance des matériels médicaux du Groupe ;
- réorganisation du périmètre géographique des zones régionales afin d'améliorer le management de proximité des opérations. Dans ce cadre, une 6^{ème} zone Sud Ouest a notamment été créée au début de l'exercice 2008 pour recentrer les zones Ouest et Sud.

Suite aux difficultés rencontrées et aux retards accumulés par l'intégrateur du PGI qu'il avait sélectionné début 2007, le groupe a cherché à redéfinir, pour mieux le relancer, ce projet d'intégration. Les discussions menées avec l'intégrateur n'ayant pas abouti, le groupe a dû se résoudre à abandonner ce projet, résilier le contrat d'intégration et assigner l'intégrateur en justice afin d'obtenir réparation de son préjudice.

En conséquence, l'ensemble des coûts internes et externes qui avaient été activés sur ce projet ont été ramenés en charges sur l'exercice (cf. note 12.-). Les sommes réclamées à l'intégrateur n'ont pas été comptabilisées en produits, une instance étant en cours devant le Tribunal de Commerce de Villefranche sur Saône. Les produits qui résulteraient d'une décision favorable du Tribunal de Commerce seraient rattachés à l'exercice qui verrait intervenir la décision de justice.

L'impact de la sortie des actifs liés à cette opération sur les Autres produits et charges opérationnels non courants est de -1 656 K€. Il n'existe plus aucune somme à l'actif du bilan consolidé relative à ce projet.

Sur la fin de l'exercice, le groupe a relancé une démarche de sélection de progiciel intégré afin de reprendre le projet de rénovation de son système d'information.

1.6 Evènement post-clôture du 30 septembre 2008

Début octobre 2008 LVL Médical a fait l'acquisition de la société allemande Lynn's Best, spécialisée dans la prise en charge d'enfants en soins intensifs à domicile. Cette société située en Bavière représente un chiffre d'affaires actuel de 7,6 millions d'euros en année pleine avec une rentabilité aux environs de 15% au 30 juin 2008. Cette acquisition prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2008 et aura un impact sur le chiffre d'affaires et les résultats du groupe à compter de l'exercice 2008/2009.

Ce rachat correspond à la volonté de LVL Médical d'accélérer son développement par croissance externe, et consolide sa position de leader sur le marché allemand des soins à domicile.

Cette acquisition a été réalisée pour un montant de 10,7 M€, dont 8,3 M€ payables au 01/10/2008 et le solde de 2,4 M€ payables en 5 annuités de 0,5 M€. Cette acquisition est financée par les fonds issus de l'émission d'OBSAAR.

Note 2 - Principes de consolidation et méthodes d'évaluation

2.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de LVL Médical au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008 ont été établis selon les normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne à cette date.

L'adresse du site internet de la Commission européenne sur lequel le référentiel adopté par l'Union Européenne est disponible : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

LVL Médical Groupe a appliqué les nouvelles normes et interprétations IFRS suivantes au 31 décembre 2008 :

l'amendement de la norme IAS 1 « Présentation des Etats Financiers », et la norme IFRS 7 « Instruments financiers, informations à fournir ». Ces deux normes concernent l'information à donner en annexe, elles n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés.

Les interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008 ne sont pas applicables pour le Groupe.

LVL Médical a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations publiées au 30 septembre 2008 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2008. Le groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations votées qui entreront en vigueur après le 30 septembre 2008. L'impact est jugé non significatif par le groupe.

2.2 Règles générales de présentation des états de synthèse

Le bilan consolidé est présenté selon le critère de distinction «courant» / «non courant» défini par la norme IAS 1. Ainsi, les provisions constituées au passif, les dettes financières et les actifs financiers, les dettes sociales sont ventilées entre la part à plus d'un an en «non courant» et la part à moins d'un an en «courant». Les provisions pour risques portant sur un actif sont présentées en moins du poste d'actif correspondant.

Les charges calculées sur stocks options et assimilées (IFRS2) sont présentées sur une ligne distincte dans le résultat opérationnel courant.

Le compte de résultat consolidé est présenté par nature, selon le modèle proposé par le Conseil National de la Comptabilité (C.N.C.) dans sa recommandation 2004-R-02.

Le Groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon le format recommandé par le Conseil National de la Comptabilité (C.N.C.) dans sa recommandation 2004-R-02.

2.3 Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer les avantages de ses activités. Il est généralement effectif lorsque le groupe détient plus de 50% des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés dans lesquelles LVL Médical exerce une influence notable sont mises en équivalence (pourcentage de détention compris entre 20 et 50%). Il n'existe pas à ce jour de sociétés mises en équivalence.

Les sociétés dont l'impact n'est pas significatif, ou qui sont détenues uniquement en vue de leur cession à court terme ne sont pas consolidées.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est donnée en note 3.

2.4 Elimination des opérations intragroupes

Les soldes et transactions entre sociétés du Groupe sont éliminés en consolidation (achats, ventes, dividendes, cessions de stocks, d'immobilisations,...).

2.5 Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 30 septembre, date d'établissement des comptes consolidés du Groupe.

2.6 Estimations de la direction

L'établissement des comptes consolidés implique que la direction procède à un certain nombre d'estimations, dans le cas d'une évaluation d'un élément en l'absence de moyen de mesure précis, et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable de certains actifs, passifs, produits, charges, ainsi que sur les informations données en annexe.

Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières, et au minimum à chaque clôture d'exercice. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent, ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul de la valorisation des écarts d'acquisition, des dépréciations d'actifs (notamment concernant les actifs incorporels) et des provisions (dépréciation des créances douteuses, provisions pour risques, etc.), des durées d'amortissement du matériel médical, des impôts différés et des engagements de retraite et assimilés.

2.7 Informations sectorielles

L'analyse des critères prévus par la norme IAS 14 permettant de déterminer des secteurs d'activité et des secteurs géographiques (structure de l'organisation et autonomie, nature des produits et des projets, type de clientèle, environnement réglementaire,...) a conduit le groupe à identifier deux secteurs d'activité, qui correspondent également aux secteurs géographiques :

- Assistance médicale à domicile / la France,
- Soins infirmiers à domicile / l'Allemagne.

Le détail de l'information sectorielle est donné en note 5.- de l'annexe.

2.8 Méthodes de conversion en devises

Les transactions en devises sont marginales. L'ensemble des filiales intégrées dans le périmètre de consolidation a l'euro pour monnaie de fonctionnement.

2.9 Ecart d'acquisition

Les fonds de commerce acquis et non identifiables séparément selon les critères de la norme IAS 38 sont traités comme des écarts d'acquisition.

Comme indiqué en note 34 de l'annexe sur le bilan de transition, au 30 septembre 2006 document de référence n° D 07-0615, les écarts d'acquisition et fonds commerciaux ont été figés pour leur montant net existant au 1^{er} octobre 2004. Les

amortissements cumulés à cette date ont été compensés avec les valeurs brutes.

Les regroupements d'entreprises intervenus depuis le 1^{er} octobre 2004 sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique l'évaluation des actifs et des passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur, en conformité avec les règles prévues par la norme IFRS 3. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en écart d'acquisition. La détermination des justes valeurs des actifs et passifs acquis ainsi que des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat, à l'exception des impôts différés actifs.

Le coût de l'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie, actualisé le cas échéant en cas d'impact significatif, majoré des coûts externes directement attribuables à l'acquisition et des ajustements de prix considérés comme probables et pouvant être mesurés de façon fiable.

Il n'existe pas de clauses d'earn-out en cours au 30 septembre 2008.

Les écarts d'acquisition sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie lors de l'acquisition, en fonction des synergies attendues par le groupe.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés immédiatement en résultat, le cas échéant.

En l'absence de dispositions prévues par la norme sur les regroupements d'entreprise, LVL Médical a retenu les positions suivantes :

- en cas d'acquisitions de parts de minoritaires postérieure à la prise de contrôle, le Groupe a opté pour la constatation d'un écart d'acquisition au bilan (ou en résultat s'il s'agit d'un badwill), sans réévaluation des actifs et passifs à la juste valeur,
- en cas d'engagements de rachats fermes des parts détenues par les minoritaires, une dette financière est constatée au bilan pour le montant des engagements déterminé en fonction des termes du contrat (montant fixe ou variable, rachat à tout moment à l'initiative du minoritaire,...). La dette est actualisée, lorsque les échéances de règlements sont déterminées contractuellement à des dates fixes, lorsque l'impact est significatif. La contrepartie de la dette est constatée en écarts d'acquisition et en intérêts minoritaires à la clôture de l'exercice. Le calcul des mouvements de minoritaires est effectué en cours d'exercice comme s'il n'y avait pas d'engagement de rachat. Le calcul est mis à jour à chaque clôture tant que l'engagement existe. Les variations de la dette sont imputées en contrepartie des écarts d'acquisition et des intérêts minoritaires ; elles n'ont aucun impact sur le résultat. L'écart d'acquisition ainsi déterminé est pris en compte pour les tests de dépréciation.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année selon les principes généraux définis dans la note 2.14.-. Les dépréciations ne peuvent être reprises en résultat avant la cession de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition est rattaché.

2.10 Réévaluation

Le Groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs incorporels et corporels.

2.11 Immobilisations incorporelles

2.11.1 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont constatés en charges opérationnelles lorsqu'ils sont engagés.

Les frais de développement sont immobilisés, lorsque les 6 critères définis par la norme IAS 38 sont respectés : faisabilité technique, intention d'achever et de l'utiliser ou de le vendre, capacité à l'utiliser ou le vendre, avantages économiques probables, disponibilité des ressources et capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées au projet.

Le groupe n'a pas de projets de développement répondant à la définition de la norme.

2.11.2 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constatées au coût d'acquisition, frais accessoires inclus, ou à leur coût de production, en cas de production interne.

Les coûts directement attribuables à la création des logiciels développés en interne ou à l'amélioration de leurs performances sont immobilisés s'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les autres coûts de développement sont enregistrés directement en charges de la période.

Les immobilisations incorporelles sont toutes à durée de vie définie. Elles sont amorties sur la durée d'utilité attendue, de manière linéaire.

Elles sont essentiellement constituées de logiciels, amortis linéairement sur une durée de 3 à 5 ans.

2.12 Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition, majoré des frais accessoires et des autres coûts directement attribuables à l'actif, ou à leur coût de fabrication, en cas de production interne.

Les immobilisations corporelles sont ventilées en composants, lorsque les différences de durée d'utilisation attendue entre les composants et la structure principale peuvent être déterminées dès l'origine de manière fiable, et lorsque l'impact est significatif. Compte tenu de la nature de ses actifs corporels, principalement des matériels médicaux de faible valeur unitaire, le Groupe n'a pas mis en œuvre de ventilation de ses actifs corporels.

Le Groupe n'a pas opté pour l'activation des frais d'emprunts. Les subventions d'investissement reçues sont présentées en diminution du coût d'acquisition. La quote-part de la subvention constatée en résultat est présentée en moins des dotations aux amortissements.

Les coûts d'entretien et de réparation courants sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les coûts ultérieurs ne sont

immobilisés que lorsque les critères de comptabilisation des immobilisations corporelles sont satisfaits, notamment en cas de remplacement d'un composant identifié et significatif.

Les immobilisations corporelles sont à durée de vie définie, à l'exception des terrains.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée par leur valeur brute, les valeurs résiduelles étant non déterminables ou non significatives. Un amortissement est constaté selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation attendue par le Groupe.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

- Agencement des constructions : 10 ans
- Matériel médical : 4 à 8 ans
- Autres installations techniques
matériels et outillages : 10 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau : 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

Les modalités d'amortissement sont révisées chaque année. Les modifications sont constatées de manière prospective, lorsque l'impact est significatif.

Les amortissements constatés pour des raisons uniquement fiscales (ex : amortissements dérogatoires) sont éliminés en consolidation.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable (cf. note 2.14.-). Les tests de dépréciation sont effectués après la révision des durées d'utilité.

Les marges réalisées sur des ventes d'immobilisations (essentiellement des matériels médicaux) entre sociétés du Groupe sont éliminées, le cas échéant, lorsque l'impact est significatif.

Le Groupe ne détient pas d'immeubles de placement significatif.

2.13 Contrats de location

Les contrats de location sont immobilisés lorsqu'ils sont qualifiés de location-financement, c'est à dire lorsqu'ils ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens loués. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17 (ex : transfert automatique de propriété, existence d'une option d'achat intéressante, la durée couvre la majeure partie de la durée de vie économique du bien loué,...).

Les contrats de location-financement ne sont retraités que lorsque l'impact est significatif. Les contrats de location-financement sont constatés à l'actif pour la valeur de marché de l'actif, ou pour la valeur actualisée des paiements minimaux si elle est inférieure. Ils sont amortis selon les règles applicables à la nature du bien, la contrepartie étant constatée en dettes financières. Si le groupe estime qu'il n'obtiendra pas la propriété de l'actif au terme du contrat, l'actif est amorti sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

Les charges de loyers sont ventilées entre la part liée au remboursement de l'emprunt, constatée en diminution de la

dette, et la part liée aux frais financiers, reclassée en coût de l'endettement financier net. Les actifs retraités sont amortis selon les modalités définies en note 2.12.- ci-dessus.

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles et réparties de manière linéaire sur la durée du contrat.

2.14 Tests de dépréciation

Des tests de dépréciation sont réalisés obligatoirement chaque année, pour tous les actifs non amortis (actifs à durée de vie indéfinie) ou pour les actifs amortis lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur.

L'analyse des dépréciations est réalisée en fonction des actifs testés, soit au niveau des actifs individuels, soit au niveau des unités génératrices de trésorerie (plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de flux largement indépendants de ceux générés par les autres groupes). Les écarts d'acquisition et les fonds commerciaux sont testés au niveau le plus fin de suivi par la direction.

Le groupe a identifié 7 unités génératrices de trésorerie (6 en France et 1 en Allemagne) en fonction des critères définis par la norme. Ces UGT correspondent au découpage géographique sur lequel est basé le management du Groupe.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actif est supérieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable est égale à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession lorsqu'elle peut être mesurée de manière fiable, et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue des actifs, et de leur sortie à la fin de l'utilisation prévue par l'entreprise. Elle ne prend pas en compte l'impact de la structure financière, l'effet d'impôt, ni les restructurations non engagées.

Les principales hypothèses retenues au 30 septembre 2008 sont les suivantes : taux d'actualisation de 7,89%, période prévisible retenue de 5 ans, et valeur terminale déterminée en retenant une hypothèse prudente de croissance à l'infini de 0,5%. Les hypothèses sont identiques sur les exercices présentés, sauf pour le taux d'actualisation, qui était de 9,29% au 30/09/2007 et a été ajusté en fonction de l'évolution des taux sans risque et de la prime de risque spécifique du groupe LVL Médical.

Les dépréciations constatées sur une unité génératrice de trésorerie sont imputées en priorité sur l'écart d'acquisition, puis sur la valeur des autres composants de l'unité, dans la limite de la valeur recouvrable. Les dépréciations viennent modifier les bases amortissables.

Les dépréciations sont constatées selon le cas en autres produits et charges d'exploitation, ou en autres produits et charges opérationnels non courants.

Les dépréciations sur les écarts d'acquisition et fonds commerciaux ne sont reprises en résultats que lors de la cession de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle les écarts d'acquisition sont rattachés.

2.15 Activités abandonnées ou en cours de cession

Il n'existe pas d'activité ni d'actifs répondant à cette définition à la date de clôture.

2.16 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués essentiellement des titres de participation des sociétés non consolidées, et des dépôts et cautionnement. Ils sont comptabilisés et évalués selon les règles présentées dans la note 2.27.- sur les instruments financiers.

2.17 Stocks

Les stocks sont constitués uniquement de matières premières et de marchandises. Ils sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de matières premières et de marchandises sont valorisés selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti), au prix d'achat majoré des coûts directs d'acquisition. Ils ne comprennent pas les coûts ultérieurs de stockage et de logistique.

Une dépréciation est constatée le cas échéant en tenant notamment compte des perspectives de ventes pour les produits destinés à être vendus, de l'obsolescence ou du taux de rotation pour les références non destinées à être vendues.

2.18 Créances clients

Les créances commerciales sont constatées à l'actif lorsque les critères définis en note 2.27.- sont respectés. Elles sont enregistrées initialement à leur juste valeur, qui en pratique est proche de leur valeur nominale.

Le risque client est faible, compte tenu du fait que les créances sont réglées pour l'essentiel par des organismes sociaux.

Une dépréciation est constatée, lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture sont inférieurs à la valeur comptable. L'analyse du risque tient compte de critères tels que les délais de prescription des organismes payeurs, les taux de recouvrement constatés, l'ancienneté de la créance, ou l'existence d'un litige. Le groupe n'a pas mis en place de contrats de cession de créances.

2.19 Trésorerie et équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend essentiellement des soldes bancaires, des certificats de dépôt renouvelés régulièrement et des valeurs mobilières de placement offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à 3 mois lors de leur acquisition, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu, et soumis à un risque négligeable de perte de valeur.

Il intègre les « fonds monétaires euros », les « fonds monétaires à vocation internationale », et les autres fonds lorsque les critères recommandés par l'AMF sont respectés (volatilité et sensibilité très faibles).

Les valeurs mobilières de placement ne répondant pas à l'ensemble de ces critères sont constatées distinctement à l'actif en « autres actifs financiers courants ».

Les valeurs mobilières de placement et les autres actifs financiers courants sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont constatées en produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie au compte de résultat.

2.20 Avantages accordés au personnel

2.20.1 Avantages à court terme

- Les avantages à court terme (salaires, charges sociales, congés payés, primes sur objectifs, ...) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

2.20.2 Avantages postérieurs à l'emploi

- Régimes à cotisations définies :
Ils correspondent aux régimes de retraite légale et complémentaire. L'obligation du Groupe est limitée au versement de cotisations. Ces cotisations sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.
- Régimes à prestations définies :
En France, les risques actuariels incombent au Groupe. Ils correspondent aux engagements de fin de carrière définis par les conventions collectives ou les accords d'entreprise. L'engagement est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles propres à chaque société (taux de mortalité, taux de turnover, taux d'actualisation et taux d'augmentation de salaire).

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

	30/09/2008	30/09/2007
Taux d'actualisation	3,50%	3,50%
Taux de revalorisation de salaires	De 3% à 0 % en fonction de l'ancienneté	de 3% à 0 % en fonction de l'ancienneté
Table de mortalité	TD ou TV2000	TD ou TV2000
Convention collective	Médico-sociaux	Médico-sociaux
Taux de rotation du personnel	Turn over fort	Turn over fort

Il n'y a pas de modification par rapport à l'année précédente. Les écarts actuariels sont constatés immédiatement en résultats. Le coût des services passés est constaté immédiatement en résultats pour la partie acquise, et différé sur la durée moyenne d'acquisition des droits pour la partie non acquise.

La charge de l'exercice est constatée intégralement au compte de résultat en charge opérationnelle courante, la ventilation de la charge nette de l'exercice (coût des services rendus, coût financier, indemnités versées, écarts actuariels,...), est donnée en annexe, lorsque l'impact est significatif.

- En Allemagne, la prise en charge des engagements de retraite est externalisée auprès d'une compagnie d'assurance

2.20.3 Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail (exemple : indemnité de licenciement) sont provisionnées dès la mise en œuvre d'une procédure.

2.20.4 Paiements en actions (stock-options, attribution d'actions gratuites,...)

Conformément à l'option ouverte par la norme IFRS 1, seuls les plans d'options accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2004 sont concernés

par cette comptabilisation.

Le 10 novembre 2006, le conseil d'administration de LVL Médical Groupe a accordé des stock-options aux dirigeants du groupe et à certains salariés. Un second plan de stock-options a été mis en œuvre le 04/10/2007 (cf. note 10.-).

Conformément à la norme IFRS 2, la juste valeur des services rendus est évaluée indirectement par l'évaluation de la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Le coût des services rendus est comptabilisé linéairement dans le compte de résultat sur la durée de la période d'acquisition des droits (entre la date d'octroi et la date d'acquisition définitive des droits), en contreparties des capitaux propres (cf. note 10.).

2.21 Provisions (hors engagement de retraite), actifs et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures du groupe, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions comprennent essentiellement :

- les provisions pour litiges, qui sont liées à des litiges commerciaux ou prud'homaux. Elles sont déterminées au cas par cas en fonction du risque estimé,
- les provisions pour risques fiscaux, notamment dans le cadre d'un contrôle fiscal, en fonction du risque estimé par le Groupe en relation avec ses conseillers externes.

Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées si l'impact est significatif.

Les provisions constatées pour des raisons uniquement fiscales sont éliminées en consolidation.

Une information est donnée en annexe sur les actifs et passifs éventuels, lorsque l'impact est significatif, sauf si la probabilité de survenance est faible.

2.22 Impôts sur les bénéfices

2.22.1.- Impôts exigibles

L'impôt exigible est celui calculé pour chacune des entités selon les règles fiscales leurs étant applicables.

Il existe un régime d'intégration fiscale qui comprend, au 30/09/2008, les sociétés suivantes :

- LVL Médical Groupe
- LVL Médical Paris et Nord
- LVL Médical Centre-Est
- LVL Médical Sud
- LVL Médical Est
- LVL Médical Corse
- LVL Médical Ouest
- LVL Home service
- LVL Maintenance et Logistique
- LVL Médical Sud-ouest (ex Bard Assistance)

Les impôts exigibles sont présentés sur une ligne spécifique en passifs courants.

2.22.2 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés, à l'exception de celles liées aux écarts d'acquisition, et aux bénéficiaires non distribués des sociétés consolidées (sauf lorsque la distribution est prévisible). Les différences correspondent à des retraitements de consolidation (extournes des amortissements dérogatoires, élimination des résultats de cession internes, ...), ou à des réintégrations / déductions fiscales temporaires (provisions et charges non déductibles, ...).

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, ou lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs. Les impôts différés ne sont notamment pas pris en compte dans le cas de sociétés qui ont un historique récent de pertes. Les résultats futurs sont pris en compte en fonction d'un horizon prévisible, qui dépend des sociétés du Groupe.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale, quelle que soit leur échéance, dès lors que l'entité fiscale a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés en actifs et passifs non courants.

Les impôts différés calculés sur des éléments directement enregistrés en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres.

2.23 Actions propres

Les actions propres sont portées en déduction des capitaux propres consolidés indépendamment de l'objectif d'acquisition et de détention et de leur classement comptable dans les comptes individuels des entreprises détentrices.

Les dépréciations et résultats de cession éventuels des actions propres sont imputés directement en capitaux propres (pour le montant net d'impôt, le cas échéant) et ne contribuent pas au résultat de la période.

2.24 Autres passifs non courants

Ils sont essentiellement constitués de la part à plus d'un an des dettes sur acquisition de titres.

2.25 Obligations Convertibles ou Échangeables en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE)

Depuis le remboursement anticipé des Océanes 2009 effectué sur l'exercice 2007, il ne reste plus au bilan du groupe que 12 898 Océanes à échéance octobre 2010, pour un montant de 649 K€. Compte tenu de son impact peu significatif, le retraitement de cet instrument financier composé, qui consiste à déterminer une composante capitaux propres et une composante dette, n'a pas été effectué.

2.26 OBSAAR (Obligation à Bons de Souscriptions d'Actions et/ou d'Acquisitions d'Actions Remboursables)

Les OBSAAR sont des instruments financiers composés qui comportent une composante capitaux propres et une composante dette. Chacune des composantes est déterminée comme suit :

- détermination de la composante dette par rapport à la juste valeur de la dette : détermination de la juste valeur d'une dette similaire sans composante capitaux propres en actualisant sur la durée de vie de l'OBSAAR les flux de capital et d'intérêt à un taux de marché (correspondant au taux sans risque majoré de la marge de taux applicable au Groupe à la date de l'émission),
- détermination de la composante capitaux propres par différence entre la valeur totale de l'instrument composé et la valeur attribuée à la composante dette.

Le classement n'est pas revu, jusqu'à ce que l'obligation soit remboursée.

La dette est constatée selon la méthode du coût amorti. Les intérêts sont constatés en charges selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La composante capitaux propres est présentée dans le poste 'Autres réserves' des capitaux propres pour son montant net d'impôts différés.

Les frais d'émission sont ventilés entre la part liée à la composante capitaux propres, présentée en moins des réserves (net des impôts différés), et la part liée à la composante dette, présentée en moins de la dette et intégrée dans le calcul du taux d'intérêt effectif mentionné ci-dessus.

2.27 Autres instruments financiers

Les autres instruments financiers sont constitués des actifs financiers, des passifs financiers, et des dérivés.

Le Groupe n'a pas mis en place d'instruments dérivés.

Les instruments financiers sont présentés dans différentes rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, fournisseurs, dettes financières,...).

En application de la norme IAS 39, les instruments financiers sont affectés à 5 catégories, qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan consolidé. L'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation applicables, décrites ci-après :

- Placements détenus jusqu'à l'échéance : le Groupe ne détient à ce jour aucun instrument qui réponde à cette définition,
- Actifs désignés en tant que « juste valeur par le résultat » : cette rubrique comprend les actifs financiers détenus à des fins de transaction à court terme, et ceux rattachés à l'origine dans cette catégorie sur option, conformément aux règles définies par la norme. Les actifs concernés sont essentiellement les valeurs mobilières de placement. Ces actifs sont valorisés à leur juste valeur à la date de clôture, les écarts de juste valeur étant constatés en résultats. Le Groupe ne comprend pas de passifs financiers constatés à la juste valeur par le résultat.
- Actifs et passifs constatés au coût : cette rubrique comprend les créances clients, dettes fournisseurs, les dépôts et cautionnements et autres créances et dettes commerciales. Ces actifs et passifs financiers sont comptabilisés à l'origine à

la juste valeur, qui en pratique est proche de la valeur nominale. Ils sont évalués à la clôture à leur valeur comptable, ajustée le cas échéant de dépréciations en cas de perte de valeur. Les règles détaillées d'évaluation ont été présentées ci-dessus dans des notes spécifiques.

- Actifs et passifs constatés au coût amorti pour les prêts et les dettes : cette rubrique comprend essentiellement les créances et dettes financières. Ces actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan à l'origine à leur juste valeur, qui est en pratique proche de la valeur nominale contractuelle. Ces instruments sont évalués à la clôture au coût d'origine, diminué des amortissements en capital déterminés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et ajustés le cas échéant de dépréciations en cas de perte de valeur. La valeur nette comptable à la clôture de l'exercice est proche de la juste valeur.
- Actifs disponibles à la vente : cette rubrique comprend les actifs et passifs financiers non affectés à l'une des catégories précédentes. Les éléments affectés à cette catégorie sont essentiellement les titres de sociétés non consolidées non cotées, présentées au bilan en « actifs financiers non courants ». En l'absence de possibilité de détermination d'une valeur fiable, ces titres sont comptabilisés au coût d'acquisition. Une provision est constatée, lorsque leur valeur estimée à la clôture à partir de critères financiers adaptés à chaque société, est inférieure à leur valeur comptable. Les provisions pour dépréciation sont constatées en résultats. Elles ne peuvent être reprises que lors de la cession des titres.

Un tableau comparatif des justes valeurs des actifs par rapport à leur valeur comptable est donné en note 28.

2.28 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des rabais, remises, ristournes et escomptes accordés aux clients, hors taxes sur la valeur ajoutée. Il comprend essentiellement les prestations apportées dans le cadre de l'activité d'assistance médicale et de soins infirmiers à domicile.

Les produits constatés dans les comptes individuels qui ne sont pas la contrepartie d'une prestation réalisée vis à vis des tiers (production immobilisée, variation de stocks de produits finis, transferts de charges, ...), sont présentés en diminution des charges correspondantes.

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué de la facturation de forfaits sur des durées très courtes (à la semaine ou à la journée), intégrant la mise à disposition de matériels et des prestations associées : formation, maintenance, livraison d'accessoires et de consommables. Le chiffre d'affaires inclut également la vente de consommables en fonction des quantités livrées au patient (et non pas forfaitisées).

Le chiffre d'affaires est constaté lorsque l'essentiel des risques et avantages est transféré au client, lorsque le montant des revenus et des coûts associés peuvent être déterminés de manière fiable, et que les avantages économiques associés à la transaction iront à la société.

En pratique, les factures sont émises lorsque le dossier est administrativement complet. Des produits constatés d'avance ou des factures à établir sont constatées pour tenir compte

des décalages entre la période de réalisation des prestations et la date de facturation. Par prudence, les factures à établir ne sont comptabilisées que pour les prestations effectuées et non facturées depuis moins de 2 mois. Les ventes de fournitures non comprises dans les forfaits sont constatées à la livraison.

2.29 Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent essentiellement les produits divers de gestion.

2.30 Cession de titres de participations consolidées dans une filiale sans perte de contrôle

Le groupe a cédé sur l'exercice 0,99% des titres de sa filiale allemande Bonitas à un de ses dirigeants.

Conformément aux dispositions actuellement en vigueur des normes IFRS 3 et IAS 27, l'écart entre le prix de cession et la valeur en consolidation de ces titres a été comptabilisé en résultat non courant (cf. note 11.).

2.31 Autres charges et produits opérationnels non courants

Les autres charges et produits opérationnels non courants correspondent à des produits et charges inhabituels, peu fréquents et de montant significatif, tels que :

- les résultats de cession des actifs, y compris des titres consolidés,
- les frais relatifs à des litiges non récurrents provenant d'évènements non liés à l'activité courante du groupe,
- tout autre produit ou charge tout autre produit ou charge qui en raison de leur nature ne peuvent être compris dans les activités courantes du groupe ou dont l'importance viendrait à affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

2.32 Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net comprend le coût de l'endettement financier brut (intérêts sur emprunts, sur contrats de location-financement, intérêts bancaires, etc.), diminué des produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les autres produits et charges financiers sont constitués principalement des frais bancaires, des produits et charges financiers divers, du résultat de change, et des dotations nettes aux dépréciations et provisions des risques et charges financiers.

2.33 Résultat par action

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après neutralisation des actions d'autocontrôle.

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat net dilué par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après neutralisation des actions d'autocontrôle, et après prise en compte des actions potentielles dilutives significatives.

2.33 Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le Groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon une présentation proche du modèle

proposé par le CNC dans sa recommandation 2004-R-02. Les flux de trésorerie de l'exercice sont ventilés entre les flux générés par l'activité, par les opérations d'investissement et par les opérations de financement. Le tableau des flux de trésorerie est établi notamment à partir des règles suivantes :

- les plus et moins values sont présentées pour leur montant net d'impôt, lorsque la société constate un impôt,
- les provisions sur actifs circulants sont constatées au niveau de la variation des flux d'exploitation du besoin en fonds de roulement, et sont rattachées aux postes d'actifs

- correspondants (stocks, clients, autres créances),
- les flux liés aux augmentations de capital sont présentés lors de l'encaissement effectif,
 - l'incidence des variations de périmètre est présentée pour un montant net dans les flux d'investissement. Elle correspond au prix effectivement payé / encaissé au cours de l'exercice, ajusté de la trésorerie active / passive acquise,
 - Les flux liés aux intérêts versés sont classés en flux de financement.

Note 3 - Périmètre de consolidation

Nom de la société	UGT	RCS	Siège social	% contrôle		% intérêts	
				30/09/08	30/09/07	30/09/08	30/09/07
Secteur d'activité & géographique							
FRANCE							
LVL Médical Groupe		352 497 465	Lyon (69)	100	100	100	100
LVL Home Service		438 850 158	Lyon (69)	95,00	95,00	95,00	95,00
LVL Maintenance et Logistique		421 422 981	Lyon (69)	99,76	99,76	99,76	99,76
LVL Médical Sud	UGT 1	411 229 172	Marseille (13)	99,70	99,70	99,70	99,70
LVL Médical Corse	UGT 1	422 185 850	Ajaccio (20)	97,40	97,40	97,40	97,40
LVL Médical Ouest	UGT 2	401 917 570	Nantes (44)	99,96	99,96	99,96	99,96
LVL Médical Paris et Nord	UGT 3	414 481 010	Gennevilliers (92)	99,88	99,88	99,88	99,88
LVL Médical Est	UGT 4	381 863 091	Niederhausbergen (67)	99,67	99,67	99,67	99,67
LVL Médical Centre Est	UGT 5	410 388 235	Bron (69)	98,01	98,01	98,01	98,01
LVL Médical Sud Ouest	UGT 7	437 742 471	Saint Jean (31)	100	99,76	100	99,46
ALLEMAGNE							
LVL Beteiligungsgesellschaft	UGT 6		Herford	100	100	100	100
LVL Medical Deutschland	UGT 6		Herford	100	100	100	100
Bonitas Pflegedienste Verwaltungs GmbH	UGT 6		Herford	100	100	100	100
Bonitas Holding GmbH&Co.KG	UGT 6		Herford	95,01	96,00	95,01	96,00
Bonitas GmbH&Co.KG	UGT 6		Herford	100	100	100	100
Bonitas Herford GmbH&Co.KG Zweigniederlassung Recke	UGT 6		Herford	100	100	100	100
Bonitas Ravensberg GmbH&Co.KG	UGT 6		Herford	100	100	100	100
Vita Krankenpflege GmbH&Co.KG	UGT 6		Bad Iburg	100	100	100	100
Vios Kranken und Intensivpflege GmbH&Co.KG	UGT 6		Herford	100	92,5	100	92,5
Vios Kranken und Intensivpflege im Norden GmbH&Co.KG (1)	UGT 6		Hamburg	100	-	100	-
Mobile Krankenpflege GmbH&Co.KG	UGT 6		Herford	100	100	100	100
Die Mobile Intensivpflege Bergisches Land GmbH&Co.KG (1)	UGT 6		Wuppertal	100	-	100	-
Die Mobile Intensivpflege Bielefeld GmbH&Co.KG (1)	UGT 6		Bielefeld	100	-	100	-
Die Mobile Intensivpflege Köln GmbH&Co.KG (1)	UGT 6		Köln	100	-	100	-
Anita Kerner Kranken und Altenpflege GmbH&Co.KG	UGT 6		Herford	100	100	100	100
Anita Kerner Intensivpflege GmbH&Co.KG (1)	UGT 6		Untermeitingen	100	-	100	-
Heinemann Krankenpflege GmbH&Co.KG	UGT 6		Herford	100	100	100	100
Odemvitae GmbH&Co.KG (1)	UGT 6		Herford	100	-	100	-
Ihre Assistenz im Norden GmbH&Co.KG	UGT 6		Herford	80	80	80	80

(1) (1) voir note 1.-Faits marquants de l'exercice.

Les sociétés du périmètre LVL Médical sont toutes intégrées globalement.

3.1 Evolution du périmètre de consolidation

Pour une gestion plus pertinente, une septième UGT a été créée sur l'exercice 2007/2008 et la société anciennement Bard Assistance a été renommée LVL Médical Sud Ouest. Cette dernière est détenue directement par la société mère LVL Médical Groupe à hauteur de 100%.

Sur l'exercice, les nouvelles sociétés ont été créées en Allemagne dans un but d'optimisation de la gestion opérationnelle sans modifier le périmètre des activités de soins infirmiers à domicile.

3.2 Engagements de rachat des parts détenues par les minoritaires

Il n'y a pas d'engagement de rachat des parts détenues par les minoritaires au 30/09/08.

Note 4 - Information pro-forma

Il n'y a pas eu d'opérations de regroupement d'entreprise significative sur l'exercice 2007/2008.

Note 5 - Information sectorielle

Comme indiqué en note 2.7. de l'annexe, le groupe a identifié 2 secteurs qui correspondent à la fois aux secteurs d'activité et aux secteurs géographiques :

En K€	Assistance médicale à domicile		Soins infirmiers à domicile		Eliminations et divers		Consolidé	
	30/09/08	30/09/07	30/09/08	30/09/07	30/09/08	30/09/07	30/09/08	30/09/07
Revenus	80 035	71 335	34 493	25 635	-	-	114 528	96 970
• dont revenus externes	80 035	71 335	34 493	25 635	-	-	114 528	96 970
• dont revenus internes (entre secteurs)	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat sectoriel	10 662	11 988	3 270	3 119	-	-	13 932	15 107
Résultat opérationnel courant avant stock-options	-	-	-	-	-	-	13 932	15 107
Charges nettes / stock-options	-	-	-	-	-1 637	-893	-1 637	-893
Résultat sur cession de participations consolidées	-	-	-	-	177	415	177	415
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	-2 415	13	-2 415	13
Coût de l'endettement financier net	-	-	-	-	-1 288	-2 068	-1 288	-2 068
Autres produits et charges financiers	-	-	-	-	-106	-120	-106	-120
Impôt	-	-	-	-	-1 577	-1 899	-1 577	-1 899
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT	-	-	-	-	-	-	7 087	10 555
Actifs sectoriels	58 667	55 182	19 094	20 493	-	-	77 761	75 675
Actifs non affectés	-	-	-	-	54 504	272	54 504	272
TOTAL ACTIF	-	-	-	-	-	-	132 265	75 947
Passifs sectoriels	16 215	14 326	3 201	2 922	-	-	19 417	17 248
Passifs non affectés	-	-	-	-	112 849	58 699	112 849	58 699
TOTAL PASSIF	-	-	-	-	-	-	132 265	75 947
Investissements	14 305	12 264	370	435	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	-8 717	-7 608	-217	-167	-	-	-	-
Autres produits et charges calculés	-457	742	-36	22	-	-	-	-

Note 6 - Charges de personnel

En K€	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2006
Salaires	-42 546	-32 149	-25 338
Participation des salariés	-2 039	-1 442	-579
Charges sociales	-7 579	-6 720	-5 963
Charges nettes liées aux engagements de retraite	-45	-44	-44
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	-52 209	-40 355	-31 924
Charges nettes / stock options (1)	-1 637	-893	-
CHARGES LIÉES AUX PERSONNELS	-53 846	-41 248	-31 924

(1) Les charges nettes sur stock-options sont détaillées dans les notes n°2.20.4.- et 10.

Note 7 - Frais de recherche et de développement

Comme indiqué supra (note 2.11.1.-), les frais de développement ont été constatés en charges de l'exercice, le Groupe n'ayant pas de projets de développement répondant à la définition de la norme. Le montant des charges supportées est considéré comme non significatif.

Note 8 - Dotations nettes aux dépréciations, amortissements et provisions

En K€	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2006
Dotations nettes aux amortissements	-8 934	-7 775	-7 287
Dotations nettes aux dépréciations des créances clients	-256	410	4
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	-237	354	-563
TOTAL DOTATIONS NETTES AUX DÉPRÉCIATIONS, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-9 427	-7 011	-7 846

L'augmentation des dotations aux amortissements provient principalement de l'augmentation du parc de matériel médical, elle-même corrélée à la croissance de l'activité des filiales françaises.

Les dotations nettes aux dépréciations et provisions de - 237 K€ en 2008 sont difficilement comparable au 354 K€ de l'exercice antérieur, car ce dernier enregistrait une reprise de provision sur la créance détenue sur un ancien dirigeant suite à la signature d'un accord transactionnel d'étalement des règlements de cette créance.

Les autres produits et charges opérationnels non courant intègrent 461 K€ de dotations nettes aux dépréciations, amortissements et aux provisions.

Note 9 - Autres produits et charges d'exploitation

En K€	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2006
Autres charges	-175	-134	-85
Charges excep. s/ exercices antérieurs	0	0	8
Subv. invest. virées au résultat de l'ex.	2	-2	12
Chg excep° s/op de gestion à reclasser	-98	-38	-12
Droits d'auteur et de reproduction	-1	-2	-
Jetons de présence	-6	-3	-
Produits d'exploitation non récurrents (1)	18	587	-
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	-260	410	-78

(1) En 2007 le produit d'exploitation incluait, à hauteur de 584 K€, une remise gracieuse par l'administration fiscale de pénalités de mauvaise foi liées à un ancien contrôle fiscal.

Note 10 - Paiements en actions

Comme il a été indiqué en note 1.2.- le groupe a opté pour le retraitement des contrats de stock-options uniquement s'ils ont été attribués après le 7 novembre 2002 et acquis après le 1^{er} janvier 2005.

En application de la norme IFRS 2, la juste valeur des options est comptabilisée dans le compte de résultat en charges linéairement, sous la rubrique « Charges nettes / stock-options », entre la date d'octroi et la date d'acquisition définitive des droits, en contrepartie des capitaux propres.

10.1 Caractéristiques du plan de stock options du 4/10/2007

Les 478 000 stock-options ont été attribuées aux dirigeants pour 270 000 et à quelques salariés pour 208 000.

Ces options, qui donnent chacune droit à une action LVL Médical, ont un prix d'exercice de 18,64 €. Elles peuvent être exercées au plus tôt en octobre 2009, 2010 et 2011, à raison de 33,33% du total d'options émises à chaque échéance, et au plus tard le 4 octobre 2017.

Les options non encore exercées deviennent caduques en cas de départ de l'entreprise du bénéficiaire, sauf en cas d'invalidité ou de départ à la retraite.

L'exercice des options accordées aux salariés est conditionné à l'atteinte d'objectifs opérationnels liés à leur fonction dans l'entreprise.

Les actions émises en contrepartie de la levée des options devront impérativement être inscrites en nominatif pendant une durée d'au moins 2 ans, période durant laquelle elles seront incessibles.

10.2 Evaluation de la juste valeur des stock-options du 4/10/2007

Le groupe LVL Médical a évalué indirectement la valeur des services reçus en déterminant la juste valeur des stock-options attribuées.

Cette juste valeur a été déterminée en utilisant un modèle Black Scholes Merton et en prenant en compte les paramètres suivants :

- Les options ont été valorisées en prenant l'hypothèse qu'elles seraient exercées au plus tôt par les bénéficiaires, soit 3 lots : 33,33% en octobre 2009, 33,33% en octobre 2010, 33,33% en octobre 2011 ;
- Cours du titre au 4/10/2007 de 20,50 € ;
- Prix d'exercice des options de 18,640 € ;
- Temps restant à maturité et taux d'intérêts sans risque liés à la durée restant à courir pour chaque lot d'options ;
- Rendement attendu de 1,25%
- Volatilité annualisée de 30%. Ce taux de volatilité reflète la volatilité récente sur le titre, et sa relative illiquidité justifie de conserver ce taux.
- Décote d'illiquidité de 20%

Plan des stock-options du 4/10/2007	Année 2009	Année 2010	Année 2011
Cours du support au 03/10/2007	20,50	20,50	20,50
Prix d'exercice	18,64	18,64	18,64
Taux intérêt sans risque	4,0810%	4,1250%	4,1920%
Temps restant à maturité	2	3	4
Rendement attendu	1,25%	1,25%	1,25%
Volatilité annualisée	30%	30%	30%
Decote d'illiquidité	20%	20%	20%
Nb options émises	159 333	159 333	159 334
JUSTE VALEUR DES OPTIONS	600 367	707 439	796 665

10.4 Impact sur les comptes de l'exercice

La comptabilisation en résultat de la valeur des services reçus est étalée sur les périodes d'acquisition des droits, en fonction dates d'exercice possibles. Vous trouverez ci-dessous le détail de l'étalement sur les périodes d'acquisition des droits des charges sur stock options pour les deux plans en cours :

En K€	Plan du 10/11/2006					Plan du 4/10/2007				TOTAL DES PLANS
	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	TOTAL	Lot 1	Lot 2	Lot 3	TOTAL	
30/09/2007	301	231	193	168	893	-	-	-	0	893
30/09/2008	306	235	196	171	908	297	234	198	729	1 637
30/09/2009	36	246	205	179	666	299	235	199	733	1 399
30/09/2010	0	28	205	179	412	4	235	199	438	850
30/09/2011	0	0	23	179	202	0	3	199	202	404
30/09/2012	0	0	0	20	20	0	0	3	3	23
TOTAL	643	739	823	894	3 100	600	707	797	2 104	5 204

Les charges nettes sur stock options pour l'exercice 2007/2008 s'élèvent à 1 637 K€.

Note 11 - Résultat sur cession de participation consolidées

Le résultat de cession de 177 K€ correspond à la cession par le groupe LVL Médical de 0,99% des titres du sous groupe Bonitas à un dirigeant pour un montant de 259 K€, dont la valeur en consolidation est de 82 K€ (cf. note 1.1.-).

Au total, la juste valeur des 478 000 options attribuées ressort donc à 2 104 K€.

Il est à noter qu'en ce qui concerne les options attribuées à des salariés, il a été considéré que les objectifs opérationnels auxquels l'exercice des options est conditionné seraient atteints à 100%, et aucune décote n'a été prise en compte à ce titre.

10.3 Synthèse des plans de stock-options en cours

	Plan du 10/11/2006	Plan du 4/10/2007
Nombre	815 000	478 000
Prix d'exercice moyen pondéré (€)	9,681	18,640
Durée de vie résiduelle moyenne pondérée (années)	2,11	2,51
Date du Conseil d'administration	10/11/2006	04/10/2007
Date de l'Assemblée Générale	20/09/2004	20/09/2004
En circulation au début de la période	815 000	-
Attribuées au cours de la période	-	478 000
Auxquelles il est renoncé pendant la période	40 000	-
Exercées pendant la période	-	-
Prix moyen pondéré des options exercées (€)	-	-
Expirées pendant la période	-	-
En circulation à la fin de la période	775 000	478 000
Exercables à la fin de la période	775 000	478 000

Les 40 000 stock-options annulées au cours de l'exercice correspondent aux stock-options attribuées à un cadre ayant quitté l'entreprise.

Note 12 - Autres produits et charges opérationnels non courants

En K€	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2006
Charges / abandon projet d'intégration PGI	-1 656	-	-
Provision pour écart d'inventaire	-207	-	-
Plus/moins value sur cession actifs et mises au rebut	-360	13	-168
Charges fiscales exceptionnelles	-	-	-10
Autres produits et charges non courants	-193	-	1 202
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS	-2 415	13	1 024

Les -1 656 K€ de charges sur abandon du projet d'intégration d'un PGI correspondent aux frais internes et externes préalablement activés dans le cadre de la mise en œuvre du PGI démarrée en 2007, qui a été définitivement abandonnée sur l'exercice (cf. note 1.5.-).

La provision pour écart d'inventaire de -207 K€ couvre le risque de mise au rebut de matériel médicaux qui ne seraient pas retrouvés lors de l'inventaire physique de ces matériels qui est en cours de finalisation.

Il est rappelé qu'en 2006, les autres produits et charges non courants incluaient, à hauteur de 1 225 K€, la comptabilisation d'une créance sur un ancien dirigeant du groupe suite à la condamnation prononcée en Cour d'Appel.

Note 13 - Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

En K€	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2006
Intérêts sur emprunts obligataires / OCEANE	-16	-1 095	-1 608
Intérêts sur emprunts obligataires / OBSAAR	-1 031	-	-
Intérêts sur emprunts bancaires	-810	-922	-663
Intérêts sur autres dettes	-201	-173	-
Intérêts sur contrats de location-financement	-28	-63	-230
Autres intérêts financiers	-19	-1	-42
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	818	186	119
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-1 288	-2 068	-2 424
Frais bancaires	-151	-131	-80
Produits et charges financiers divers	45	10	33
Provisions financières nettes	-1	1	-44
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	-106	-120	-91

Le coût de l'endettement financier net comporte - 514 K€ d'intérêts financiers calculés :

- 226 K€ d'intérêts calculés liés au retraitement des frais financiers de la composante dette de l'OBSAAR selon la méthode du taux d'intérêt effectif (cf. note 2.26.-)

- 288 K€ de frais financiers calculés liés au retraitement des frais d'émission des emprunts bancaires selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces emprunts ayant été remboursés par anticipation sur l'exercice, ce montant correspond au solde restant à reprendre en résultat.

Note 14 - Impôt sur le résultat

14.1 Taux d'impôt

Le taux d'impôt différé retenu par les sociétés françaises qui représentent la part la plus significative de la charge d'impôt exigible et différée, s'élève à 34,43% au 30/09/08 et au 30/09/07.

14.2 Détail de l'impôt comptabilisé

En K€	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2006
Impôts différés	1 708	1 999	-967
Impôt exigible	-99	50	-1 709
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	-3 186	-3 947	-240
Carry-back	0	0	0
TOTAL IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	-1 577	-1 899	-2 916

Les 1 708 K€ d'impôt différés au 30/09/2008 incluent 1 404 K€ d'activation de déficits fiscaux reportables sur l'Allemagne (cf. 14.3.-)

14.3 Rapprochement impôt théorique / impôt réel

En K€	FRANCE	ALLEMAGNE	30/09/2008	%
Résultat avant impôt	5 950	2 713	8 663	-
Impôt théorique calculé selon le taux normal applicable en France	-2 049	-934	-2 983	34,43%
Incidences des produits taxés à taux réduit et des taux d'impôts étrangers	-16	505	489	-5,64%
Impôts de distribution et IFA	-	-	-	-
Différences permanentes	-817	167	-650	7,51%
Actifs d'impôts différés non constatés sur déficits fiscaux reportables et autres différences temporaires	-	-	-	-
Utilisations d'actifs d'impôts différés antérieurement non constatés	-	160	160	-1,85%
Activation des déficits fiscaux antérieurement non constatés	-	1 404	1 404	-16,20%
Impact du report variable	-	-	-	-
Autres différences	-0	4	4	-0,04%
IMPÔT CONSTATÉ	-2 882	1 305	-1 577	18,20%

Les 505 K€ d'incidences des taux d'impôts étrangers proviennent de l'écart entre le taux d'impôt applicable en Allemagne de 15,83% et le taux d'impôt applicable en France de 34,43%.

Les différences permanentes de - 817 K€ sur la France incluent notamment - 681 K€ correspondant à l'impôt sur les charges nettes sur stocks options et dividendes versés aux managers.

Ces charges sont constatées en consolidation, selon la norme IFRS 2, avec comme contrepartie les capitaux propres consolidés (cf. notes 2.20.4.-) sans effet d'impôt différés

Note 15 - Résultat par action

Résultat de base par action :

	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2006
Résultat net consolidé part du Groupe (en euros)	6 811 825	10 322 775	7 727 300
Actions ordinaires	12 930 893	10 816 520	10 624 304
Titres en auto-contrôle	-76 209	-262 055	-130 544
NOMBRE MOYEN D'ACTIONS NON DILUÉ	12 854 684	10 554 465	10 493 760
RÉSULTAT NET PAR ACTION (EN EUROS)	0,530	0,978	0,736

Résultat dilué par actions :

	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2006
Résultat net consolidé part du Groupe (en euros)	6 811 825	10 322 775	7 727 300
Charges financières sur OCEANE (en euros)	16 219	1 095 198	1 607 540
Impôt sur correction du résultat (en euros)	-5 585	-366 161	-553 530
RÉSULTAT RETRAITÉ (EN EUROS)	6 822 459	11 051 812	8 781 364
Actions ordinaires	12 930 893	10 816 520	10 624 304
Titres en auto-contrôle	-76 209	-262 055	-130 544
Conversion OCEANE 2010	12 898	12 898	12 898
Conversion OCEANE 2009	-	2 398 120	2 854 993
Stock options dilutives Plan N°1	324 057	324 215	-
Stock options dilutives Plan N°2	-	-	-
Bons de souscriptions d'actions	-	-	-
NOMBRE MOYEN D'ACTIONS DILUÉ	13 191 639	13 289 697	13 361 651
RÉSULTAT NET PAR ACTION DILUÉ (EN EUROS)	0,517	0,832	0,657

Note 16 - Actifs non courants

16.1 Actifs incorporels

En K€	Ouverture 30/09/2007	Acquisitions	Cessions	Dotations/ Reprises	Variation de périmètre	Reclassement	Clôture 30/09/2008
Concessions, brevets & droits similaires	2 368	165	-7	-0	-	-	2 526
Autres immobilisations incorporelles	802	837	-1 456	-	-	-	184
VALEUR BRUTE	3 169	1 002	-1 462	-0	-	-	2 709
Concessions, brevets & droits similaires	-1 722	-	6	-395	-	-	-2 111
Autres immobilisations incorporelles	-66	-	41	-16	-	-	-41
AMORTISSEMENTS	-1 788	-	48	-412	-	-	-2 152
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	1 382	1 002	-1 415	-412	-	-	557

Les « Autres immobilisations incorporelles » incluent 719 K€ à l'ouverture, 689 K€ d'augmentation et -1 408 K€ de diminutions correspondant aux charges internes et externes engagées dans le cadre du projet de mise en œuvre d'un Progiciel de Gestion Intégré qui, le projet ayant été abandonné en cours d'exercice, ont été passées en charge au cours du second semestre 2008.

Il n'existe pas de garanties données sur les actifs incorporels.

16.2 Ecarts d'acquisition et fonds de commerce non affectés

Valeur brute des écarts d'acquisition et fonds de commerce non affectés, dont écarts d'acquisition liés aux engagements de rachat des minoritaires, ventilée par UGT :

En K€	Ouverture 30/09/2007	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	Reclassement	Clôture 30/09/2008
LVL Médical Paris et Nord	5 644	-	-	-	307	5 952
LVL Médical Est	0	-	-	-	-	0
LVL Médical Sud	3 684	-	-	-	27	3 711
LVL Médical Ouest	3 447	-	-	-	-334	3 113
LVL Médical Centre Est	1 778	-	-	-	-	1 778
Allemagne	11 473	92	-	-	-0	11 565
TOTAL ECARTS D'ACQUISITION	26 027	92	-	-	-0	26 119

Les flux de reclassement sont consécutifs aux opérations de réorganisation juridique interne menées sur le premier semestre 2008, qui ont consisté à réorganiser le périmètre géographiques de certaines zones afin d'optimiser l'efficacité du management de proximité. Une zone Sud Ouest a notamment été constituée à l'occasion. En découlent certaines réallocations d'écarts d'acquisition, afin de rester en cohérence avec la capacité de génération de flux de trésorerie sur les différentes Unités Génératrices de Trésorerie.

Il n'y a pas de goodwill lié aux engagements de rachat de minoritaires (cf. note 3.2.-).

Les tests de dépréciation, selon la note 2.14 des comptes annuels consolidés au 30/09/2008, sont réalisés annuellement lors de la clôture des comptes consolidés et n'ont pas conduit à constater de dépréciation sur les écarts d'acquisition.

16.3 Actifs corporels

En K€	Ouverture 30/09/2007	Variations de périmètre	Acquisitions / Dotations	Cessions	Reclassements / Reprises et autres mouvements	Clôture 30/09/2008
Terrains	56	-	-	-56	-	-
Constructions	210	-	7	-	-	217
Aut. installations tech, matériel & outillage	76 608	-	12 540	-5 308	0	83 840
Autres immobilisations corporelles	5 000	-	1 551	-777	-0	5 773
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
VALEUR BRUTE (1)	81 874	-	14 099	-6 142	0	89 831
Terrains	-32	-	-6	38	-	-
Constructions	-137	-	-14	-	-	-151
Aut. installations tech, matériel & outillage	-55 942	-	-8 391	4 703	0	-59 630
Autres immobilisations corporelles	-3 204	-	-573	504	0	-3 273
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
AMORTISSEMENTS (2)	-59 315	-	-8 984	5 244	0	-63 054
IMMOBILISATION CORPORELLES NETTES	22 560	-	5 115	-897	0	26 777
(1) dont valeur brute des contrats de location-financement	39 186	-	-	-3 265	-	35 921
(2) dont amortissement des contrats de location-financement	-36 176	-	-1 544	3 238	-	-34 482

La mise en œuvre des tests de dépréciation n'a conduit à constater aucune dépréciation sur les périodes présentées.

Il n'existe pas de garanties données sur les actifs corporels.

16.4 Actifs financiers non courants

En K€	Ouverture 30/09/2007	Variations de périmètre	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	Autres mouvements	Clôture 30/09/2008
Titres de participation non consolidés	305	-	-	-	-	305
Prêts, cautionnements, autres créances	567	-	172	-45	-0	694
Autres actifs financiers non courants	30	-	-0	-	-	30
VALEUR BRUTE	902	-	172	-45	-0	1 029
Titres de participation non consolidés	-305	-	-	-	-	-305
Prêts, cautionnements, autres créances	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	-0	-	0	-	-	-
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-305	-	0	-	-	-305
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	597	-	172	-45	-0	724

Les titres de participation non consolidés concernent une SCI détenue à 100% par le groupe, et sont totalement dépréciés. Il n'existe pas de garanties données sur les actifs financiers non courants.

Note 17 - Impôts différés actifs et passifs

En K€	Ouverture 30/09/2007	Autres mouvements	Résultat	Clôture 30/09/2008
ID / différences temporaires	859	-	-57	802
ID / Retraitements fiscaux et d'harmonisation	-965	-12	338	-639
ID/ autres retraitements IFRS	117	-1 068	-47	-998
Activation de reports déficitaires	0	-	1 404	1 404
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	-198	-1 040	1 708	470
Impôts différés - actif	60	-200	2 232	2 093
Impôts différés - passif	258	841	524	1 622
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	-198	-1 040	1 708	470

Compte tenu de la bonne visibilité du résultat prévisionnel, les reports déficitaires sur l'Allemagne ont été activés sur l'exercice, pour un montant de 1 404 K€. Il n'existe aucune créance d'impôt non constatée en impôt différé actif.

Note 18 - Autres actifs long terme

En K€	Ouverture 30/09/2007	Variation	Augmentations	Diminutions	Reclassement	Clôture 30/09/2008
Autres créances - part à plus d'un an	1 170	237	-	-	-	1 407
Provisions autres créances - part à plus d'un an	-	-	-	-	-	-
TOTAL AUTRES ACTIFS LONG TERME	1 170	237	-	-	-	1 407

Ce poste comprend, pour le sous groupe Allemand, plusieurs créances sur des dirigeants et actionnaires minoritaires. Compte tenu de leur faible valeur unitaire ces créances n'ont pas été actualisées au 30 septembre 2008.

Note 19 - Actifs courants hors trésorerie et équivalents de trésorerie
19.1 Stocks

En K€	Ouverture 30/09/2007	Clôture 30/09/2008
Stocks de matières, fournitures et autres approvisionnements.	2 587	2 751
Stocks de marchandises	283	358
VALEUR BRUTE	2 869	3 109
Dépréciations	-	-
VALEUR NETTE	2 869	3 109

Il n'existe pas de garanties données sur les stocks.

19.2 Clients et comptes rattachés

En K€	Ouverture 30/09/2007	Mouvements de l'exercice	Reclassement	Clôture 30/09/2008
Dividendes à recevoir	-	-	-	-
Avances et acomptes versés	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	13 911	3 694	-	17 605
Créances sur personnel & org. sociaux	51	59	-	110
Créances fiscales - hors IS	1 052	1	-	1 053
Autres créances	878	-135	-	744
Intérêts courus sur créances	-0	0	-	-
VALEUR BRUTE	15 893	3 619	-	19 511
Dép. clients et comptes rattachés	-687	-193	-	-880
Dép. autres créances & intérêts courus	-30	-16	-	-46
DÉPRÉCIATIONS	-717	-209	-	-926
TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	15 175	3 410	-	18 585

L'évolution du poste client et comptes rattachés de 13 911 K€ au 30/09/2007 suit l'augmentation du chiffre d'affaires pour s'établir à 17 605 K€ au 30/09/2008. Toutes les échéances clients sont inférieures à un an. Le groupe n'a pas mis en place de contrats de cession de créances sur les exercices présentés. Les règles de dépréciations des clients sont détaillées en note 2.18.-. L'essentiel des retards est inférieur à 5 mois. Il n'existe pas d'accord significatif de rééchelonnement de créances, ni d'accord de compensation sur les exercices présentés. Les dotations aux provisions nettes des créances irrécouvrables représentent -0,2% du CA au 30/09/2008 et +0,4% au 30/09/2007.

19.3 Créances d'impôts

En K€	Ouverture 30/09/2007	Mouvements de l'exercice	Clôture 30/09/2008
Créances liées à l'intégration fiscale		-	-
Etat, Impôt sur les bénéfices	212	579	791
TOTAL CRÉANCES D'IMPÔTS	212	579	791

Le montant de 791 K€ comprend principalement une créance d'impôt détenue par la société mère LVL Médical Groupe.

19.4 Autres actifs courants

En K€	Ouverture 30/09/2007	Mouvements de l'exercice	Clôture 30/09/2008
Intérêts courus sur créances et prêts	-	-	-
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an	-	-	-
Charges à répartir	-0	-0	-0
Charges constatées d'avance	530	-47	482
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS	530	-47	482

Les échéances des autres créances sont essentiellement inférieures à un an.

Note 20 - Actifs courants hors trésorerie et équivalents de trésorerie

En K€	Ouverture 30/09/2007	Entée de périmètre	Mouvements de l'exercice	Clôture 30/09/2008
Valeur mobilière de placement	1	-	25 073	25 074
Disponibilités	5 364	-	21 182	26 546
Concours bancaires créditeurs	-49	-	-943	-992
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	5 316	-	45 312	50 628

La trésorerie nette s'est améliorée de 45 312 K€ sur l'exercice pour s'établir à 50 628 K€ au 30/09/2008. L'augmentation de trésorerie est principalement due à l'encaissement net des OBSAAR (cf. note 1.4.-)

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend des soldes bancaires, et des certificats de dépôt renouvelés périodiquement, ainsi que des valeurs mobilières de placement offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à 3 mois lors de leur acquisition, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu, et soumis à un risque négligeable de perte de valeur.

Aucune garantie n'est donnée vis-à-vis des tiers sur ces éléments.

Il n'existe pas de restrictions sur les montants inclus dans cette rubrique.

Note 21 - Capital, réserves et actions propres

21.1 Capital social

	Total	Dont droits de vote double
Nombre d'actions au 30/09/2007	12 930 893	3 166 239
Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	-	0
Autres mouvements	-	417 294
NOMBRE D' ACTIONS AU 30/09/2008	12 930 893	3 583 533

La valeur nominale est restée inchangée sur la période à 0,35 €.

LVL Médical n'est soumise à aucune contrainte externe, d'ordre réglementaire ou contractuelle, au titre de son capital. La société intègre pour le suivi de ses capitaux propres les mêmes éléments que ceux qui sont intégrés dans les capitaux propres consolidés.

La politique de la Direction en matière de gestion des capitaux propres dépend des circonstances. Le Groupe privilégie à ce jour le financement de son développement par de la dette, en témoigne l'émission d'OBSAAR réalisée en juin 2008, grâce à laquelle le groupe dispose d'environ 40 M€ pour financer des opérations de croissance externe.

21.2 Actions propres

Les titres d'autocontrôle, d'une valeur brute de 47 K€ au 30/09/2007, sont passés à 1 732 K€ au 30/09/2008.

Au 30 septembre 2007, le groupe détenait 2 275 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité, pour un montant de 47 K€ (soit une valeur moyenne de 20,50 Euros).

Au 30 septembre 2008, le groupe détenait 107 019 titres d'autocontrôle, d'une valeur brute de 1 732 K€, qui se décomposent en :

- 92 719 actions acquises sur l'exercice dans le cadre du programme de rachat d'actions pour un coût moyen de 17,35 euros.
- 14 300 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité pour une valeur moyenne de 8,66 euros.

L'ensemble de ces actions propres ont été imputées sur les capitaux propres.

21.3 Autres réserves

Le poste 'Autres réserves' de 4 519 K€ au 30/09/2008 s'analyse comme suit :

- 2 530 K€ de stock-options : en application de la norme IFRS 2, la juste valeur des stock-options accordées est comptabilisée dans le compte de résultat en charges linéairement, sous la rubrique « Charges nettes / stock-options », entre la date d'octroi et la date d'acquisition définitive des droits et a pour contrepartie les capitaux propres.
- 1 989 K€ au 30/09/2008 correspondant à la composante des OBSAAR en capitaux propres (cf. note 2.26).

Note 22 - Provisions courantes et non courantes, actifs et passifs éventuels

22.1 Provisions non courantes

En K€	Ouverture 30/09/2007	Dotations	Reprises	Reclassement	Clôture au 30/09/2008	Reprise de provisions non utilisées
Provisions pour litiges	498	-	-195	-	303	-116
Autres provisions pour risques	24	14	-5	-	33	-
Autres provisions pour charges	-	228	-	-	228	-
TOTAL AUTRES PROVISIONS	522	242	-200	-	565	-116

Les provisions sont actualisées lorsque l'impact est jugé significatif. En pratique, cela ne concerne que les engagements de retraite.

22.2 Provisions courantes

Il n'existe pas de provisions courantes au 30/09/2008.

22.3 Actifs et passifs éventuels

Comme indiqué note 1.5, le Groupe a assigné en justice l'intégrateur du PGI afin d'obtenir :

- L'application d'une clause contractuelle stipulant, en cas de résiliation du contrat liée à une défaillance de l'intégrateur, le remboursement intégral des sommes facturées, soit 0,9 M€
- L'indemnisation du préjudice subi, soit 1,8 M€.

L'affaire est pendante devant le Tribunal de Commerce de Villefranche sur Saône.

Ces sommes n'ont pas été constatées dans les comptes du Groupe.

Il n'existe pas d'autres actifs et passifs éventuels au 30/09/2008.

Note 23 - Engagements envers le personnel

Variation des engagements de retraite :

En K€	Ouverture 30/09/2007	Dotations	Reprises	Reclassement	Clôture au 30/09/2008
Provisions pour pensions et retraites	336	64	-20	-	381

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont présentées ci-après :

	30/09/2008	30/09/2007
Taux d'actualisation	3,50%	3,50%
Taux de revalorisation de salaires	de 3% à 0 % en fonction de l'ancienneté	de 3% à 0 % en fonction de l'ancienneté
Table de mortalité	TD ou TV2000	TD ou TV2000
Convention collective	Médico-sociaux	Médico-sociaux
Taux de rotation du personnel	Turn over fort	Turn over fort

La ventilation de la charge nette de l'exercice liée aux engagements de retraite entre ses différentes composantes (coût des services rendus, coût financier, écarts actuariels,...) n'est pas mentionnée, compte tenu de l'impact non significatif.

Comme indiqué en note 2.20.2.-, LVL Médical France n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite, et les écarts actuariels sont constatés immédiatement en résultats.

Par contre en Allemagne, la prise en charge des engagements de retraite est externalisée auprès d'une compagnie d'assurance.

Note 24 - Autres passifs non courants

L'incidence de l'actualisation au 30/09/2008 et 30/09/2007 n'est pas comptabilisée car non significative.

En K€	Ouverture 30/09/2007	Variation	Clôture au 30/09/2008
Dette sur rachat de titres	2 315	-241	2 074
Divers	14	-2	12
Autres passifs à long terme	2 329	-244	2 086

L'échéancier des autres passifs non courants est donné dans le tableau ci-après :

En K€	N+2 à N+5	+ 5 ans	Total
Dette sur rachat de titres	1 142	932	2 074
Divers	12	0	12
Autres passifs à long terme	1 154	932	2 086

Note 25 - Endettement financier net

25.1 Evolution de l'endettement financier net

En K€	Ouverture 30/09/2007	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Clôture au 30/09/2008
Emprunts obligataires (*)	649	58 581	-	-2 807	56 423
Emprunts bancaires (*)	10 116	6 600	-17 000	288	4
Locations financement (*)	427	-	-129	-	298
Intérêts courus	233	514	-35	429	1 141
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	11 425	65 695	-17 164	-2 090	57 866
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	-5 365	-	-	-46 255	-51 620
ENDETTEMENT FINANCIER NET	6 060	65 695	-17 164	-48 345	6 246

(*) Part courante et non courante K€.

(1) Par rapport à la trésorerie de clôture, sur le tableau des flux de trésorerie consolidés (cf. partie 1.4), la différence de 992 K€ provient des intérêts courus non échus et du découvert bancaire respectivement de 22 K€ et 970 K€ qui sont classés dans le tableau ci-dessus dans les endettements financiers brut.

Le poste Emprunts obligataires se compose de :

- 12 898 Océane à échéance octobre 2010 d'un nominal de 50,30 € soit un montant de 649 K€.
- 55 774 K€ correspondant à la composante dette des OBSAAR (cf. notes 1.4.- et 2.26.-).

Les 58 581 K€ d'augmentation des emprunts obligataires correspondent au montant émis (60 000 K€) net des frais d'émission (1 419 K€). Les -2 807 K€ d'autres mouvements correspondent à l'extériorisation de la composante capitaux propres (-3 118 K€) et de la quote-part des frais d'émission liée à cette composante capitaux propres (+85 K€), complétés par les frais financiers complémentaires (+226 K€). Parallèlement à l'émission des OBSAAR les emprunts bancaires ont été remboursés au second semestre pour un montant de 17 000 K€.

25.2 Echéancier

En K€	N+1	N+2 à N+5	Total
Emprunts obligataires (a)	-	56 423	56 423
Emprunts bancaires	-	4	4
Locations financement (b)	118	180	298
Intérêts courus	1 141	-	1 141
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	1 260	56 607	57 866

(a) L'encours des OBSAAR, après retraitement de la composante capitaux propres, s'élève à 55 774 K€ au 30/09/08.

(b) L'encours de location financement intérêts compris, s'élève à 298 K€.

25.3 Sensibilité à la variation des taux d'intérêts

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'endettement du groupe LVL Médical entre encours à taux fixe et taux variable au 30/09/2008 :

En K€	Taux	Encours au 30/09/2008 (1)	Encours moyen 2008/2009	Impact hausse 1% taux intérêts
OCÉANES 2010	fixe	649	649	0
OBSAAR	variable	60 000	60 000	600
Locations financières	fixe	298	239	0
Trésorerie disponible	variable	-50 628	-50 628	-506
TOTAL		10 319	10 259	94

(1) Hors retraitement de la composante capitaux propres de l'OCÉANE, de l'OBSAAR et des frais d'émission

Coût de l'endettement financier net de l'exercice 2007/2008	1 288
Impact d'une hausse de 1% des taux d'intérêts en %	7%

Compte tenu du faible niveau de l'endettement financier net actuel du groupe, la sensibilité aux variations des taux d'intérêts de l'OBSAAR est largement compensée par la sensibilité, en sens inverse, de la rémunération de la trésorerie du groupe aux variations des taux d'intérêts.

Au fur et à mesure que les fonds levés lors de l'émission d'OBSAAR seront utilisés pour financer des opérations de croissance externe, la sensibilité du coût de l'endettement financier net aux variations des taux d'intérêts augmentera.

25.4 Garanties financières

Ont été données en garantie de l'OBSAAR par la société LVL Médical Groupe les sûretés suivantes :

Nature de la dette	Montant potentiel (K€)	Montant tiré au 30/09/08 (K€)	Nature de la sûreté consentie
			NANTISSEMENT DE TITRES
			98,01% des actions LVL Médical Centre Est
			97,40% des actions LVL Médical Corse
			99,67% des actions LVL Médical Est
OBSAAR	60 000	60 000	99,96% des actions LVL Médical Ouest
			99,88% des actions LVL Médical Paris et Nord
			99,70% des actions LVL Médical Sud
			100,00% des actions LVL Médical Sud Ouest

25.5 Covenants

Les clauses de défaut applicables aux OBSAAR sont usuelles pour ce type de contrats (non respect des covenants, procédure collective, défaut sur un autre emprunt significatif, etc.) et ne sont pas applicables à la clôture de l'exercice.

Le covenant lié à l'OBSAAR est le suivant :

Dette nette consolidée / Ebitda consolidé proforma. Ce ratio doit être inférieur à 2,0

Au vu des comptes arrêtés, ce covenant est respecté.

Note 26 - Fournisseurs et autres créditeurs courants

En K€	Ouverture 30/09/2007	Variation périmètre	Variation	Autres mouvements	Clôture au 30/09/2008
Dettes fournisseurs	6 115	-	1 645	-	7 759
Dettes s/ acquis. d'actifs	1	-	-	-	1
Dettes sociales	6 212	-	1 527	-	7 739
Dettes fiscales	1 764	-	-68	-	1 696
Autres dettes	1 832	-	-1 274	-	558
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS	15 923	-	1 830	-	17 753

Les dettes fournisseurs ont une échéance inférieure à 1 an.

Note 27 - Autres passifs courants

En K€	Ouverture 30/09/2007	Mouvements de l'exercice	Clôture au 30/09/2008
Ecart de conversion - passif	-	-	-
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	466	252	718
Subv. d'investissement nettes - part < 1 an	-	-	-
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	466	252	718

Note 28 - Instruments financiers

Actifs et passifs financiers : Les seuls actifs financiers constatés à la juste valeur à la clôture de chaque exercice sont les valeurs mobilières de placement, et pour les autres catégories, la juste valeur est proche de la valeur comptable.

En K€	Désignation des instruments financiers	Valeur nette comptable	Juste valeur (1)
ACTIFS			
Actifs financiers non courants	A, B, C ou D	724	724
Autres actifs long terme	C	1 407	1 407
Créances client	D	16 725	16 725
Autres créances et actifs courants (2)	D	744	744
Trésorerie et équivalents de trésorerie	B	51 620	51 620
PASSIFS			
Dettes financières courantes et non courantes	C	57 866	57 866 (3)
Autres passifs non courants (2)	D	2 074	2 074
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	D	7 759	7 759
Autres passifs courants (2)	D	559	559

(1) La valeur nette comptable des actifs et passifs évalués au coût ou au coût amorti est proche de leur juste valeur.

(2) Hors créances et dettes fiscales et sociales, et comptes de régularisation.

(3) L'OBSAAR étant une dette à taux variable, sa juste valeur n'est pas modifiée par les évolutions des taux d'intérêts.

A : actifs disponibles à la vente,

B : actifs à la juste valeur par le résultat,

C : actifs et passifs évalués au coût amorti,

D : actifs et passifs évalués au coût,

E : placements détenus jusqu'à l'échéance. Aucun actif ne répond à cette définition sur les exercices présentés.

Les dépréciations constatées sur les actifs financiers concernent uniquement les dépréciations sur les créances clients et la dépréciation des titres non consolidés (cf. notes 16.4.-, et 2.18.-).

Les variations de juste valeur et les dépréciations ont été constatées uniquement en résultats. Aucun montant n'a été directement imputé sur les capitaux propres à l'exception des plus et moins value enregistrées sur les actions propres gérées dans le cadre du contrat de liquidité. Cette charge nette de - 102 K€ a été imputée sur les réserves consolidées hors effet d'impôt.

Instruments dérivés : Le Groupe n'a pas mis en place d'instruments dérivés.

Note 29 - Effectifs

Au 30/09/2008	Assistance médicale à domicile	Soins infirmiers à domicile	Total
Siège	55	19	74
Direction de zone	40	0	40
Assistants techniques	225	22	247
Infirmières conseil et diététiciennes	62	30	92
Administratifs	51	7	58
Logistique et maintenance	41	0	41
Développement	63	0	63
Personnel infirmier	0	695	695
TOTAL	538	773	1 311

Note 30 - Risques

30.1 Risques de crédit

La société n'est pas exposée à un risque de crédit significatif. La valeur nette comptable des créances constatées reflète la juste valeur des flux nets à recevoir estimés par la direction, en fonction des informations à la date de clôture. La société n'a pas pris en compte de garanties ni d'accords de compensation pour réaliser les tests de dépréciation des actifs financiers. Il n'existe pas d'actifs financiers échus non dépréciés significatifs.

La stratégie de placement de la trésorerie du groupe vise à ne courir aucun risque :

- sélection de placements sécurisés (SICAV de trésorerie en euros ou certificats de dépôt négociables) gérés par des établissements bancaires de premier plan
- durées de placement courtes
- revue régulière des performances des supports de placement retenus
- répartition des placements sur les différents supports et établissements bancaires afin de répartir les risques

30.2 Risques de liquidité

Compte tenu :

- de son niveau de performance,
- du renforcement de sa structure financière,
- de l'émission d'OBSAAR de 60 M€, qui donne au groupe les moyens de financer son développement et ses investissements non récurrents (rénovation du système d'information notamment)
- de son niveau de trésorerie nette (50,6 M€ au 30/09/2008), le groupe LVL Médical ne court pas de risque de liquidité significatif.

Pour cette raison, il a semblé inutile de présenter le détail des échéances des actifs et passifs de moins d'un an.

30.3 Risques de marché

30.3.1 Risque de taux

Au 30 septembre 2008, le groupe LVL Médical n'est pas exposé à un risque de taux significatif : comme indiqué note 25.3, bien que la quasi-totalité de l'endettement financier brut du groupe soit à taux variable, l'importance de la trésorerie placée, elle aussi, à taux variable, rend non significatif l'impact d'une variation instantanée de 1% des taux d'intérêts sur les charges financières nettes annuelle (7%).

Compte tenu, de plus, de la forte volatilité des marchés et du haut niveau des taux lors de la mise en place de l'OBSAAR, le groupe a jugé plus pertinent de différer la mise en place d'une politique de couverture contre ce risque.

Au fur et à mesure de l'utilisation des réserves de trésorerie pour financer la croissance externe de l'entreprise, l'exposition du groupe au risque de taux augmentera, et pourra conduire à une réévaluation de l'opportunité de mise en place d'une politique de couverture.

30.3.2 Risques de change

La société n'est pas exposée à des risques de change. En effet, l'ensemble des sociétés du groupe font partie de la zone euro, et le chiffre d'affaires est facturé en euros, pour l'essentiel. Il n'existe pas à la clôture des exercices présentés d'actifs ou passifs en devises significatifs.

30.3.3 Risque sur actions

Le groupe LVL Médical ne détient pas de portefeuilles d'actions tierces.

En revanche, le groupe détient au 30/09/2008, 107 019 titres d'autocontrôle, d'une valeur brute de 1 732 K€.

L'ensemble de ces titres d'autocontrôle fait donc ressortir un coût moyen par action de 16,19 €. Il existe donc un risque de marché si, lors de l'utilisation des actions d'autocontrôle, le cours de l'action est inférieur à 16,19 €. Sur la base du cours constaté au 30/09/2008 (8,66 €), le risque s'élève à 807 K€.

Note 31 - Engagements hors bilan

31.1 Engagements de rachats des actions détenues par les minoritaires

Comme indiqué note 3.2, il n'existe aucun engagement de rachat de titres minoritaires.

31.2 Engagements liés aux emprunts

Le détail des engagements est donné en note 25.4.

31.3 Engagements liés aux instruments financiers

Néant, la Société n'ayant pas mis en place de dérivés.

31.4 Engagements liés aux contrats de location simple irrévocables

Les engagements de loyers immobiliers souscrits par les différentes sociétés du Groupe s'élèvent à 4 798 K€ au 30/09/2008, dont 3 642 K€ à échéance supérieure à un an.

31.5 Engagements liés aux commandes d'immobilisations significatives

Il n'existe aucun engagement lié aux commandes d'immobilisations significatives.

31.6 Autres engagements donnés

Néant.

31.7 Autres Engagements reçus

Engagements reçus	Montant en K€	Tiers	Nature
Appartement		Ancien dirigeant	Hypothèque de second rang
Action Sté Oxyvie			Privilège sur actions (39% du capital social)

Note 32 - Informations sur les parties liées

32.1 Avantages accordés aux dirigeants du Groupe

Voici la synthèse des avantages accordés aux dirigeants du Groupe.

	Montant en K€
Avantages à court terme	
• Rémunérations, salaires et indemnités	383
• Charges sociales / salaires	179
Avantages postérieurs à l'emploi	NA
Autres avantages à long terme	NA
Paievements en actions	1 272

Les dirigeants s'entendent :

- Des membres du Conseil d'Administration
 - Du Directeur Général Délégué non administrateur
- Les dirigeants se sont vu allouer des stock-options à hauteur de :
- 700 000 stock-options au titre du plan mis en œuvre en novembre 2006
 - 270 000 stock-options au titre du plan mis en œuvre en octobre 2007 (cf. note 10).

Une partie des avantages à court terme est versée par la société JCL Finances, qui contrôle LVL Médical Groupe.

Ces avantages à court terme incluent 6 K€ de jetons de présence.

Il n'y a ni avance, ni crédit, ni avantage visé par la nouvelle loi TEPA, alloué aux membres de la Direction.

32.2 Transactions réalisées avec les sociétés non consolidées ayant des dirigeants en commun

Les prestations de service en matière commerciale, administrative et de direction facturées au groupe par la société JCL Finances se sont élevées sur l'exercice à 1 545 K€ HT.

Les loyers facturés par la société LEROVAL1 au groupe au titre des locaux situés 23 rue Bossuet, 69006 Lyon, se sont élevés sur l'exercice à 42 K€ HT.

Comme indiqué note 1.3, suite au déménagement du siège social du Groupe, les agencements non transférables de l'ancien siège social ont été cédés à la SCI Vendôme Investissement à leur valeur nette comptable, soit pour un montant de 128 K€.

Note 33 - Détail du tableau des flux de trésorerie consolidés

33.1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles s'élèvent à 14,3 M€ la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt ressort à 22,3 M€.

L'impôt payé s'élève à -6,2 M€, un solde d'IS de 2,2 M€ ayant été décaissé sur l'exercice 2008 au titre de 2007

33.2 Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux investissements s'élèvent à -14,7 M€, dont :

- -15,1 M€ d'investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, dont :
 - -12,3 M€ d'investissements en matériel médical ;
 - -1,0 M€ d'investissements incorporels et logiciels ;
 - -0,4 M€ de matériel informatique et bureautique ;
 - -1,4 M€ d'agencements et installations générales, dont - 0,2 M€ en Allemagne. Sur la France, 0,9 M€ ont été dépensés pour l'aménagement du nouveau siège social et - 0,2 M€ pour l'aménagement des agences du Groupe.
- +0,4 M€ de produit de cession d'immobilisations corporelles

- +0,1 M€ d'incidence des variations de périmètre (-145 K€ liés au rachat de minoritaires en France et en Allemagne + 259 K€ provenant de la cession de 0,99% de Bonitas à l'un de ses dirigeants).

33.3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie liés au financement de + 45,3 M€ se décomposent en :

- Nouveaux Emprunts pour un montant de 65,2 M€ :
 - 58,6 M€ d'OBSAAR (60 M€ bruts - 1,4 M€ de frais d'émission),
 - 6,6 M€ d'emprunts bancaires.
- Remboursement d'emprunts : -17,1 M€ :
 - -17,0 M€ d'emprunts bancaire,
 - - 0,1 M€ locations financières.
- Rachat de - 1,7 M€ d'actions propres
- Intérêt financiers nets versés : -0,8 M€
 - - 1,6 M€ d'intérêts versés,
 - + 0,8 M€ d'intérêts reçus des équivalents de trésorerie.
- auxquels viennent s'ajouter -0,1 M€ de dividendes versés aux minoritaires.

Note 34 - Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènement postérieur à la date de clôture qui donnerait lieu à des ajustements significatifs des états financiers.

2 Comptes sociaux au 30 septembre 2008

2.1 Bilan au 30 septembre 2008 | en milliers d'euros (K€)

ACTIF	30 septembre 2008 Brut	30 septembre 2008 Amortissements/ Provisions	30 septembre 2008 Net	30 septembre 2007
Concessions brevets	2 458	2 163	295	353
Autres immobilisations / av. acomptes	0	-	0	719
Immobilisations incorporelles	2 458	2 163	295	1 072
Agencement, aménagement terrain	0	0	0	24
Installations techniques, mat. Out. Indust.	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	2 302	811	1 491	736
Immobilisations en cours/ av. acomptes	0	-	0	0
Immobilisations corporelles	2 302	811	1 491	760
Participations et créances rattachées	73 749	1 505	72 244	59 797
Autres titres immobilisés	28	-	28	28
Prêts	0	-	0	15
Autres immobilisations financières	1 915	805	1 109	163
Immobilisations financières	75 692	2 310	73 382	60 003
ACTIF IMMOBILISÉ	80 452	5 284	75 168	61 835
Matières premières et approvisionnements	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Stocks	-	-	-	-
Clients	188	-	188	455
Autres créances	39 333	46	39 287	30 513
Créances	39 521	46	39 475	30 968
Valeurs mobilières de placement	25 198	0	25 198	47
Disponibilités	14 564	-	14 564	2 106
Charges constatées d'avance	152	-	152	116
Divers	39 914	-	39 914	2 269
ACTIF CIRCULANT	79 435	46	79 389	33 237
Charges à répartir	1 333	0	1 333	446
Ecart conversion actif	-	-	-	-
COMPTES DE RÉGULARISATION	1 333	0	1 333	446
TOTAL DE L'ACTIF	161 220	5 330	155 890	95 518

PASSIF	30 septembre 2008	30 septembre 2007
Capital social ou individuel	4 526	4 526
Primes émission, fusion, apport	70 933	70 933
Réserve légale	309	288
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	2 887	2 480
Report à nouveau	0	- 7 851
Résultat de l'exercice	6 621	8 280
CAPITAUX PROPRES	85 276	78 655
PROVISIONS	1 472	1 087
Emprunts obligataires	60 798	649
Emprunts et dettes établissements crédit (1)	32	8 004
Emprunts et dettes financières diverses	5 583	3 389
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 483	370
Dettes fiscales et sociales	852	3 326
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	394	38
Produits constatés d'avance	0	0
Ecart conversion passif	-	-
DETTES	69 142	15 776
TOTAL DU PASSIF	155 890	95 518

2.2 Compte de résultat au 30 septembre 2008 | en milliers d'euros (K€)

En K€	30 septembre 2008	30 septembre 2007
Produits	9 360	9 301
Production vendue	-	-
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	9 360	9 301
Production immobilisée	112	152
Subventions d'exploitation	0	0
Reprise sur amort. et provisions, transfert de charges	1 489	26
Autres produits	8	12
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	10 969	9 501
Achats de matières prem. et aut. approv.	0	0
Variation de stock (matières premières)	0	0
Autres achats et charges externes	5 960	4 660
Impôts, taxes et vers. assimilés	250	254
Salaires et traitements	2 365	2 066
Charges sociales	1 016	974
Dotations d'exploitation aux provis. sur actif circulant	16	-
Dotations d'exploitation aux amort. sur immo.	1 038	1 236
Dotations d'exploitation aux provisions	14	90
Autres charges	7	14
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	10 666	9 294
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	303	207
Produits financiers de participations	8 801	9 519
Autres intérêts et produits assimilés	1 044	449
Reprises sur provisions et transfert de charges	227	8 791
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	104	45
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	10 176	18 804
Dotations financières aux amort. et provisions	1 421	53
Intérêts et charges assimilées	1 493	10 357
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	131	0
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	3 044	10 410
RESULTAT FINANCIER (V-VI) (NOTE 16)	7 132	8 394
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+V-VI)	7 435	8 601
Produits exceptionnels (VII)	205	1 275
Charges exceptionnelles (VIII)	1 886	912
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII) (NOTE 17)	- 1 681	363
Participation des salariés (IIX)	276	205
Impôts sur les bénéfices (X)	- 1 143	479
TOTAL DES PRODUITS (I+V+VII)	21 351	29 580
TOTAL DES CHARGES (II+VI+VIII+IX+X)	14 730	21 300
BENEFICE OU PERTE	6 621	8 280

2.3 Projet d'affectation du résultat

L'assemblée Générale, ayant constaté que le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2008 est constitué d'un bénéfice de 6 620 593,13 euros, décide, sur proposition du Conseil d'administration, de l'affecter de la manière suivante :

- Au poste « Report à nouveau » pour un montant de 6 476 903,13 euros
- Au poste « Réserve légale » pour un montant de 143 690 euros

2.4 Annexe aux comptes sociaux au 30 septembre 2008

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2008, dont le total est de 155 890 043 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégagant un bénéfice de 6 620 593 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2008.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels établis le 30 septembre 2008 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2008.

Note 1 - Faits majeurs de l'exercice clos le 30 septembre 2008

1.1 Acquisitions

Sur l'exercice, le groupe LVL Médical a cédé 0,99% des titres de sa filiale allemande Bonitas à un de ses dirigeants pour un montant de 0,3 M€ et un résultat net de cession de 0,2 M€.

Le groupe a racheté, par l'intermédiaire de sa sous filiale allemande Bonitas, les 7,5% d'intérêts minoritaires restants de sa filiale Vios Kranken und Intensivpflege GmbH&Co. KG pour un montant de 132 K€, ainsi que les 0,24% d'intérêts minoritaires restants de sa filiale LVL Médical Sud Ouest pour un montant de 13 K€.

Par ailleurs, 5 nouvelles sociétés ont été créées en Allemagne dans un but d'optimisation de la gestion opérationnelle sans modifier le périmètre des activités de soins infirmiers à domicile.

1.2 Stock-options

Le 4 octobre 2007, le conseil d'administration de la société LVL Médical Groupe a accordé aux dirigeants du groupe et à certains salariés un total de 478 000 stock-options. Une information détaillée sur ce plan de stock options est donnée en note 16.3.

1.3 Déménagement du siège social

En juin 2008, la société LVL Médical a déménagé son siège social à la cité internationale au 44 quai Charles de Gaulle, 69006 Lyon ; les agencements non transférables des anciens locaux ont été cédés à la SCI Vendôme, à leur valeur nette comptable pour un montant de 128 K€, de sorte que cette opération soit neutre dans les comptes de la société au 30/09/2008.

1.4 Emission d'OBSAAR

LVL Médical a émis en juin 2008 un emprunt obligataire de 60 M€, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, représenté par 60 000 Obligations à Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (OBSAAR) d'une valeur nominale unitaire de 1 000 euros.

L'émission a pour but de procurer au groupe la capacité de financer sa croissance organique ainsi que son programme d'acquisitions sur le secteur des soins à domicile en Allemagne et éventuellement en France, de refinancer les crédits existants, tout en bénéficiant dans l'immédiat d'une ressource obligataire à coût réduit et à terme d'un possible renforcement des fonds propres, par le biais de l'exercice des BSAAR.

La capacité accrue d'effectuer des acquisitions en Allemagne devrait permettre à LVL Médical de participer à la consolidation du marché allemand des soins à domicile et intensifs et de diversifier la source de ses revenus.

Chaque Obligation est assortie de 30 BSAAR. Chaque BSAAR permettra ensuite de souscrire 1 action nouvelle à un prix d'exercice 21,88 euros du 14 juin 2010 au 13 juin 2015 inclus. Sous réserve d'ajustements éventuels, 1,8 million de BSAAR donneraient lieu à l'émission d'autant d'actions représentant 13,9% du capital de LVL Médical.

Les BSAAR ne pourront pas être cédés par leurs titulaires pendant une période de deux ans à compter du lendemain de leur émission, soit jusqu'au 13 juin 2010 inclus. Les BSAAR seront admis aux négociations sur le marché Euronext Paris ou sur tout autre marché sur lequel la société sera cotée à compter du 14 juin 2010.

La période de souscription s'est ouverte du 27 mai au 2 juin .

Les OBSAAR ont été intégralement souscrites et réparties comme suit : 3% dans le marché, 97% auprès du pool bancaire du Groupe.

Les BSAAR ont été répartis comme suit : 6,6% dans le marché, 5,2% auprès de managers du groupe, et 88,3% auprès des actionnaires de référence du groupe.

Cette opération a permis au groupe, après déduction de frais d'émission de 1,4 M€, de lever 58,6 M€.

17 M€ ont été immédiatement utilisés pour rembourser l'ensemble des emprunts bancaires existants, le reste étant réservé pour financer les investissements non récurrents du groupe ainsi que les opérations de croissance externe envisagées, notamment, sur le marché allemand des soins infirmiers à domicile.

Les obligations portent intérêt au taux Euribor 3 mois - 0,51% par an. Elles seront remboursées en 3 tranches : 10 M€ en juin 2011, 20 M€ en juin 2012 et 30 M€ en juin 2013.

1.5 Autres faits marquants de l'exercice clos le 30 septembre 2008

Le groupe a poursuivi les évolutions organisationnelles initiées dans le cadre du projet d'entreprise LVL 2007 :

- centralisation de la détention et de la maintenance des matériels médicaux du groupe ;
- réorganisation du périmètre géographique des zones régionales afin d'améliorer le management de proximité des opérations. Dans ce cadre, une 6^{ème} zone Sud Ouest a notamment été créée au début de l'exercice 2008 pour recentrer les zones Ouest et Sud. Les titres de la société LVL Médical Sud Ouest ont été vendus par la société LVL Médical Sud à la société LVL Médical Groupe pour un montant de 5 267 K€.

Suite aux difficultés rencontrées et aux retards accumulés par l'intégrateur du PGI qu'il avait sélectionné début 2007, le groupe a cherché à redéfinir, pour mieux le relancer, ce projet d'intégration. Les discussions menées avec l'intégrateur n'ayant pas abouti, le groupe a dû se résoudre à abandonner ce projet, résilier le contrat d'intégration et assigner l'intégrateur en justice afin d'obtenir réparation de son préjudice.

En conséquence, l'ensemble des coûts internes et externes qui avaient été activés sur ce projet ont été ramenés en charges sur l'exercice (cf. note 12). Par prudence, les sommes réclamées à

l'intégrateur n'ont pas été comptabilisées en produits. L'impact de cette opération sur les charges exceptionnelles est de -1 656 K€. Il n'existe plus aucune somme à l'actif du bilan consolidé relative à ce projet. Sur la fin de l'exercice, le groupe a relancé une démarche de sélection de progiciel intégré afin de reprendre le projet de rénovation de son système d'information.

Note 2 - Règles et méthodes comptable

Exercice clos le 30 septembre 2008

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité d'exploitation

Comptes tenu des capitaux propres et résultat net largement positifs de la société LVL Médical Groupe (85,2 et 6,6 M€ respectivement) ainsi que du groupe LVL Médical (51,0 et 7,1 M€ respectivement), les comptes de la société LVL Médical Groupe et ceux de ses filiales ont été arrêtés dans le principe de continuité d'exploitation.

Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre a été respectée.

Indépendance des exercices

Les comptes sont préparés sur la base d'exercices de douze mois clos le 30 septembre, auxquels sont rattachés les produits acquis et les charges supportées sur cet exercice.

Note 3 - Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes résultent des dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1 Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations). Les logiciels produits par l'entreprise pour elle-même sont évalués à leur coût de production.

Les logiciels acquis ou créés sont amortis sur une durée de 1 à 5 années. Les brevets et licences acquis sont amortis sur une durée de 3 à 5 années.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencements et aménagements divers : 60 mois

- Matériel et outillage industriels : 36 mois
- Matériel de bureau et informatique : 60 mois
- Mobilier : 60 mois

3.3 Participations, autres titres immobilisés et VMP

3.3.1 Valeurs mobilières de placement (VMP)

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. Dans le cas de titres cotés (y compris pour les actions détenues en propre classées en VMP), cette valeur est déterminée sur la base du cours de bourse de clôture du dernier jour de l'exercice.

3.3.2 Titres de participation

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des participations est déterminée par rapport à la valeur recouvrable de l'UGT correspondante, minorée de l'endettement net de la filiale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. En effet, dans le cadre du passage aux normes IAS/IFRS pour l'établissement des comptes consolidés, le Groupe LVL Médical a :

- Décomposé le Groupe en Unités Génératrices de Trésorerie (plus petit regroupement d'actifs générant des cash-flows indépendants)
- Mis en œuvre des estimations fiables de cash-flows futurs sur ces différentes UGT

Ce qui permet l'estimation de la valeur recouvrable de ces UGT sur la base de l'actualisation des cash-flows futurs (cf. note 2.14.- de l'annexe aux comptes consolidés).

Par souci de cohérence, ces valeurs recouvrables des UGT servent de base pour la valorisation des titres de participation et des fonds de commerce dans les comptes sociaux des différentes sociétés du Groupe. Les dépréciations des titres sont détaillées en note 5.- de l'annexe.

3.3.3 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières figurent au bilan pour leur prix d'acquisition. Les actions propres (classées en titres immobilisés) sont évaluées sur la base du cours moyen du dernier mois de l'exercice. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.5 Provisions

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Le tableau «Etat des Provisions» décrit, le cas échéant, ces provisions. (cf. 5.-).

Note 4 - Etat de l'actif immobilisé

4.1 Tableau des immobilisations

En K€	Valeur brute début d'exercice	Acquisition création virements	Diminution cessions ou hors service	Valeur brute des immob. En fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles (1)	3 020	846	1 408	2 458
Agencements & aménagement terrain	56	-	56	0
Installations techniques matériel & outillage	0	0	0	-
AUTRES IMMOB. CORPORELLES :	-	-	-	-
Installation générales agenc. aménag. (4)	575	834	523	887
Mat. de transport	56	-	0	56
Mat. bureau & informatique	1 130	436	206	1 360
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 818	1 270	785	2 302
Autres participations (2)	61 326	13 653	1 230	73 749
Autres titres immobilisés	28	-	-	28
Prêts et autres immo. financières (3)	178	1 757	21	1 914
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	61 531	15 410	1 251	75 691
TOTAUX	66 369	17 526	3 444	80 450

(1) Dont 1 402 K€ liés à la sortie des immobilisations d'un projet de mise en œuvre d'un progiciel de gestion intégré.

(2) L'augmentation de ce poste est essentiellement liée à l'acquisition de la société LVL Médical Sud ouest pour 5 267 K€ au 01/10/2007.

(3) L'augmentation de ce poste est liée à un versement de dépôt de garantie pour les nouveaux locaux du siège.

(4) Le flux d'augmentation correspond aux travaux d'aménagement du nouveau siège social. Les agencements non transférables de l'ancien siège social ont été sortis du bilan, car cédés à leur VNC au propriétaire de ces locaux.

4.2 Tableau des amortissements

En K€	Montant des amortissements début d'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions sorties actif et reprises	Montant des amortissements fin d'exercice
Frais d'établissement	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	1 948	221	6	2 163
Terrains	32	6	38	0
Installations techniques matériel & outillage.	0	0	0	-
AUTRES IMMOB. CORPORELLES :				
Installation générales agenc. aménag.	359	85	407	37
Mat. de transport	6	10	0	16
Mat. bureau & informatique	661	184	87	758
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 058	285	532	811
TOTAUX	3 006	506	538	2 974

Note 5 - Etat des dépréciations et provisions

En K€ Nature des Provisions et des Dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice (non utilisées)	Diminutions : reprises de l'exercice (utilisées)	Montant à la fin de l'exercice
AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	0	0	-	0	0
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	0	0	-	0	0
Provisions pour litiges	132	0	40	0	92
Provisions pour impôts	0	0	-	0	0
Provisions pertes change	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges (1)	955	629	204	0	1 380
PROVISIONS	1 087	629	244	0	1 472
Dépréciations des titres (2)	1 528	0	23	-	1 505
Dépréciations des autres créances	30	16	-	-	46
Dépréciations des autres	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	0	805	0	-	805
DÉPRÉCIATIONS	1 558	822	23	-	2 357
TOTAUX	2 645	1 451	267	0	3 829

(1) Il s'agit d'une provision pour couvrir la créance financière sur LVL Home service, LVL Médical Corse et LVL Maintenance Logistique pour un total de 1 380 K€.

(2) La dépréciation des titres concerne les titres de la société LVL Maintenance et Logistique pour 704 K€, les titres de la société LVL Médical Corse à hauteur de 37 K€, les titres de LVL Home Service pour 459 K€, les titres de SCI OJA pour 305 K€.

Note 6 - Echéances des créances

Etat des créances en K€	Montant brut	A- d'un an	A + d'un an
Créances rattachées à des participations	18 609	-	18 609
Autres immobilisations financières (3)	1 915	0	1 915
Créances clients et comptes rattachés	188	188	-
Personnel + Sécurité sociale + TVA	90	90	-
Impôts sur les bénéfices	766	766	-
Groupe et associés (1)	38 207	38 207	-
Débiteurs divers (2)	271	271	-
Charges constatées d'avance	152	152	-
TOTAUX	60 198	39 674	20 524

(1) Dont créance intégration fiscale débiteur pour 4 330 K€.

(2) Au 30 septembre 2008, ce poste comprend une créance sur un ancien dirigeant du groupe pour 183 K€, suite à l'arrêt de la Cour d'appel. Cette condamnation est exécutoire. Le groupe a encaissé environ 360 K€ durant l'exercice 2007/2008. Le groupe dispose d'une hypothèque de second rang sur un appartement, dont la cession n'est pas envisagée à ce jour, ainsi que d'un droit de privilège sur des actions de la société Oxyvie SA représentant 39% du capital social.

(3) Au 30 septembre 2008 ce poste comprend 92 719 titres d'autocontrôle pour un total de 1 608 K€ et des dépôts de garantie versés.

Note 7 - Disponibilité et VMP

Ce poste comprend notamment 14 300 titres d'autocontrôle, soit 124 K€, affectés à la régularisation du cours de bourse dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Note 8 - Échéances des dettes

Les échéances des dettes se présentent de la façon suivante :

en k€	Montant brut	A – d'un an	Entre 1 et 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	60 798	149	60 649	-
E. & D. auprès étab. de crédit :				
A un an max. à l'origine.	32	32	-	-
A + de 1 an à l'origine	0	0	0	-
Emprunts et dettes fin. diverses	0	0	0	-
Fournisseurs et cptes rattachés	1 483	1 483	-	-
Personnel et cptes rattachés	502	502	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	276	276	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	74	74	-	-
Groupe et associés (1)	5 583	5 583	-	-
Autres dettes	394	394	-	-
Produits constatés d'avance	0	0	-	-
TOTAUX	69 142	8 493	60 649	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	60 000	-	-	-
Emprunts remb. en cours d'exercice	10 400	-	-	-

(1) Dont 5 583 K€ liés au comptes courants entre LVL Médical groupe et ses filiales... Voici les échéances des emprunts obligataires :

- OCÉANES : 649 K€ au 01/10/2010
- OBSAAR : 10 M€ en juin 2011, 20 M€ en juin 2012 et 30 M€ en juin 2013.

Le covenant lié à l'OBSAAR est le suivant :

Dettes nettes consolidées / Ebitda consolidé proforma. Ce ratio doit être inférieur à 2,0.

Au vu des comptes arrêtés, ce covenant est respecté.

Note 9 - Emprunts obligataires

Ce poste se décompose en :

- 60 000 K€ correspondant aux OBSAAR émises en juin 2008. Elles portent intérêt au taux Euribor 3 mois – 0,51% l'an ;
- 649 K€ correspondant aux 12 898 anciennes OCÉANES d'un nominal de 50,30 € qui n'ont pas été apportées à l'offre publique d'échange de septembre 2004. Elles portent intérêt au taux de 2,5% par an et sont remboursables au pair ;
- 149 K€ d'intérêts courus sur OBSAAR.

Note 10 - Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

Postes du Bilan en K€	Montant concernant les entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation	
Dividendes	7 704	Toutes les sociétés liées
Produits financiers	1 098	Toutes les sociétés liées
Reprises de provisions	23	Toutes les sociétés liées
Charges financières	132	Toutes les sociétés liées
Participations	53 330	Toutes les sociétés liées
Créances rattachées à des participations	18 609	Toutes les sociétés liées
Autres créances	38 208	Toutes les sociétés liées
Dettes diverses	5 977	Toutes les sociétés liées

Note 11 - Détail des produits à recevoir

Les échéances des dettes se présentent de la façon suivante :

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan en K€	au 30 septembre 2008	au 30 septembre 2007
Intérêts à recevoir sur créances rattachées à des participations	887	749
Intérêts à recevoir sur comptes courants Groupe	660	487
TOTAUX	1 547	1 236

Note 12 - Détail des avoirs à recevoir

Les avoirs à recevoir sont repris dans le tableau ci-dessous :

Avoirs à recevoir inclus dans les postes du bilan en K€	au 30 septembre 2008	au 30 septembre 2007
Avoirs à recevoir frais généraux	8	11
TOTAUX	8	11

Note 13 - Détail des charges à payer

Les charges à payer sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Charges à payer incluses dans les postes du bilan en K€	au 30 septembre 2008	au 30 septembre 2007
Emprunts obligataires convertibles	149	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	184
Emprunts et dettes financières divers	92	29
Intérêts débiteurs	13	4
Fournisseurs et comptes rattachés	226	138
Personnel et comptes rattachés	428	372
Sécurité sociale et autres organismes	102	91
Etat et autres collectivités publiques	65	61
Groupe et associés	0	0
Autres dettes	394	0
TOTAUX	1 469	879

Note 14 - Détail des charges et produits constatés d'avance au 30 septembre 2008

Charges et produits constatés d'avances en K€	Charges	Produits
Locations financières	0	0
Charges diverses d'exploitation	152	-
TOTAUX	152	0

Note 15 - Détail des charges à répartir sur plusieurs exercices

En K€	Ouverture	Augmentation	Amortissement	Clôture
Frais d'émission d'emprunts obligataires	0	1 419	86	1 333
Frais d'émission d'emprunts bancaires	446	0	446	0
CHARGES À RÉPARTIR	446	1 419	532	1 333

Les frais d'émission de l'OBSAAR se sont élevés à 1 419 K€, qui sont amortis linéairement sur la durée de vie de l'emprunt, soit 5 ans. Le solde des frais d'émission des emprunts bancaires arrangés en 2006 a été ramené en résultat, les emprunts en question ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé dans le cadre de l'émission d'OBSAAR.

Note 16 - Capital social, primes et réserves

16.1 Composition du capital social

Différences catégories de titres	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	Valeur nominale
Actions ordinaires	12 930 893	0	-	0,35
Actions amorties	-	-	-	-
Actions à dividende prioritaire sans de droit de vote	-	-	-	-
Actions de préférence	-	-	-	-
Parts sociales	-	-	-	-
Certificats d'investissements	-	-	-	-

16.2 Primes et réserves

Primes et réserves en K€	30/09/2008	30/09/2007	Variation
Primes d'émission	17 926	17 926	-
Primes de conversion d'obligation (1)	53 007	53 007	0
Réserve légale	309	288	21
Autres réserves	2 887	2 480	408
Report à nouveau (2)	0	- 7 851	7 851

(1) Augmentation du poste Autres réserves suite à l'affectation du résultat de l'exercice 2006/2007.

(2) Diminution du poste report à nouveau suite à l'affectation du résultat de l'exercice 2006/2007.

16.3 Plan de stock options

Un second plan de stock-options a été mis en œuvre le 4 octobre 2007.

Les 478 000 stock-options ont été attribuées aux dirigeants pour 270 000 et à quelques salariés pour 208 000.

Ces options, qui donnent chacune droit à une action LVL Médical, ont un prix d'exercice de 18,64 €. Elles peuvent être exercées au plus tôt en octobre 2009, 2010 et 2011, à raison de 33,33% du total d'options émises à chaque échéance, et au plus tard le 4 octobre 2017.

Les options non encore exercées deviennent caduques en cas de départ de l'entreprise du bénéficiaire, sauf en cas d'invalidité ou de départ à la retraite.

L'exercice des options accordées aux salariés est conditionné à l'atteinte d'objectifs opérationnels liés à leur fonction dans l'entreprise.

Les actions émises en contrepartie de la levée des options devront impérativement être inscrites en nominatif pendant une durée d'au moins 2 ans, période durant laquelle elles seront incessibles.

	Plan du 10/11/2006	Plan du 10/11/2007
Nombre	815 000	478 000
Prix d'exercice moyen pondéré (€)	9,681	18,640
Durée de vie résiduelle moyenne pondérée (années)	2,11	2,51
En circulation au début de la période	815 000	-
Attribuées au cours de la période	-	478 000
Auxquelles il est renoncé pendant la période	40 000	-
Exercées pendant la période	-	-
Prix moyen pondéré des options exercées (€)	-	-
Expirées pendant la période	-	-
En circulation à la fin de la période	775 000	478 000
Exerçables à la fin de la période	775 000	478 000

Les 40 000 stock-options annulées au cours de l'exercice correspondent aux stock-options attribuées à un cadre ayant quitté l'entreprise.

Note 17 - Conventions de prestations

Une convention de prestations de service en matière commerciale, administrative et de direction lie les sociétés suivantes à la société holding LVL Médical Groupe :

- LVL Médical Centre Est
- LVL Médical Sud
- LVL Médical Est
- LVL Médical Ouest
- LVL Médical Paris et Nord
- LVL Médical Corse
- LVL Médical Sud Ouest
- LVL Maintenance et Logistique

Les comptes de LVL Médical Groupe comprennent des produits résultant des conventions de gestion pour 9 149 K€ pour la France.

Une convention de prestations de direction lie LVL Médical Groupe et la société JCL Finances.

A ce titre, LVL Médical Groupe a constaté en charge sur l'exercice 1 545 K€.

Note 18 - Crédit bail et location financière

Crédit bail et location financière en K€	au 30 septembre 2008	au 30 septembre 2007
CREDIT BAIL :		
Redevances en charges sur l'exercice	13	8
Redevances hors taxes récupérables restant dues :		
A moins d'un an	13	5
A plus d'un an et cinq ans au plus	0	0
A plus de cinq ans	0	0
LOCATION FINANCIERE :		
Redevances en charges sur l'exercice	107	764
Redevances hors taxes récupérables restant dues :		
A moins d'un an	0	74
A plus d'un an et cinq ans au plus	0	166
A plus de cinq ans	0	0

Note 19 - Détail des charges et produits financiers

En K€	au 30 septembre 2008	au 30 septembre 2007
Dividendes	7 704	8 693
Produits financiers	2 141	1 319
Reprise de provisions (1)	227	8 791
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 421	52
Intérêts et charges assimilées	1 494	10 357
Autres charges et produits financiers	131	0
RÉSULTAT FINANCIER NET	7 132	8 394

(1) cf. note 5.

Note 20 - Détail des charges et produits exceptionnels

En K€	au 30 septembre 2008	au 30 septembre 2007
Plus-values sur cession d'actifs	-	-
Moins-values sur cession d'actifs	- 1 543	15
Autres charges et produits exceptionnels (1)	- 138	348
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL NET	- 1 681	363

Au sein des -1 543 K€ de moins values sur cessions d'actifs, 1 521 K€ correspondent au passage en charges de frais internes et externes préalablement activés dans le cadre du projet d'intégration d'un PGI lancé en 2007, et qui a du être abandonné sur l'exercice (cf. note 1.5.-).

(1) Détail du poste autres charges et produits exceptionnels

En K€	
Remboursement litige	5
Remboursement Adm Fiscale Allemagne	62
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	67
Pénalités diverses	1
Charge TVA	63
Charges PGI (1)	139
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	203
AUTRES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	- 136

(1) Frais de maintenance liés au PGI dont l'intégration a été abandonnée sur l'exercice (cf. note 1.5).

Note 21 - Impôt société et intégration fiscale

21.1 Impôt société

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices de la société holding LVL Médical Groupe en K€.

	Résultat avant impôts	Impôts			Résultat net	
		Théorique	Effet du régime de l'intégration fiscale	Dû	Théorique	Comptable
Courant	7 412	2 471	- 2 471	0	4 941	7 412
Exceptionnel LT	23	4	- 4	0	19	23
Exceptionnel CT	- 1 681	- 560	560	0	- 1 121	- 1 681
TOTAL	5 755	19 15	- 1915	0	3 839	5 755

Compte tenu de l'intégration fiscale et des déductions et réintégrations fiscales, le montant de l'impôt figurant dans ce tableau n'est pas identique à l'impôt figurant dans les comptes de LVL Médical Groupe (voir ci-dessous).

21.1 Intégration fiscale

A compter du 1^{er} octobre 1996, la société LVL Médical Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale en France. Au 30 septembre 2008, le Groupe fiscal formé par la tête de Groupe, LVL Médical Groupe, est constitué des filiales suivantes :

- LVL Médical Paris et Nord
- LVL Médical Centre-Est
- LVL Médical Sud
- LVL Médical Est
- LVL Médical Corse
- LVL Médical Ouest
- LVL Home Service
- LVL Maintenance et Logistique
- LVL Médical Sud Ouest

Le régime de l'intégration fiscale fait ressortir un résultat d'ensemble de 9,3 millions d'euros soit un impôt de 3 186 K€ qui a été comptabilisé au 30 septembre 2008 dans les comptes de la S.A. LVL Médical Groupe et il a été comptabilisé un total de produits d'intégration fiscale de 4 330 K€ soit un solde d'IS de 1 143 K€.

Note 22 - Engagements financiers

En K€	au 30 septembre 2008	Bénéficiaire	au 30 septembre 2007
Engagement en matière de retraite	9	-	9
Engagement en matière de DIF	47	-	42
Engagements donnés	56	-	51

Le montant des droits acquis par les salariés à l'âge légal de départ à la retraite et actualisé au 30 septembre 2008 s'élève à 27 K€. Le montant des droits acquis par les salariés au 30 septembre 2008 s'élève à 9,1 K€. La gestion des droits est interne à la société LVL Médical Groupe.

Engagements reçus	Montant K€	Tiers	Nature
Appartement	-	Ancien dirigeant	Hypothèque de second rang
Actions Sté Oxyvie	-	-	Privilège sur actions (39% du capital social)

Note 23 - Dettes garanties par des sûretés réelles

Ont été données en garantie de l'OBSAAR par la société LVL Médical Groupe les sûretés suivantes :

Nature de la dette	Montant potentiel (K€)	Montant tiré au 30/09/08 (K€)	Nature de la sûreté consentie	
-	-	-	NANTISSEMENT DE TITRES	
-	-	-	98,01%	des actions LVL Médical Centre Est
-	-	-	97,40%	des actions LVL Médical Corse
-	-	-	99,67%	des actions LVL Médical Est
OBSAAR	60 000	60 000	99,96%	des actions LVL Médical Ouest
-	-	-	99,88%	des actions LVL Médical Paris et Nord
-	-	-	99,70%	des actions LVL Médical Sud
-	-	-	100,00%	des actions LVL Médical Sud Ouest

Note 24 - Rémunérations et effectifs de la société

24.1 Rémunération des Dirigeants

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2008 aux organes de direction se sont élevés à 170 K€ en appointements ; les membres des organes d'administration ont perçu 6 K€ en jetons de présence.

24.2 Effectifs de la société

Au 30 septembre 2008, l'effectif de la société LVL Médical Groupe s'élève à 50 personnes ETP (Equivalent Temps Plein) dont 16 cadres.

Note 25 - Tableau des flux de trésorerie de la société LVL Médical Groupe

En K€	30/09/2008	30/09/2007
Résultat net total	6 621	8 280
Elimination des amortissements et provisions	2 206	- 1 078
Elimination de la variation des impôts différés	0	0
Elimination des plus ou moins values de cession	1 117	216
Elim des chgts de méthode passés en résultat	0	0
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	9 943	7 418
Incidence de la variation du BFR	-11 927	- 6 304
FLUX NET GÉNÉRÉ PAR (AFFECTÉ À) L'ACTIVITÉ	- 1 983	1 115
Total des investissements	- 8 530	- 1 474
Total des cessions	139	107
Incidence des variations de périmètre	0	2
Variation nette des placements	-77	49
FLUX NETS PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) INVESTISSEMENTS	- 8 469	-1 316
Dividendes versés	0	0
Augmentations (réductions) de capital	0	0
Subventions d'investissement	0	0
Emission d'emprunts	66 600	2 735
Remboursement d'emprunts	- 17 035	-8 611
Cession (acq.) d'actions propres	-1 608	4 069
Variation nette des concours bancaires	0	0
FLUX NETS PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) FINANCEMENTS	47 956	- 1 807
Incidence des variations de cours	0	0
Incidence des changements de méthode	0	0
VARIATION DE TRÉSORERIE	37 504	- 2 009
Trésorerie d'ouverture	2 102	4 110
Trésorerie de clôture	39 606	2 102
VARIATION DE TRÉSORERIE (BOUCLAGE)	37 504	- 2 009

Note 26 - Liste des filiales et participations

En K€	Capital social	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-Part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				brute	nette					
LVL Médical Centre-Est	157	598	98,01	4 966	4 966	2 066	-	11 981	575	1 116
LVL Médical Est	44	4 177	99,67	1 214	1 214	0	-	19 751	2 745	2 083
LVL Médical Sud	407	5 310	99,70	10 327	10 327	0	0	7 784	5 175	828
LVL Médical Paris et Nord	1 011	2 610	99,88	21 009	21 009	0	-	24 541	2 502	2 448
LVL Médical Ouest	178	4 167	99,96	3 185	3 185	0	-	8 815	1 547	749
LVL Médical Corse	38	- 253	97,40	37		263	-	1 019	129	0
LVL Home service	450	- 1 508	95,00	459	0	1 043	-	95	- 47	0
LVL Maintenance et logistique	38	- 1 310	99,86	704		19 402	-	6 929	- 972	0
LVL Médical Sud Ouest	40	754	100,00	5 267	5 267	1 254	-	7 086	568	480
LVL Medical Deutschland GmbH	5 705	- 10 226	100,00	7 642	7 642	8 164	-	0	352	0
LVL Beteiligung GmbH	25	- 569	100,00	25	25	16 117	-	0	- 273	0

Note 27 - Obligations d'établissement des comptes consolidés

La société LVL Médical Groupe établit des comptes consolidés conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France. La liste des sociétés intégrées au Groupe consolidé est détaillée en note 3.- de l'annexe aux comptes consolidés. Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes consolidés le 15 décembre 2008

Note 28 - Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Nature des opérations en K€	2004	2005	2006	2007	2008
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 875	3 714	3 718	4 526	4 526
Nombre d'actions ordinaires existantes	8 213 053	10 611 764	10 624 304	12 930 893	12 930 893
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droits de vote) existantes					
NOMBRE MAXIMAL D'ACTIONNAIRES FUTURES À CRÉER					
• par conversion d'obligations	808 364	808 364	808 364	12 898	12 898
• par exercice de droits de souscription	0	0	0	815 000	1 253 000
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxe	9 884	8 287	8 834	9 301	9 360
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	- 1 243	- 1 873	5 801	1 262	7 977
Impôt sur les bénéfices	- 1 149	- 938	518	479	- 1 681
Participation des salariés due au titre de l'exercice	65	58	82	206	277
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT ET CHARGES CALCULÉES					
(amortissements et provisions)	2 643	5 462	29 786	8 280	6 621
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt mais avant charges calculées (amortissements et provisions) en euros	- 0,15	- 0,18	0,54	0,04	0,70
Résultat après impôts et charges calculées en euros	0,32	0,51	2,80	0,64	0,51
Dividende attribué à chaque action en euros					
PERSONNEL					
Effectif des salariés employés à la clôture de l'exercice	52	59	60	65	56
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 082	1 688	1 859	2 066	2 365
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	790	730	852	974	1 015

3 Rapports des Commissaires aux Comptes

3.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société LVL Médical Groupe relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le Groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition, des actifs à durée de vie indéfinie ainsi que des autres actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 2.14. aux états financiers. Sur la base de la documentation mise à notre disposition, nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 2.14. donne une information appropriée.
- La note 2.22.2 aux états financiers rappelle les principes retenus par le Groupe relatifs à la reconnaissance d'actifs d'impôts différés sur les déficits fiscaux reportables.
La note 14.2 de l'annexe précise que les actifs d'impôts différés incluent, au 30 septembre 2008, un montant de 1 404 K€ d'activation d'impôts différés sur les déficits fiscaux reportables sur les filiales allemandes.
Nos travaux ont consisté à apprécier d'une part la capacité de report de ces déficits et d'autre part les hypothèses retenues quant aux résultats futurs des sociétés du sous groupe en Allemagne. Nous nous sommes également assurés que les notes annexes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon, le 27 janvier 2009



Françoise Méchin - Robert Dambo
Commissaire aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Claude Joye
Commissaire aux Comptes

Joye SA

3.1 Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LVL Médical Groupe S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- dans le cadre de notre appréciation des informations relatives à l'abandon du projet d'intégration du PGI lancée en 2007, nous avons vérifié le traitement comptable des charges exceptionnelles qui s'élèvent à 1 655 K€, ainsi que l'information donnée dans la note « faits marquants de l'exercice » de l'annexe comptable .
- l'actif de la société LVL Médical Groupe est notamment constitué de titres de participation, pour lesquels les règles et méthodes comptables sont décrites en note 3.3.2 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments pris en considération pour estimer les valeurs d'inventaire de ces titres et à vérifier, le cas échéant, le calcul des provisions pour dépréciation. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cession ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon, le 27 janvier 2009



Françoise Méchin - Robert Dambo
Commissaire aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Claude Joye
Commissaire aux Comptes

Joye SA

3.3 Date des dernières informations financières vérifiées

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées est l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Les comptes consolidés et sociaux des exercices clos le 30 septembre 2007 et 30 septembre 2006, ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférents, figurent dans le Document de Référence de la Société enregistré le 14 mars 2008 sous le n°D 08-0110 et dans le Document de Référence de la Société enregistré le 20 juin 2007 sous le n°D 07-0615. Ils sont incorporés par référence dans le présent Document de Référence.

4 Informations financières intermédiaires au 31 décembre 2008

4.1 Activité

La croissance du groupe LVL Médical s'est accrue sur le premier trimestre de l'exercice 2008/2009.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 32 067K€ en cumul au 31/12/2008, contre 27 142K€ au 31/12/2007, soit une croissance de 18,1%.

CA 1 ^{er} trimestre en K€	France	Allemagne	Groupe
2009	21 063	11 004	32 067
2008	18 796	8 346	27 142
Variation	12,1%	31,8%	18,1%

En France

Le chiffre d'affaires ressort à 21 063 K€ au 31/12/2008, en croissance de 12,1% par rapport à l'exercice précédent.

Avec un chiffre d'affaires de 7 282 K€ au 31/12/2008, les activités de perfusion / nutrition / insulinothérapie affichent une croissance par rapport à l'exercice précédent de 23,3%.

L'assistance respiratoire (chiffre d'affaires de 13 517 K€ au 31/12/2008) connaît elle sur le trimestre une croissance de 7,7% par rapport à l'exercice précédent.

En Allemagne

Le chiffre d'affaires des structures de soins infirmiers à domicile s'établit au 31/12/2008 à 11 004 K€, contre 8 346 K€ au 31/12/2007, soit une croissance de 31,8%.

A périmètre constant, après retraitement du chiffre d'affaires de Lynn's Best de 1 936 K€ (cf. 2.a), la croissance de ces structures ressortirait à 8,7%.

Ce niveau de performance est en droite ligne avec la volonté du management de voir ses activités allemandes contribuer de plus en plus significativement au chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

4.2 Faits marquants

Acquisition de Lynn's Best

Le trimestre a été marqué par l'acquisition au 1^{er} octobre 2008 de la société Lynn's Best : cette structure spécialisée dans la prise en charge d'enfants en soins intensifs à domicile. Cette structure devrait réaliser sur l'exercice 2009 un CA de 8 M€, et générer une rentabilité de l'ordre de 15%.

Relance du projet de rénovation du système d'information

Par ailleurs, le groupe LVL Médical a relancé son projet de rénovation de son système d'information. Ce projet qui répond aux objectifs stratégiques du groupe sera intégré par étapes sur une durée de deux ans. Le choix de la solution a été porté vers un éditeur professionnel qui développe des solutions exclusivement dans le domaine de la santé à domicile. Sa très bonne expertise du secteur permet au groupe LVL Médical de demeurer confiant dans la réussite du projet.

Désengagement dans le Maintien à Domicile

LVL Médical a cédé le 1^{er} janvier 2009 l'activité Maintien à Domicile de son agence de Saint-Etienne, qui représentait un chiffre d'affaires de 1,1 M€. Cette cession finalise le désengagement du groupe LVL Médical des activités de Maintien à Domicile, dont le taux de marge opérationnelle était inférieur à celui des autres activités françaises.

Acquisition de HeiLoMed

Le groupe a acquis le 21 janvier 2009, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009, par l'intermédiaire de sa filiale allemande Bonitas, 100% des parts de la société HeiLoMed, qui réalise un chiffre d'affaires de 1,6 M€ et une rentabilité opérationnelle supérieure à celle des activités allemandes du groupe LVL Médical.

Ce Pflegedienst, principalement actif dans la prise en charge de patients en soins intensifs, est implanté à Memmingen en Bavière, à 30 km de Laupheim, où Bonitas est déjà implantée ; cette proximité favorisera les synergies opérationnelles.

5 Politique de distribution des dividendes

5.1 Dividende global

Exercice clos le	Brut	Avoir Fiscal	Net
30 septembre 2008	Aucun dividende distribué	-	-
30 septembre 2007	Aucun dividende distribué	-	-
30 septembre 2006	Aucun dividende distribué	-	-

5.2 Politique future de dividendes

Le paiement de dividendes à l'avenir dépendra principalement des résultats dégagés par la Société, de sa situation financière, de sa politique d'investissement et de la réduction de sa dette.

5.3 Délai de prescription des dividendes

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de leur mise en paiement.

6 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Comme indiqué en note 1.5 de l'annexe aux comptes consolidés, la société LVL Médical Groupe a assigné devant le Tribunal de Commerce l'intégrateur du PGI qu'elle avait sélectionné début 2007 afin d'obtenir réparation du préjudice découlant de l'interruption du projet imputable à l'intégrateur.

A part ce litige, il n'y pas eu, au cours des 12 derniers mois et il n'existe pas à la connaissance de l'entreprise, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe.

7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'est pas survenu, depuis le 30 septembre 2008, de changement significatif dans la situation financière ou commerciale du Groupe.



Informations complémentaires

1	Capital social	154
1.1	Capital social	154
1.2	Acquisition par la Société de ses propres actions	154
1.3	Capital autorisé non émis	156
1.4	Titres non représentatifs du capital	157
1.5	Autres titres donnant accès au capital	157
1.6	Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	158
1.7	Évolution du capital social	159

2	Principales dispositions statutaires	160
2.1	Objet social (article 2 des statuts)	160
2.2	Mode d'exercice de la Direction Générale (article 18 des statuts)	160
2.3	Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	160
2.4	Droits et obligations attachés aux actions Catégorie d'actions	160
2.5	Forme des actions et identification des actionnaires (article 10 des statuts)	160
2.6	Droit de vote double (article 13 des statuts)	161
2.7	Assemblées Générales (article 22 des statuts)	161
2.8	Dispositions susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société	161
2.9	Franchissements de seuils (article 12 des statuts)	161
2.10	Modification du capital et des droits attachés aux actions (article 8 des statuts)	162
2.11	Affectation des résultats (article 23 des statuts)	162
2.12	Paiement des dividendes (article 24 des statuts)	162

3	Nantissements	163
3.1	Nantissement des actions de la Société	163
3.2	Nantissement du fonds de commerce ou des actifs	163

1 Capital social

1.1 Capital social

A la date du présent document, le capital social, entièrement libéré, s'élève à 4 525 812,55€ divisé en 12 930 893 actions de 0,35 € de valeur nominale.

1.2 Acquisition par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale du 20 mars 2008 a autorisé le Conseil d'Administration, pendant une période de 18 mois, à acheter des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce par le biais de la résolution suivante, reproduite dans son intégralité :

DOUZIÈME RÉSOLUTION : Autorisation d'opérer sur les titres de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement n° 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, à opérer en bourse ou autrement sur les actions de la Société.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société :

- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de Commerce ;
- d'attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de mettre en œuvre tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du Travail ;
- d'attribuer à titre gratuit des actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière ;
- d'annuler tout ou partie des titres ainsi rachetés ;
- de mettre à disposition les actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement indépendant, notamment afin d'agir dans le cadre de l'animation du marché.

L'Assemblée Générale décide que le nombre de titres à acquérir ne pourra avoir pour effet de porter les actions que la Société

détient en propre à un montant supérieur à 10% du nombre total d'actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté, pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement plus de 10 % de son capital social.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale prend acte que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% de son capital social, conformément aux dispositions légales.

Les actions pourront être achetées par tous moyens et dans le respect de la réglementation boursière applicable et des pratiques de marché admises publiées par l'AMF, en utilisant, le cas échéant, tous instruments financiers dérivés ou optionnels négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de manière significative la volatilité du titre.

La Société se réserve la possibilité d'intervenir par achat de blocs de titres. La Société se réserve la faculté de poursuivre l'exécution du présent programme de rachat d'actions en période d'offre publique d'acquisition ou d'échange portant sur ses titres de capital. Le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 30 euros. En conséquence, le montant maximum que la Société est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 30 euros s'élèverait à 38 792 670 euros, sur le fondement du capital social au 30 septembre 2007.

En cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou d'autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, pour établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat, passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires, dans un rapport spécial à l'Assemblée Générale annuelle, les informations relatives à la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées par la présente résolution, notamment, pour chacune des finalités, le nombre et le prix des actions ainsi acquises, le volume des actions utilisées pour ces finalités, ainsi que les éventuelles réallocations à d'autres finalités dont elles ont fait l'objet.

Cette autorisation est conférée pour une période de dix huit mois à compter de la présente Assemblée Générale et se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale du 6 mars 2007.»

Dans le cadre de cette autorisation, la Société a mis en place un programme de rachat d'actions pour lequel un descriptif du programme a été déposé à l'AMF le 30 Avril 2008.

Bilan du programme :

Nombres d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice et cours moyens des achats et des ventes :

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2007-2008, 92.719 actions ont été directement achetées par la Société au cours moyen de 17,35 €.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de liquidité mis en œuvre au cours de l'exercice 2007-2008, 257 150 actions ont été achetées au cours moyen de 16,33 € et 245 175 actions ont été vendues au cours moyen de 16,40 €.

Nombre et valeur des actions détenues au 30 septembre 2008 :

Au 30 septembre 2008, le portefeuille des actions de la société se décompose ainsi :

- au titre du programme de rachat d'actions : 92 719 actions (prix d'achat moyen : 17,35 euros l'action)
- au titre du contrat de liquidité, confié à ODDO Corporate Finance : 14 300 actions (prix d'achat moyen : 16,33 euros l'action)

Soit un portefeuille total de 107 019 actions.

La valeur comptable de ce portefeuille est de 1 798 300,30 euros ; sa valeur marché s'établit à 926 784,54 euros (cours du 30/9/08 : 8,66 euros l'action)

En outre, l'Assemblée Générale des actionnaires convoquée pour le 26 février 2009 se prononcera aux fins d'autoriser le Conseil d'Administration, pendant une période de 18 mois, à acheter des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce par le biais de la résolution suivante, reproduite dans son intégralité :

DIXIÈME RÉSOLUTION : Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance

prise du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, à opérer en bourse ou autrement sur les actions de la Société.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société :

- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
- d'attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de mettre en œuvre tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ;
- d'attribuer à titre gratuit des actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière ;
- d'annuler tout ou partie des titres ainsi rachetés ;
- de mettre à disposition les actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement indépendant, notamment afin d'agir dans le cadre de l'animation du marché.

L'assemblée générale décide que le nombre de titres à acquérir ne pourra avoir pour effet de porter les actions que la Société détient en propre à un montant supérieur à 10% du nombre total d'actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté, pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement plus de 10 % de son capital social.

Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% de son capital social, conformément aux dispositions légales.

Les actions pourront être achetées par tous moyens et dans le respect de la réglementation boursière applicable et des pratiques de marché admises publiées par l'AMF, en utilisant, le cas échéant, tous instruments financiers dérivés ou optionnels négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de manière significative la volatilité du titre.

La Société se réserve la possibilité d'intervenir par achat de blocs de titres. La Société se réserve la faculté de poursuivre l'exécution du présent programme de rachat d'actions en période d'offre publique d'acquisition ou d'échange portant sur ses titres de capital.

Le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 22 euros. En conséquence, le montant maximum que la Société est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 22 euros s'élèverait à 26.093.540 euros, sur le fondement du capital social au 30 septembre 2008.

En cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou d'autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec

faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, pour établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat, passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Le conseil d'administration donnera aux actionnaires, dans un rapport spécial à l'assemblée générale annuelle, les informations relatives à la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées par la présente résolution, notamment, pour chacune des finalités, le nombre et le prix des actions ainsi acquises, le volume des actions utilisées pour ces finalités, ainsi que les éventuelles réallocations à d'autres finalités dont elles ont fait l'objet.

Cette autorisation est conférée pour une période de dix huit mois à compter de la présente assemblée générale et se substitue à celle donnée par l'assemblée générale du 20 mars 2008.

1.3 Capital autorisé non émis

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations en vigueur à la date de ce jour :

Nature de la délégation	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'émission	Plafond global	Durée de la délégation	Utilisation
Emission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	3 000 000 € Solde : 2 370 000 €		26 mois	A hauteur de 630 000 € par émission de 60 000 OBSAAR (soit 1 800 000 BSAAR)
Emission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (dont offre publique d'échange et apports en nature).	3 000 000 €	4 000 000 €	26 mois	
Augmentation de capital par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autre.	1 000 000 €	Solde :	18 mois	-
Augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise.	3% du capital social	3 370 000 €	26 mois	-
Augmentation de capital par émission d'options de souscription d'actions attribuées aux salariés.	5%		26 mois	-
Augmentation de capital réservée aux salariés par attribution d'actions gratuites à émettre.	5%		26 mois	-

1.4 Titres non représentatifs du capital

A la date du présent document, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

1.5 Autres titres donnant accès au capital

Options d'achat d'actions existantes ou de souscription d'actions nouvelles :

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société réunie le 20 septembre 2004 a autorisé et délégué au Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois et dans la limite des termes de la septième résolution adoptée par ladite assemblée, le pouvoir de déterminer, mettre en place et attribuer des options de souscription ou des options d'achat d'actions de la Société.

• Plan du 10 novembre 2006 :

A l'occasion de sa séance du 10 novembre 2006, le Conseil d'Administration a décidé la mise en place, désigné les bénéficiaires et fixé les termes et conditions d'un plan d'attribution d'options de souscription d'actions nouvelles.

Les bénéficiaires de ce plan sont les personnes physiques ci-après désignées, en leur qualité de salariés de la Société et mandataires sociaux de la Société :

M. Marc LE DOZE, Directeur Financier, à hauteur de 50 000 options lui permettant de souscrire à l'émission de 50 000 actions nouvelles ;

M. Patrick COLOMBIE, Directeur des Opérations et de la Qualité, à hauteur de 40 000 options lui permettant de souscrire à l'émission de 40 000 actions nouvelles; en suite du départ de celui-ci ces 40 000 options ont été annulées ;

M. Serge BONNEFOI, Directeur des Ressources Humaines, à hauteur de 25 000 options lui permettant de souscrire à l'émission de 25 000 actions nouvelles ;

M. Jean-Claude LAVOREL en sa qualité de Président Directeur Général à hauteur de 400 000 options lui permettant de souscrire à l'émission de 400 000 actions nouvelles ;

M. Stanislas LAVOREL en sa qualité de Directeur Général Délégué à hauteur de 300 000 options lui permettant de souscrire à l'émission de 300 000 actions nouvelles.

Le prix de ces options a été fixé à 95% de la moyenne des premiers cours cotés lors des 20 séances de bourse précédant le 10 novembre 2006 soit 9,681 € par option.

Ces options peuvent être exercées au plus tôt en novembre 2008, 2009, 2010 et 2011, à raison de 25% du total d'options émises à chaque échéance, et au plus tard en novembre 2016.

Les options non encore exercées deviennent caduques en cas de départ de l'entreprise du bénéficiaire, sauf en cas d'invalidité ou de départ à la retraite.

L'exercice des options accordées aux salariés est conditionné à l'atteinte d'objectifs opérationnels liés à leur fonction dans l'entreprise.

Les actions émises en contrepartie de la levée des options devront impérativement être inscrites en nominatif pendant une durée d'au moins 2 ans, période durant laquelle elles seront incessibles.

• Plan du 4 octobre 2007 :

A l'occasion de sa séance du 4 octobre 2007, le Conseil a décidé de faire bénéficier des termes du plan les personnes physiques ci-après désignées, en leur qualité de salariés de la société LVL Médical Groupe :

M. Lars UHLEN, Directeur Général de nos activités allemandes, à hauteur de 120 000 options lui permettant de souscrire à l'émission de 120 000 actions nouvelles ;

M. Larbi HAMIDI, Directeur des Opérations France, à hauteur de 60 000 options lui permettant de souscrire à l'émission de 60 000 actions nouvelles ;

Mlle Delphine VALE, Responsable Marketing, à hauteur de 28 000 options lui permettant de souscrire à l'émission de 28 000 actions nouvelles ;

M. Jean-Claude LAVOREL en sa qualité de Président Directeur Général à hauteur de 170 000 options lui permettant de souscrire à l'émission de 170 000 actions nouvelles ;

M. Stanislas LAVOREL en sa qualité de Directeur Général Délégué à hauteur de 100 000 options lui permettant de souscrire à l'émission de 100 000 actions nouvelles.

Le Conseil a décidé de fixer le prix de chacune des options consenties à 95 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des 20 séances de bourse précédant le 4 octobre 2007 soit 18,64 € par option.

Ces options peuvent être exercées au plus tôt en octobre 2009, 2010 et 2011 à raison de 33,33% du total d'options émises à chaque échéance, et au plus tard en octobre 2017.

Les options non encore exercées deviennent caduques en cas de départ de l'entreprise du bénéficiaire, sauf en cas d'invalidité ou de départ à la retraite.

L'exercice des options accordées aux salariés est conditionné à l'atteinte d'objectifs opérationnels liés à leur fonction dans l'entreprise. Les actions émises en contrepartie de la levée des options devront impérativement être inscrites en nominatif pendant une durée d'au moins 2 ans, période durant laquelle elles seront incessibles.

Récapitulatif des plans :

	Plan n°1	Plan n°2
Date du Conseil d'Administration	10/11/2006	04/10/2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	815 000	478 000
- dont mandataires sociaux	700 000	270 000
- dont salariés	115 000	208 000
Point de départ d'exercice des options	10/11/2008	04/10/2009
Date d'expiration des options	10/11/2016	04/10/2017
Modalités d'exercice	25% / an	33,33% / an
Prix de souscription	9,681	18,640
Nombre d'actions souscrites au 31/01/2008	0	0
Options de souscription annulées	40 000	0
Options de souscription restantes	775 000	478 000

OBSAAR (visa AMF n°08-084 en date du 14 mai 2008)

L'assemblée générale mixte du 20 mars 2008, dans le cadre de la 14^{ème} résolution, a délégué au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à une ou plusieurs émissions de titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le plafond de cette autorisation a été fixé à 3 000 000 euros en valeur nominale.

En vertu de la délégation visée ci-dessus, le Conseil d'administration de la Société a décidé dans sa séance du 13 mai 2008, de procéder à une émission d'obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant nominal total de l'ordre de 60 millions d'euros, et a subdélégué au Directeur Général le pouvoir de décider la réalisation d'une telle émission d'OBSAAR, d'en fixer les modalités, ainsi que, le cas échéant, celui d'y surseoir.

Le Conseil d'Administration, par décision en date du 13 mai 2008 a fixé les caractéristiques définitives de cette émission telles qu'elles figurent dans la note d'opération sur laquelle l'AMF a apposé le visa numéro 08-084 en date du 14 mai 2008

et a décidé de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un emprunt de 60 000 000 euros représenté par 60 000 OBSAAR d'une valeur nominale unitaire de 1 000 euros, chaque Obligation étant assortie de 30 BSAAR. Les Obligations sont admises aux négociations sur le marché Euronext Paris depuis le 12 juin 2008. L'emprunt obligataire est d'une durée de 5 ans, les Obligations devant être amorties selon l'échéancier suivant :

- 12 juin 2011 : 10 000 000 euros ;
- 12 juin 2012 : 20 000 000 euros ;
- 12 juin 2013 : 30 000 000 euros.

1 800 000 BSAAR ont été émis, pouvant donner lieu à terme (entre le 14 juin 2010 et le 13 juin 2015 inclus) à la création de 1 800 000 actions nouvelles, qui seront souscrites au prix de 21,88 euros chacune. Les BSAAR seront admis aux négociations sur le marché Euronext Paris à compter du 14 juin 2010.

OCEANE 2010 (visa COB n°00-1117 en date du 20 juin 2000 relatif aux OCEANE 2000/2005, dont la date d'amortissement a été reportée au 1^{er} octobre 2010 par décision de l'assemblée générale des porteurs d'OCEANE 2000/2005 en date du 27 juillet 2004) :

Il reste à ce jour 12 898 OCEANE 2010 en circulation, d'un montant nominal de 50,30 euros chacune, à échéance au 1^{er} octobre 2010, lesquelles sont susceptibles d'entraîner la création de 12 898 actions nouvelles.

1.6 Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'options d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consenties par ces derniers portant sur des actions de la Société. De même il n'existe pas d'options d'achat ou de vente consenties par la Société portant sur les actions de ses filiales.

1.7 Évolution du capital social

Répartition du capital au cours des trois derniers exercices en actions

Le dernier TPI a été effectué le 21 février 2007.

ACTIONNAIRES	31/12/2006		31/12/2007		31/12/2008	
	ACTIONS	% CAPITAL	ACTIONS	% CAPITAL	ACTIONS	% CAPITAL
Jean-Claude Lavorel	704 046	6,63	777 462	6,01	777 467	6,01
Membres famille Lavorel	210 622	1,98	200 197	1,55	269 530	2,08
JCL Finances (1)	2 002 714	18,85	2 297 169	17,76	2 443 909	18,90
Ultimal (2)	1 443 100	13,58	1 443 100	11,16	1 443 100	11,16
TOTAL FAMILLE LAVOREL	4 360 482	41,04	4 717 928	36,48	4 934 006	38,16
TOTAL FAMILLE HABY (dont Gilbert Haby)	289 375	2,72	289 375	2,24	289 375	2,24
CONCERT LAVOREL HABY	4 649 857	43,76	5 007 303	38,72	5 223 381	40,39
FCPE LVL Croissance (3)	19 398	0,19	18 505	0,14	19 680	0,15
Autodétention	403 726	3,80	2 000	0,02	192 243	1,49
Public (4)	5 551 323	52,25	7 903 085	61,12	7 495 589	57,97
TOTAL	10 624 304	100,00	12 930 893	100,00	12 930 893	100,00

Répartition du capital au cours des trois derniers exercices en droits de vote exerçables

ACTIONNAIRES	31/12/2006		31/12/2007		31/12/2008	
	DROITS DE VOTE	% DROITS DE VOTE	DROITS DE VOTE	% DROITS DE VOTE	DROITS DE VOTE	% DROITS DE VOTE
Jean-Claude Lavorel	777 353	5,86	1 292 363	8,03	1 469 173	9,00
Membres famille Lavorel	410 814	3,10	400 394	2,49	465 127	2,85
JCL Finances (1)	3 160 126	23,84	3 454 581	21,46	3 676 597	22,52
Ultimal (2)	2 416 200	18,23	2 416 200	15,01	2 586 200	15,84
TOTAL FAMILLE LAVOREL	6 764 493	51,03	7 563 538	46,99	8 197 097	50,22
TOTAL FAMILLE HABY (dont Gilbert Haby)	578 750	4,37	578 750	3,60	578 750	3,55
CONCERT LAVOREL HABY	7 343 243	55,40	8 142 288	50,58	8 775 847	53,76
FCPE LVL Croissance (3)	19 398	0,15	19 398	0,12	19 680	0,12
Autodétention	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Public (4)	5 892 149	44,45	7 935 265	49,30	7 527 684	46,12
TOTAL	13 254 790	100,00	16 096 951	100,00	16 323 211	100,00

(1) JCL Finances est une Société holding détenue à 74,29 % par Jean-Claude Lavorel, dont le siège social est sis 34 avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 392 398 624.

(2) Ultimal S.A. est une Société Holding détenue à 99,9 % par JCL Finances, dont le siège social est sis 10 A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 Luxembourg, immatriculée au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg - RCS - section B numéro 62 891.

(3) Fonds Communs de Placement Entreprise "LVL Croissance" créé à l'effet de souscrire les actions LVL Médical émises dans le cadre de l'augmentation de capital de la Société réservée aux salariés autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2001 et mise en œuvre par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 28 septembre 2001. Le FCPE "LVL Croissance" a fait l'objet d'un agrément par la Commission des Opérations de Bourse sous le numéro 07848.

(4) Dont Amber Master Fund : 25,04% du capital au 24/06/08 représentant 19,60% des droits de vote et UBS 5,36% du capital au 17/06/08 représentant 4,19% des droits de vote.

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique les opérations survenues sur le capital social au cours des trois derniers exercices :

Date	Opération	Nombre d'actions émises	Nominal	Nombre total d'actions	Capital post opération
07/11/2005	Conversion de 2 000 OCEANE 2009	8 360	0,35	10 620 124	3 714 117,40
10/11/2006	Conversion de 1 000 OCEANE 2009	4 180	0,35	10 624 304	3 718 506,40
04/10/2007	Conversion de 682 346 OCEANE 2009	2 306 589	0,35	12 930 893	4 525 812,55

2 Principales dispositions statutaires

2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France comme à l'étranger :

- la prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, souscriptions, achat d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux, dans toutes Sociétés, affaires ou entreprises ;
- la gestion des services communs à disposition des sociétés filiales.

Et généralement toutes opérations immobilières, mobilières, financières, commerciales, industrielles, quelles qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou annexes et susceptibles de faciliter le développement de la Société.

2.2 Mode d'exercice de la Direction Générale (article 18 des statuts)

La Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale, dans les conditions ci-après :

Le choix est opéré par le Conseil d'Administration statuant à la majorité absolue de tous ses membres.

L'option ainsi retenue peut être remise en cause annuellement, à l'issue de chaque Assemblée Générale annuelle délibérant sur les comptes sociaux et, le cas échéant, consolidés, relatifs à l'exercice social passé.

Les actionnaires et les tiers seront informés du choix opéré par le Conseil dans les conditions réglementaires applicables.

Lorsque la Direction Générale de la Société est assumée par le président du Conseil d'Administration, les stipulations ci-après relatives au Directeur Général lui sont applicables.

2.3 Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance (article 14 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration de trois (3) membres au moins et de douze (12) membres au plus, sous réserve des dérogations prévues par la loi. Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société.

La durée de leurs fonctions est de six (6) années. Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le mandat du représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Il doit y procéder en vue de compléter son effectif, dans les trois (3) mois à compter du jour de la vacance, lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal.

Les nominations ainsi effectuées par le Conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Le mandat de l'administrateur coopté prend fin à l'expiration de celui de l'administrateur remplacé.

Le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président ; il détermine sa rémunération et fixe la durée de ses fonctions qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le Conseil peut également nommer un secrétaire, même en dehors de ses membres.

2.4 Droits et obligations attachés aux actions - Catégorie d'actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, conférant à leurs titulaires des droits identiques.

2.5 Forme des actions et identification des actionnaires (article 10 des statuts)

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de leur titulaire, sous réserve de la législation en vigueur et des présents statuts. Toutefois, tant que ces titres ne sont pas

intégralement libérés, ils sont obligatoirement au nominatif. La Société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires. A cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.228-2 du Code de Commerce, la Société pourra demander, contre rémunération à sa charge, communication à tout organisme habilité des renseignements relatifs à l'identité de ses actionnaires et des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, au nombre d'actions qu'ils détiennent et, le cas échéant, aux restrictions dont les titres peuvent être frappés.

2.6 Droit de vote double (article 13 des statuts)

Chaque action donne droit, dans les bénéfiques, le boni de liquidation et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales dans les conditions légales et statutaires.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois (3) ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou primes, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute cession ou transmission d'actions entraîne la perte du droit de vote double, sauf transmission à un ayant droit par suite de succession, liquidation de communauté de biens entre époux ou donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, laquelle n'interrompt pas le délai nécessaire à l'acquisition du droit de vote double.

Le droit de vote attaché aux actions appartient, sauf convention contraire, à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

2.7 Assemblées Générales (article 22 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Le droit des actionnaires de participer aux assemblées générales est subordonné à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire dans toutes les assemblées. Il peut également voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Le Conseil d'Administration dispose de la faculté d'accepter les formulaires de vote et les procurations qui parviendraient à la Société au-delà de la date limite prévue par la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration a la faculté de décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute assemblée par visioconférence ou autre moyen de télécommunication dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

A chaque assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux (2) membres de l'assemblée, présents et acceptant ces fonctions, qui disposent par eux-mêmes ou comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions légales.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Les assemblées spéciales sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2.8 Dispositions susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

Sous réserve du droit de vote double accordé à tout actionnaire détenant des actions entièrement libérées depuis au moins trois ans sous forme nominative, aucune clause statutaire ou règlement de l'émetteur n'est susceptible d'avoir pour effet de retarder, de différer ou empêcher le changement de contrôle de la Société.

2.9 Franchissements de seuils (article 12 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital, toute personne physique ou

morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un nombre d'actions égal ou supérieur à un pour-cent (1 %) du capital ou des droits de vote ou un multiple de ce pourcentage, est tenu, dans les conditions définies à l'article L.233-7 du Code de commerce, de déclarer à la Société le nombre total d'actions qu'il possède par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette obligation de déclaration des franchissements de seuils est applicable aussi bien pour les franchissements de seuils à la hausse que pour les franchissements de seuils à la baisse.

Le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus ou possédés au sens du premier alinéa du présent article et indiquer la ou les dates d'acquisition.

Pour la détermination des seuils ci-dessus, il sera tenu compte également des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L.233-9 et suivants du Code de commerce.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date de régularisation de la déclaration, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble cinq pour-cent (5%) au moins du capital en font la demande lors de cette assemblée.

Dans ce cas, les actions privées du droit de vote ne retrouvent ce droit qu'à l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date de régularisation de la notification.

2.10 Modification du capital et des droits attachés aux actions (article 8 des statuts)

Toute modification du capital ou des droits attachés aux actions qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

2.11 Affectation des résultats (article 23 des statuts)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et les charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour-cent (5 %) au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Le prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice, l'Assemblée

Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ou de reporter à nouveau.

2.12 Paiement des dividendes (article 24 des statuts)

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée Générale sont fixées par elle ou, à défaut, par le Conseil d'Administration. Toutefois, la mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf (9) mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par le ou les commissaires aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur mise en paiement sont prescrits.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

L'offre de paiement du dividende en actions doit être faite simultanément à tous les actionnaires. Le prix des actions ainsi émises est fixé dans les conditions prévues par la loi.

Lorsque le montant des dividendes auquel il a droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire peut obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant dans le délai d'un mois la différence en numéraire ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soule en espèces.

La demande de paiement du dividende en actions doit intervenir dans un délai fixé par l'Assemblée Générale, sans qu'il puisse être supérieur à trois (3) mois à compter de la date de celle-ci. Ce délai peut être suspendu, pour une durée ne pouvant excéder trois (3) mois, par décision du Conseil d'Administration, en cas d'augmentation de capital.

L'augmentation de capital est réalisée du seul fait de cette demande et ne donne pas lieu aux formalités prévues aux articles L.225-142, L.225-144, alinéa 2 et L.225-146 du Code de Commerce.

3 Nantissements

3.1 Nantissement des actions de la Société

Néant.

3.2 Nantissement du fonds de commerce ou des actifs

La Société a accordé un nantissement de premier rang au profit des porteurs d'Obligations 2008/2013 (voir Section 1.5 ci-dessus « Autres titres donnant accès au capital ») sur les actions des filiales suivantes :

- 98,01% des actions LVL Médical Centre Est,
- 97,40% des actions LVL Médical Corse,
- 99,67% des actions LVL Médical Est,
- 99,96% des actions LVL Médical Ouest,
- 99,88% des actions LVL Médical Paris et Nord,
- 99,70% des actions LVL Médical Sud, et
- 100,00% des actions LVL Médical Sud Ouest.

Voir également Chapitre 20 – Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société - note 25.4 des annexes aux comptes consolidés au 30 septembre 2008.



Contrats importants

Le Groupe n'a pas conclu de contrats significatifs au cours des deux dernières années autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.



Informations provenant des tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Néant



Documents accessibles au public

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles sans frais auprès de la Société (par courrier ou sur le site internet www.lvl-medical.com) ainsi que sur les sites internet de Actusnews (www.actusnews.com) et de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

L'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation applicable, peuvent être consultés au siège social de la Société.



Informations sur les participations

Voir Chapitre 20 – Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société - note 26 des annexes aux comptes sociaux au 30 septembre 2008.

Lexique

A

Aérosolthérapie : L'aérosolthérapie permet d'administrer un médicament sous forme d'un brouillard que le patient respire. Les fines gouttelettes qui composent ce nuage se déposent directement dans les voies respiratoires. Cette technique est notamment utilisée pour le traitement de la mucoviscidose et de l'asthme de l'enfant.

AMD (Assistance médicale à domicile) : L'AMD regroupe l'ensemble des services qui permettent à des patients de suivre leur traitement dans un environnement familial, et en toute sécurité, quelle que soit leur pathologie. Ce terme permet de ne pas faire l'amalgame avec le terme spécifique d'HAD (hospitalisation à domicile).

Antibiothérapie : Emploi thérapeutique d'antibiotiques par voie intraveineuse. Fréquemment utilisée dans le traitement de la mucoviscidose et de toutes pathologies infectieuses ; l'administration du traitement se fait par perfusion à travers les voies veineuses au moyen d'un infuseur ou pompe programmable ambulatoire. Portées sur soi, à l'abri des regards extérieurs, ces « pompes » à usage unique accompagnent le patient dans tous ses déplacements et sa vie quotidienne.

Asthme : Sensibilité anormale des bronches qui présentent une inflammation permanente et se spasmant de manière épisodique, en provoquant des crises d'étouffement passagères caractéristiques. 5 millions de Français sont atteints d'asthme.

B

BPCO (Broncho-Pneumopathies Chroniques Obstructives) : Terme générique donné aux affections des bronches et des poumons, caractérisées par une diminution plus ou moins permanente du calibre des bronches. Sont inclus dans ce cas, la bronchite chronique, l'asthme et l'emphysème.

BPDO (Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène) : Ensemble de textes réglementaires régissant les conditions de distribution de l'Oxygène médicament, essentiellement axé sur la sécurité et la qualité. Ce document sert également au contrôle de cohérence entre la prestation réalisée et la prescription médicale.

Bronchite chronique : Toux chronique productive, au moins 3 mois par an, au moins 2 années consécutives, sans cause identifiée.

C

Cancer : Terme générique donné à toutes les tumeurs malignes dégénératives qui peuvent s'étendre rapidement et qui ont tendance, sans traitement, à se généraliser.

Chimiothérapie : Traitement par des substances chimiques essentiellement utilisées dans la cancérologie.

Concentrateur (ou extracteur) : Appareil électrique composé d'un compresseur d'air et d'un filtre moléculaire qui permet d'extraire et de concentrer l'oxygène de l'air ambiant. Largement utilisés pour l'oxygénothérapie de longue durée à domicile, les extracteurs modernes peuvent fournir de l'oxygène presque pur (95%) à des débits allant jusqu'à 5l/minute. Compacts et peu bruyants, relativement faciles à transporter, les extracteurs offrent le gros avantage d'une autonomie illimitée (sauf en cas de panne de courant...) d'un entretien quasi nul et d'un coût de fonctionnement extrêmement réduit.

CPAP (prononcé CIPAP) : Appareil de ventilation à pression positive continue à un seul niveau de pression, utilisé dans le traitement classique du syndrome d'apnées du sommeil. Administrée par l'intermédiaire d'un masque nasal ou bucconasal, la pression positive continue permet de maintenir les voies aériennes supérieures ouvertes en permanence aussi bien pendant l'inspiration que pendant l'expiration. Elle supprime donc les apnées et le ronflement et constitue le traitement de référence le plus efficace de ce type de pathologie.

D

Diabète (voir Insulinothérapie) : Le diabète est une maladie due à un excès de sucre dans le sang. C'est une maladie chronique nécessitant un traitement quotidien à vie. Le diabète entraîne différentes complications dont la fréquence et les conséquences peuvent être réduites avec une bonne prise en charge. Le diabète insulino-dépendant (type 1 ou DID) représente 10 à 15% des cas. Le diabète non insulino-dépendant (type 2 ou DNID) représente, quant à lui, 85 à 90% des cas. Le traitement du diabète de type 1 se fait par injection d'insuline ou par pompe, alors que le traitement du diabète de type 2 repose sur les anti-diabétiques oraux. Le régime alimentaire et les hypoglycémifiants oraux interviennent également dans la prise en charge du diabète.

DID (Diabète Insulino-Dépendant) : Diabète de type 1. Présent principalement chez des sujets jeunes : enfants, adolescents, ou adultes avant quarante ans, ce diabète est appelé insulino-dépendant car la vie du diabétique dépend d'injections d'insuline. Il a pendant longtemps été désigné « diabète maigre » car le manque sévère en insuline conduit à un amaigrissement.

DNID (Diabète Non Insulino-Dépendant) : Diabète de type 2. Il en existe plusieurs types. Le DNID de la maturité ou diabète gras classique est le plus fréquent. Il débute vers la cinquantaine chez des sujets en surpoids ou obèses.

Diffuseur ou Infuseur : Dispositif portable permettant l'administration d'une perfusion intraveineuse à domicile.

Dyspnée : Difficultés à respirer au repos ou à l'effort.

E

Escarre : Nécrose de la peau entraînant une ulcération parfois très profonde qui peut être consécutive à un allitement avec immobilisation prolongée. Les escarres surviennent toujours au point d'appui (fesses, bas du dos, ou talon) et sont dues à l'interruption de la circulation sanguine superficielle en rapport avec la pression du poids du corps sur le plan du lit.

G

Gastrostomie : intervention consistant à réaliser, au niveau de l'abdomen, un orifice faisant communiquer l'estomac avec l'extérieur. Elle nécessite une incision de la paroi abdominale. Cette intervention a pour but de mettre en place une sonde qui permettra d'introduire l'alimentation directement dans l'estomac.

H

HAD : Hospitalisation à Domicile : émanation d'un établissement de soins.

Infections nosocomiales : Il s'agit d'infections contractées dans un établissement de soins. Une infection est considérée comme telle lorsqu'elle était absente au moment de l'admission du patient. Lorsque l'état infectieux du patient à l'admission est inconnu, l'infection est classiquement considérée comme nosocomiale si elle apparaît après un délai de 48 heures d'hospitalisation. Ce délai est cependant assez artificiel et ne doit pas être appliqué sans réflexion.

I

Insuffisance respiratoire : Incapacité des poumons à apporter suffisamment d'oxygène et à éliminer suffisamment de gaz carbonique pour satisfaire les besoins élémentaires de l'organisme. L'insuffisance respiratoire se traduit donc par une anomalie de la concentration des gaz du sang à la ponction artérielle ; taux d'oxygène dans le sang dit PO₂ = ou < à 60 mm Hg et ou taux de gaz carbonique > à 42 mm de Hg. Elle peut être aiguë si elle est accidentelle et réversible (pneumonie ou crise d'asthme par exemple), chronique si elle résulte d'une maladie broncho-pulmonaire évolutive et irréversible (bronchite chronique tabagique ou emphysème par exemple). L'insuffisance respiratoire confirmée implique un traitement par oxygénothérapie et éventuellement ventilation assistée.

Insulinothérapie : L'insulinothérapie permet de traiter les personnes diabétiques par l'administration d'insuline. L'insuline est administrée par voie sous-cutanée profonde, soit par injection, soit par pompe. L'insuline a pour principale fonction de contrôler et de réguler le taux de sucre dans le sang. On distingue le diabète insulino-dépendant (type 1) et le diabète non insulino-dépendant (type 2). Le traitement par pompe à insuline portable concerne les diabétiques de type 1 (insulino-dépendant) et présente l'avantage de préserver le mode de vie de la personne tout en lui garantissant une totale sécurité avec un meilleur équilibre glycémique.

J

Jéjunostomie : Intervention chirurgicale consistant à aboucher le jéjunum (partie de l'intestin grêle située entre le duodénum et l'iléum) avec un trou fait dans la peau afin de pouvoir alimenter un malade dans certains cas.

L

LPPR (ex-TIPS) : Abréviation signifiant Liste des Produits et Prestations Remboursables prévues à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

M

Mucoviscidose : Maladie génétique, caractérisée par une viscosité excessive des sécrétions muqueuses (surtout du tube digestif et des bronches), un mauvais fonctionnement du foie et du pancréas

Myopathie : Affection du système musculaire.

N

Nutrition artificielle ou nutrition

« clinique » : La nutrition artificielle intervient lorsque la personne ne peut pas se nourrir par voie orale. Elle permet d'apporter au patient un complément nutritionnel ou, dans certains cas, elle remplace tout autre type d'alimentation. On distingue :

- La nutrition parentérale (ou NPE) permet de s'alimenter par voie intraveineuse (perfusion).

Il faut distinguer :

- La perfusion simple (hydratation + électrolytes)
- La perfusion de poches « industrialisées » standard (fournies par la pharmacie hospitalière)
- La nutrition parentérale spécifique soumise à une législation particulière et réservée à des autorisations hospitalières.
- La nutrition entérale (ou NE) est l'introduction dans le tube digestif d'une alimentation liquide au moyen d'une sonde.

La nutrition entérale est utilisée dans de nombreuses pathologies comme la maladie de Crohn, l'insuffisance respiratoire, rénale ou hépatique, la mucoviscidose, les colites...

O

Ordonnance : Document formalisé par lequel le praticien certifie la nécessité d'un type de prise en charge. Ce document a une double implication : tarifaire et médico-légale.

Oxygène médical : Oxygène à usage médical fabriqué industriellement dans un établissement pharmaceutique et répondant aux normes de la monographie de la pharmacopée européenne. Il recouvre une forme liquide ou gazeuse.

Oxygène liquide : oxygène stocké à l'état liquide à -183°C dans un réservoir fixe, associé à un réservoir portable pour la déambulation.

Oxygène gazeux : gaz comprimé sous pression, principalement utilisé en source de secours ou en complément d'un appareillage en concentrateur pour permettre la déambulation.

Oxygénothérapie : Administration thérapeutique d'oxygène. L'oxygène est délivré sous différentes formes telles que les cuves d'oxygène liquide, les concentrateurs fonctionnant sur secteur ou encore les bouteilles d'oxygène gazeux. Il existe des systèmes portatifs favorisant la déambulation et permettant le maintien d'un lien social. L'oxygénothérapie est utilisée pour différentes pathologies.

P

Perfusion : Introduction lente d'une substance médicamenteuse dans l'organisme par une voie veineuse périphérique ou profonde.

PNI : Perfusion, Nutrition, Insulinothérapie.

Protocole : Description précise d'un traitement à partir d'une prescription médicale.

R

Respirateur (ou ventilateur) : Appareil utilisé pour pratiquer la ventilation artificielle d'un patient, capable d'insuffler de manière rythmique un certain volume d'air dans les voies aériennes du patient. On parle de respirateur volumétrique si l'appareil s'arrête quand il a insufflé un volume déterminé. On parle de respirateur barométrique (ou pressionnel) si l'appareil s'arrête quand il a atteint une pression d'insufflation déterminée.

S

SAS (Syndrome d'Apnées du Sommeil) :

Trouble de la respiration pendant le sommeil se traduisant par des arrêts respiratoires (10 à 30 secondes, voire plus) qui se répètent très fréquemment avec régularité pendant toute la durée de la nuit. Le syndrome d'apnées du sommeil est l'association de ces arrêts respiratoires nocturnes et d'une somnolence anormale dans la journée due à la mauvaise qualité du sommeil provoquée par des micro réveils incessants. Généralement imputable à une obstruction du pharynx pendant le sommeil, le SAS survient le plus souvent chez des sujets ronfleurs et obèses avec un cou très court. Elle se traite par l'utilisation à domicile pendant le sommeil d'un appareil de ventilation à pression positive continue (VPPC en français ou CPAP en anglais).

Sonde : Instrument cylindrique destiné à être introduit dans un orifice, permettant le passage de l'air (sonde endotrachéale) ou de liquide (sonde gastrique).

Sonde nasogastrique : sonde introduite par le nez et amenée dans l'estomac (utilisée en nutrition entérale).

Sonde nasojéjunale : sonde introduite par le nez et amenée dans l'intestin.

Sonde nasoduodénale : sonde introduite par le nez et amenée dans le duodénum (segment initial de l'intestin grêle).

T

T2A : (Tarification à l'Activité)

En vigueur depuis le 1er octobre 2004, la tarification à l'activité introduit un changement dans le mode de financement des établissements de santé en renforçant la notion de « productivité médicale ». Tous les actes réalisés par les médecins sont notés avec un code spécifique. Chaque acte valorise une activité particulière.

Tiers payant : Système qui permet au patient une dispense d'avance de frais. La CPAM prend alors directement en charge une partie du règlement de la prestation et des médicaments.

Ticket modérateur : Le ticket modérateur est la part financière qui reste à la charge du patient après le remboursement de l'Assurance Maladie.

V

Ventilation assistée : La ventilation désigne l'ensemble des techniques instrumentales permettant d'assurer artificiellement la ventilation en cas de défaillance de celle-ci ou de paralysie des muscles respiratoires. On parle alors de ventilation artificielle et on distingue la ventilation dite invasive (VI) par l'intermédiaire d'une sonde d'intubation ou d'une canule de trachéotomie et la ventilation non-invasive (VNI) par l'intermédiaire d'un simple masque.

VPPC (Ventilation par Pression Positive Continue) : Traitement de référence du syndrome des apnées du sommeil par ventilation par pression positive continue permet de maintenir une perméabilité permanente des voies aériennes supérieures pendant la nuit.



LVL Médical Groupe

Cité Internationale | 44 quai Charles de Gaulle | 69463 Lyon Cedex 06

Tél. +33 (0)4 26 68 68 68 - Fax +33 (0)4 26 68 68 69 | www.lvl-medical.com